



GRAND CONSEIL
Commission de gestion (COGES)

Juin 2009

**Rapport de la commission chargée de
contrôler la gestion du Conseil d'Etat
du Canton de Vaud**

Année 2008

**Embargo jusqu'au 22.04.2009
à 12 heures**

GESTION 08

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT GÉNÉRAL	6
1 ^{re} observation Compétences de la COGES	6
Chancellerie.....	6
Secrétariat général du Grand Conseil (SGC)	8
Cour des comptes (CC)	10
Rapport de suivi des participations 2007	11
DECFO-SYSREM	12
2 ^e observation Communication – Information	13
3 ^e observation Mise en place de DECFO-SYSREM	13
Sécurité informatique (OSIC)	14
4e observation Rattachement de l'OSIC (Office de la sécurité informatique)	14
Commissions nommées par le Conseil d'Etat	14
5 ^e observation Constitution des commissions, conseils, et organes nommés par le Conseil d'Etat	15
Objectifs transversaux	15
6 ^e observation Formation des apprentis au sein du Département des infrastructures	17
Remplacement du personnel	20
7 ^e observation Remplacement du personnel	20
Conclusion.....	21
DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT (DSE).....	22
Introduction	22
Secrétariat général (SG-DSE)	22
Police cantonale (PolCant)	23
1 ^{re} observation Négociation des heures supplémentaires de l'Eurofoot 08	24
Service des automobiles et de la navigation (SAN).....	25
Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)	26
2 ^e observation Moyens techniques de communication et de transmission de données	27
Service des eaux, sols et assainissement (SESA).....	28
3 ^e observation Pilotage politique du projet R3	28
Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN)	29
4 ^e observation Pannes à répétition des chaufferies à bois	30
Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN)	30
5 ^e observation Nombre important d'interventions parlementaires concernant le SEVEN et suivi	32
Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)	32
Bureau de l'égalité entre femmes et hommes (BEFH)	33

6 ^e observation Adéquation des normes et de la réalité du terrain quant à l'engagement du personnel	34
Conclusion.....	34
DÉPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE (DFJC)	35
Secrétariat général (SG-DFJC).....	35
1 ^{re} observation SIEF : comment sortir des turbulences ?	38
Service de la protection de la jeunesse (SPJ)	38
Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE).....	39
Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO).....	40
2 ^e observation Contrôle de la sécurité des bâtiments scolaires	41
Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAP)	41
Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP).....	43
3 ^e observation Recrutement et suivi des enseignants du secondaire	45
Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)	46
Service des affaires culturelles (SERAC)	50
Conclusion.....	52
DÉPARTEMENT DE L'INTERIEUR (DINT)	53
Secrétariat général (SG-DINT)	53
Service juridique et législatif (S JL).....	53
1 ^{re} observation Délai de traitement des avis de droit demandés au Service juridique et législatif	54
Service des communes et des relations institutionnelles (SeCRI)	54
2 ^e observation Gestion du contentieux	55
Service de la population (SPOP)	55
Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM).....	57
Service pénitentiaire (SPEN)	57
3 ^e observation Comité des visiteurs de prison	58
4 ^e observation Gestion comptable des établissements pénitentiaires	58
Office du tuteur général (OTG).....	59
Cellule constitution, RPT et DECTER.....	59
Autorité de surveillance des fondations (ASF)	59
Archives cantonales (ACV)	60
Ministère public (MP)	60
5 ^e observation Personnel auxiliaire	60
Conclusion.....	60
DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE (DSAS)	61
Introduction	61
Secrétariat général (SG-DSAS).....	61

1 ^{re} observation	Renforts provisoires en personnel à l'interne	62
	Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)	63
	Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)	65
	Service de la santé publique (SSP).....	66
2 ^e observation	Engorgement des bâtiments hospitaliers	69
	Service des Hospices cantonaux (CHUV et HC)	69
3 ^e observation	Mise en site unique de la pédiatrie hospitalière	72
	Note à la COGES de la Commission thématique de la santé publique concernant l'évaluation du contrat de prestations entre le Conseil d'Etat du canton de Vaud, les Hospices/CHUV et l'Université de Lausanne.....	73
	Conclusion.....	75
DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE (DEC)		76
	Appréciation générale	77
	Secrétariat général (SG-DEC)	77
1 ^{re} observation	Application de la loi BCV	78
2 ^e observation	Liens entre le parlement et la BCV	78
	Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT)	80
3 ^e observation	Police du commerce	81
	Service de l'agriculture (SAGR)	83
4 ^e observation	Sortie de véhicules dangereuse	84
	Service de l'emploi (SDE)	85
5 ^e observation	Commission cantonale consultative de prévention des accidents dus aux chantiers (PAC)	86
	Service du développement territorial (SDT)	88
6 ^e observation	Synergies dans les plans de développement	89
	Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)	89
	Conclusion.....	91
DÉPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES (DINF)		92
	Introduction	92
	Secrétariat général (SG-DINF).....	92
	Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL).....	94
1 ^{re} observation	Personnel de nettoyage sous contrat de droit privé	96
	Service des routes (SR)	97
	Direction des systèmes d'information (DSI).....	98
2 ^e observation	Reprise des collaborateurs de Bedag Lausanne	98
	Service de la mobilité (SM)	99
	Conclusion.....	100
DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES (DFIRE)		101
	Secrétariat général (SG-DFIRE)	101

Office des affaires extérieures (OAE).....	102
Chancellerie.....	102
Registre foncier (RF).....	103
1 ^{re} observation Système de répartition de l'acquisition des immeubles par des étrangers	105
Administration cantonale des impôts (ACI).....	105
2 ^e observation Application de la nouvelle loi sur l'harmonisation des registres	106
Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)	109
Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV).....	111
Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS)	113
3 ^e observation Recensement fédéral 2010	114
Ordre judiciaire vaudois (OJV) – Tribunal cantonal (TC).....	114
4 ^e observation Dotation de l'Office du juge d'application des peines	115
Contrôle cantonal des finances (CCF)	115
Conclusion.....	116

RAPPORT DE LA COMMISSION THÉMATIQUE DU SYSTÈME D'INFORMATION (CTSI).....	117
Examen des différents problèmes rencontrés par les utilisateurs internes de l'Etat, Conseil d'Etat et Grand Conseil, avec la DSI	117
1 ^{re} observation Capacités machine	124
Répondre aux questions qui restent en suspens concernant le SIEF (Système d'information des établissements de formation) au DFJC	124
2 ^e observation Projet SIEF	127
Conclusion de la CTSI	128

RAPPORT GÉNÉRAL

Mme Anne-Marie Depoisier, présidente de la Commission de gestion, rapportrice : — Cette deuxième année de législature a été pour la COGES une période difficile dans ses relations avec le Conseil d'Etat. Des divergences fondamentales sont apparues entre le Conseil d'Etat et la COGES quant aux compétences de celle-ci. Très clairement, il faut dire que la conception du Conseil d'Etat est particulièrement restrictive quant aux compétences et aux moyens octroyés à la COGES pour mener à bien sa mission. C'est une situation que nous n'avions jamais connue.

La COGES doit rappeler ici quelques articles de la Constitution : l'art. 91 dit que : « *Le Grand Conseil est l'autorité suprême du canton, sous réserve des droits du peuple* » ; l'art. 107, al. 1, précise que : « *Le Grand Conseil exerce la haute surveillance sur l'activité du Conseil d'Etat, ainsi que sur la gestion du Tribunal cantonal. L'indépendance des jugements est réservé* » ; l'art 112, al. 1, mentionne que : « *Le Conseil d'Etat est l'autorité exécutive supérieure du canton* ». La LGC, quant à elle, stipule à l'art. 53 : « *Elles (COFIN et COGES) peuvent établir de tels rapports de leur propre initiative dans le cadre de leur mission, après en avoir informé le Conseil d'Etat* ».

Lors de la séance que la COGES a consacrée à DECFO-SYSREM avec M. le président du gouvernement, on aurait pu penser qu'un accord sur les conditions de travail entre les deux pouvoirs était possible. Mais la lettre reçue le 31 mars 2009, signée du Conseil d'Etat, a tout remis en question. La COGES unanime ne comprend plus le Conseil d'Etat et se demande comment elle pourra à l'avenir remplir son mandat.

Pourtant, Monsieur le Président du Grand Conseil, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, chères et chers collègues, la COGES a poursuivi la rédaction de son rapport, selon l'habitude, et vous le présente aujourd'hui. Parallèlement, elle a sollicité du Bureau du Grand Conseil la possibilité de mandater un expert extérieur pour clarifier ces questions, en application de l'art. 39 LGC. Elle a aussi décidé de consacrer la première observation à ce délicat problème. Toute la lumière devra être faite pour que les député-e-s et, particulièrement la COGES, puissent à l'avenir remplir leurs mandats.

1^{re} observation

Compétences de la COGES

Le Conseil d'Etat a porté à la connaissance de la Commission de gestion qu'en principe :

« *-Tout entretien avec des collaborateurs d'un département doit être autorisé par le-la chef-fe de ce dernier ;*

- le-la chef-fe de département participe aux entretiens autorisés avec ses collaborateurs ;

- pour une affaire départementale donnée, seul-e le-la chef-fe du département concerné-e s'entretient avec la commission ».

Par conséquent, des divergences fondamentales sont apparues entre la Commission de gestion et le Conseil d'Etat relatives à la mission de la COGES.

— *Le Conseil d'Etat est invité à renseigner le Grand Conseil sur la manière dont il entend respecter les articles 91 et 107 de la Constitution vaudoise ainsi que les articles 50, 53, 54 LGC, afin que la Commission de gestion puisse assumer son mandat.*

Chancellerie

Le Bureau de la COGES, composé de M. Laurent Wehrli, vice-président, et de Mme Anne-Marie Depoisier, présidente, (M. Mario-Charles Pertusio était excusé), remercie M. le chancelier de son accueil, sa disponibilité et ses compétences lors de sa visite. Nous avons ainsi pu passer en revue les multiples tâches de ce service.

Organisation du service

Plusieurs changements sont intervenus à la Chancellerie en 2007 déjà, le DINT ayant repris les Archives cantonales et les droits politiques. La Chancellerie a gardé la supervision des dimanches de votation.

La Chancellerie comprend dès lors :

- Le Secrétariat général du Conseil d'Etat, comprenant les travaux qui concernent la base de données Antilope, 2,3 ETP.
- Le BIC : il n'y a plus de communicateur mais un responsable du BIC, des sites internet et Intranet, des publications de l'Etat, par exemple « Polcant », des brochures des votations, 4,8 ETP soit 6 personnes.
- La Maison de l'Elysée, 2 ETP.
- Les huissiers, 7 ETP.
- La médiation administrative est rattachée à la Chancellerie depuis 10 ans.
- Le groupe Impact, 5 personnes

Le préposé à la protection des données et à l'information reste indépendant, 0,8 ETP

Dans le cadre de l'opération DEFI et de la mesure concernant la diminution de « 300 postes » de travail, l'ancien vice-chancelier n'a pas été remplacé lors de son départ à la retraite, son poste ayant été réparti, même chose pour un employé parti à la retraite.

DECFO-SYSREM

On constate quelques mécontentements au secrétariat en rapport avec le niveau de classification. Il y aurait plusieurs recours.

Au BIC quelques contestations donnant lieu à un travail avec le SPEV.

Les huissiers syndiqués avec ceux du Tribunal cantonal, pas satisfaits dans un premier temps ont pu trouver un arrangement leur convenant.

Le Chancelier a quelques remarques : le matériel pour transmettre les informations au personnel n'était pas optimal, les informations venaient à la dernière minute.

(Voir plus loin le chapitre consacré à ce sujet transversal)

Informatique

L'informatique s'est améliorée grâce à la mise en place d'un groupe de travail, lequel a activé les mesures à prendre. Il y a eu moins de pannes, moins de *bugs* en 2008, donc moins de stress.

Pourtant, le programme « Feuilles de style » (FST) reste difficile à gérer. Il faut vraiment être formé, alors que cela devrait être faisable par tous. Est-ce un outil trop perfectionné ? 2009 devrait voir une simplification de FST.

L'équipement WIFI, l'organisation de la DSI, la démarche PACE est en travail. N'oublions pas la fin du contrat avec la Bedag et le grand enjeu de la réinternalisation de l'informatique dans le canton.

Relations avec le secrétaire général du Grand Conseil

Les relations sont très bonnes. La coordination a lieu le jeudi matin après la séance du Conseil d'Etat. Il faut bien comprendre que tout est lié entre les deux pouvoirs.

La gestion des interventions n'est pas encore satisfaisante, certains objets ont plus d'un an de retard. Pour les interpellations c'est meilleur, mais pour les motions, postulats, et initiatives, le suivi est plus difficile. Les départements devraient planifier les études.

Il a donc été décidé d'établir pour le Grand Conseil et le Conseil d'Etat un « journal » qui suivra l'historique et les passages dans les services. C'est un gros travail qui est en cours.

Objectifs transversaux

Relations avec le SIPAL

Dans l'ensemble, les relations sont bonnes. Pour le Château, une personne lui est rattachée, cela se passe bien.

C'est un peu plus difficile à la Maison de l'Elysée; par exemple, les travaux autour de la maison ne sont pas entrepris d'une manière optimale ; les procédures devraient être respectées. Il pourrait s'agir d'un manque d'information.

Apprentis

La Chancellerie n'a actuellement pas d'apprenti-e, le service est petit et diversifié. Pour participer à la formation des jeunes, le chancelier n'exclut pas de répartir la formation d'un apprenti avec un autre service.

Secrétariat général du Grand Conseil (SGC)

Le Bureau de la COGES, composé de MM. Laurent Wehrli et Mario-Charles Pertusio ainsi que de la présidente, a été reçu par le secrétaire général, le 30 janvier 2009. Avec sa disponibilité et ses compétences bien reconnues, il nous a permis de procéder à un large tour d'horizon du fonctionnement de SGC, nous l'en remercions.

Collaborateurs

Le Secrétariat général compte quatre groupes :

1. La direction avec :
 - un chef de service,
 - un adjoint B,
 - un chef de bureau A, gestionnaire administratif.
2. Le secrétariat administratif avec
 - deux secrétaires parlementaires, 200%.
3. Le secrétariat des commissions permanentes et thématiques avec
 - une cheffe de bureau A à 100%,
 - quatre premier-e-s secrétaires A, à 80%, 60%, 50% et 50%.
4. Le Bulletin du Grand Conseil avec
 - une cheffe de bureau B secrétaire parlementaire à 100%,
 - trois premières secrétaires B, rédactrices, à 50%, 50% et 80%.

Le Secrétariat général poursuit le rapatriement du secrétariat des commissions extraordinaires ; ceci améliorera la vue d'ensemble du travail des députés et contribuera au respect des délais pour la remise des notes de séance comme au suivi des rapports en vue de l'élaboration par le Bureau des ordres du jour du Grand Conseil.

DECFO-SYSREM

Le SGC regrette qu'une culture de méfiance et une mauvaise communication aient présidé à la mise en place de ce grand projet. Le secrétariat dans son ensemble a dans un premier temps été sous-colloqué. Le secrétaire général du Grand Conseil se trouve dans une situation particulière du fait de son élection par le Grand Conseil. A notre sens, il aurait pu être consulté sur sa collocation, ce qui aurait certainement évité des discussions. Une rencontre du Bureau du Grand Conseil avec M. le conseiller d'Etat, chef du DFIRE, a permis de trouver une solution. Un décret sera soumis au Grand Conseil.

Le secrétaire général a préparé une lettre de soutien aux personnes qui présenteront des revendications. *(Voir plus loin le chapitre consacré à ce sujet transversal)*

Entretiens d'évaluation

En 2007, le secrétaire général avait conduit les entretiens d'évaluation de tous les collaborateurs et collaboratrices.

En 2008, ce sont les responsables de chaque groupe qui ont vu leurs collègues et qui, eux-mêmes, ont été évalués par le secrétaire général. Une formation fournie par le CEP permet aux différents responsables de bien appliquer la méthode. Le président du Grand Conseil a procédé à l'évaluation du secrétaire général.

Commission du personnel

Une commission du personnel existe sous la responsabilité d'une collaboratrice du SG ; elle se réunit peu souvent.

Buvette

Un contrat existe entre le Secrétariat général et les personnes travaillant à la buvette. Le Secrétariat général souhaite revoir les conditions financières. A suivre.

Informatique

La collaboration avec la DSI s'améliore grâce à une participation aux séances de la direction du service. Le Bureau a rencontré le chef de la DSI. Pourtant, FST (Feuilles de style) ne fonctionne pas mieux malgré les promesses de 2008. Ce sera maintenant pour 2009 !! Le remplacement d'Antilope interviendra à l'horizon 2012-2013.

Pour ce qui concerne l'informatique des députés, les progrès de SAFARI ne sont pas suffisants. En effet, ce sont maintenant 65 députés qui ont renoncé à recevoir les documents sous forme papier ; il s'agit donc, particulièrement pour ces députés de pouvoir compter sur SAFARI pour retrouver les documents utiles. Or, ce n'est vraiment pas encore le cas et les réclamations sont nombreuses.

Le site vd.ch est en ce moment plus performant que SAFARI et répond aux demandes, mais il ne contient pas tout ce que pourrait fournir SAFARI. Il est vraiment nécessaire que l'on ne tarde pas pour améliorer ce site indispensable au travail des députés « tout informatique ».

Objectifs transversaux

Relations avec le SIPAL

L'entretien du bâtiment du Secrétariat général se fait grâce à un concierge habitant dans le quartier et à une entreprise de nettoyage. Cela est satisfaisant.

Le bâtiment est entièrement dévolu au SGC, ce qui laisse quelques réserves de locaux pour de nouveaux postes en relation avec les commissions du Grand Conseil. Quelques problèmes d'isolation et par conséquent de chauffage sont à régler et font l'objet d'une réflexion.

Apprentis

Aucun-e apprenti-e.

Cour des comptes (CC)

MM. Jean-Robert Yersin et Albert Chapalay, commissaires au DFIRE, accompagnés de la présidente de la COGES, ont été reçus par le président de la Cour des comptes et sa vice-présidente pour une première visite de la Cour des comptes. Nous les remercions pour leur accueil et leurs informations sur une institution nouvelle dans notre canton. C'est en effet, depuis le 1^{er} janvier 2008 que la Cour est opérationnelle, la loi ayant été adoptée par le Grand Conseil le 21 novembre 2006 et mise en vigueur au 1^{er} janvier 2007.

Une rencontre entre la COGES, dans son ensemble, et la Cour avait déjà eu lieu le 10 juin 2008. Il s'agissait alors d'une présentation des tâches et compétences de celle-ci et d'une première prise de contact.

Personnel

La Cour des comptes est dotée de cinq magistrats (5 ETP) et d'un ETP d'administration. Sur les cinq ETP complémentaires prévus dans l'EMPD 144, 1,8 a été engagé de la manière suivante:

- le 01.09.08 une experte comptable à 40 %.
- le 01.10.08 une économiste à 60 %.
- le 01.12.08 une experte comptable 80%. Soit 1 ETP + 1,8 ETP = 2,8 ETP.

Mission

La Cour des comptes a pour mission d'assurer en toute indépendance le contrôle de la gestion des finances des institutions publiques, ainsi que l'utilisation de tout argent public, sous l'angle de la légalité, de la régularité comptable et de l'efficacité.

Les rapports fournis sont publics, alors que ceux du CCF sont destinés au Conseil d'Etat qui décide de leur diffusion, notamment aux commissions de surveillance.

Fonctionnement

Pendant ses premiers mois d'activité, la Cour s'est dotée d'un règlement qui a été transmis au Conseil d'Etat en avril pour consultation, selon l'art. 18 de la loi sur la Cour des comptes. Des échanges de correspondance entre le président du gouvernement et la Cour concernant quelques ajustements. Une question n'est pas résolue : ses membres sont-ils des juges, des magistrats ?

Début 2009, le règlement sera prêt à être signé.

Critères de choix

La Cour des comptes peut être mandatée par le Grand Conseil, le Conseil d'Etat et sur signalement de toute personne, quelle réside ou non sur territoire vaudois (art. 27 de la loi sur la Cour des comptes).

La Cour des comptes peut naturellement s'autosaisir d'un contrôle. Chaque semaine, en séance plénière, elle discute de propositions et décide. Les critères de choix sont :

- les montants importants en cause ;
- l'exemplarité du cas ;
- l'objet d'un débat politique dans les mois qui suivent.
- L'impact sur la population.

Ensuite, la Cour procède à une enquête préliminaire pour s'assurer de la faisabilité du projet. Il faut que cela en vaille la peine. Enfin, elle décide et confie le rapport à deux ou trois de ses membres.

Rapports

En 2008, la Cour a publié deux rapports :

- « Mission de contrôle sur la gestion de la sous-traitance par l'Etat de Vaud de prestations dans le domaine informatique à la société Bedag Informatique, Berne », 10 décembre 2008.
- « Audit de la Commune de Montreux en matière d'aliénation et d'acquisition d'immeubles et subsidiairement d'octroi de permis de construire », 3 février 2009.

Après une présentation lors d'une conférence de presse, ces rapports sont disponibles sur le site de l'Etat de Vaud.

Relations avec le Contrôle cantonal des finances (CCF)

La Cour des comptes et le CCF prévoient deux réunions par année. Il s'agit de, si possible, ne pas se trouver ensemble sur le même sujet au même moment.

La Cour des comptes a accès aux rapports du CCF. En cas de besoin, elle pourrait utiliser les ressources du CCF.

Objectifs transversaux

Relations avec le SIPAL

La Cour des comptes occupe des locaux loués à la rue Langallerie 11. Les magistrats avaient le choix entre deux offres dans un délai court. Les relations avec le chef du SIPAL sont bonnes ; l'installation s'est faite rapidement à la satisfaction des utilisateurs. Les nettoyages sont assurés par Romande Entretien S.A pour une somme annuelle de 18'889 francs.

Apprentis

La Cour des comptes n'a actuellement pas d'apprenti-e-s.

Conclusion

Après une période d'organisation et de montée en puissance de l'engagement du personnel attribué à la CC, ce nouvel outil de contrôle est installé. Deux rapports ont été publiés en 2008 ; il y en aura certainement plus en 2009 ; quelques sujets sont déjà annoncés.

Rapport de suivi des participations 2007

La COGES a reçu de la part du Conseil d'Etat un rapport de suivi des participations, le sixième, en application de l'art 18. de la loi du 17 mai 2005 sur les participations de l'Etat et des communes à des personnes morales (LEPCPM), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006. Le 2^e alinéa stipule que la Commission de gestion et la Commission des finances informent le Grand Conseil au moyen d'un rapport.

C'est donc la première fois que la COGES est nantie de ce rapport. La très haute confidentialité de ce document, due essentiellement aux personnes morales nommées et à leur situation financière exposée, a contraint la COGES à demander au chef du DFIRE la possibilité de remettre à chaque membre, quelques jours avant et pour la durée de la séance d'examen de cet objet, une copie du document pour lequel nous devons rapporter. Nous avons mis en avant le fait que nous sommes tous assermentés et soumis au secret des délibérations.

L'évaluation des risques financiers pour l'Etat de Vaud au 31 décembre 2007 s'élève à Fr. 24'703'186.— et enregistre une baisse de Fr. 1'480'219.— par rapport à l'année précédente.

On peut comprendre que ce rapport soit confidentiel, puisqu'il traite de situations financières d'entreprises ; pourtant, comment se déterminer sur des chiffres qui datent de 2007 ? Peut-on, à partir de ce rapport, prendre des mesures pour éventuellement se désengager, peut-on anticiper les risques ? Ce rapport montre des constats qui datent. La marge est bonne entre la valeur au bilan et la valeur boursière estimée en 2007, mais de par la crise financière, les chiffres ont bien changé dans le courant de l'année 2008.

La COGES prend acte de ce rapport.

DECFO-SYSREM

Lors de leurs visites dans les services, tous les commissaires ont été confrontés à des remarques sur la mise en place de DECFO-SYSREM. Les sous-commissions ont constaté que la mise en place est ardue, que les collaborateurs de l'administration disent n'avoir rien compris à leurs collocactions par exemple, que l'information ne fonctionne pas, que le manque de transparence est patent. Il faut encore voir que, au rythme où les recours sont déposés, le TRIPAC en aura pour des années pour tous les traiter.

Sans pour autant remettre en cause le système, il n'est pas possible d'occulter le fait que des centaines de recours ont été envoyés et que l'information doit être rapidement améliorée, au risque de laisser s'installer une démotivation des collaboratrices et collaborateurs. Une telle situation ne peut être que dommageable pour le personnel et la bonne marche de l'administration.

La COGES a dès lors décidé de rencontrer les membres de la cellule DECFO-SYSREM, puis M. le président du gouvernement et chef du DFIRE.

Cette séance a eu lieu le 12 mars 2009. M. le président du gouvernement a exigé que ses collaborateurs soient entendus en sa présence, ce que la COGES n'a pu qu'accepter.

Un large débat a tout d'abord eu lieu entre la COGES et M. le président du Conseil d'Etat sur les compétences de la COGES. Selon les propos de M. le président, le Conseil d'Etat pourrait participer aux séances de la Commission de gestion et de ses sous-commissions organisées avec ses collaborateurs ; s'il n'est pas présent, c'est qu'il a accepté cette manière de faire qui relève tout simplement de son bon vouloir. Il nous a été dit que le Grand Conseil n'est plus le premier pouvoir, ceci dans le contexte où le Conseil d'Etat est élu par le peuple, ce qui lui donnerait sa légitimité.

Pourtant, l'art. 91 de la Constitution mentionne que : « *Le Grand Conseil est l'autorité suprême du canton, sous réserve des droits du peuple* », et l'art. 107 dit que : « *Le Grand Conseil exerce la haute surveillance sur l'activité du Conseil d'Etat [...]* » ; de plus, l'art. 53 de la LGC précise : « *Elles (COFIN et COGES) peuvent établir de tels rapports de leur propre initiative dans le cadre de leur mission, après en avoir informé le Conseil d'Etat* ».

Une partie des incompréhensions vient de ce que la COGES a désigné une délégation – pour mieux comprendre comment on en est arrivé aux départs des chefs de la Police et de la Gendarmerie – sur le modèle de ce qui avait été fait pour le SAN, et avec le feu vert de Mme la cheffe du DSE.

Une conclusion apportée par M. le président du gouvernement est que, à l'avenir, lorsque la COGES souhaite entreprendre des travaux particuliers, il faut qu'elle ait une discussion préalable avec M. le président; la COGES reviendra ultérieurement sur ce point.

Pour ce qui concerne la mise en place de DECFO-SYSREM, nous avons eu une bonne discussion. En voici un compte rendu :

Il s'agit, d'une manière générale, de réaliser que l'arrivée de DECFO-SYSREM gomme 60 ans (loi de 1947), voire 40 ans (modifications de la loi) d'enclassement des fonctions. Cette opération, d'une si

grande ampleur, a été vécue différemment suivant les départements, les services et les secteurs de l'Etat.

Cela prendra bien quatre ans pour stabiliser le dispositif. Actuellement, la démarche est bloquée devant les tribunaux. Le dispositif négocié avec la FSF (Fédération des sociétés des fonctionnaires) prévoyait la mise en place d'une commission de recours, laquelle n'est pas encore constituée, les tribunaux n'ayant pas encore décidé d'un effet suspensif. Il faudra compter sur environ 4'000 recours ; le nombre exact n'est pas connu. L'étape suivante sera la stabilisation du système avec la création de la Commission de réexamen des fonctions, la nouvelle COPAR, commission paritaire. Les fonctions continueront d'évoluer et nécessiteront des corrections liées à la décision d'organisation (DO). On ne peut donc pas répondre aux demandes de DO aussi longtemps que l'on n'a pas les résultats des recours.

Une des difficultés consiste d'une part, à introduire le système et le stabiliser, et, d'autre part, à gérer simultanément les affaires courantes. Le SPEV a averti qu'il ne pourrait pas entreprendre des modifications de DO pendant plusieurs mois.

Ce qui est sûr, c'est qu'une opération d'une telle ampleur oblige à procéder par étapes : traitement des recours – stabilisation – mise en œuvre de la COPAR.

Les chefs de service, directement ou au travers des responsables RH, ont été informés six mois à l'avance. Le chef du SPEV rencontre les responsables RH toutes les deux semaines.

S'agissant de la Caisse de pension, le rattrapage devra être payé ; les négociations sont en cours. 40 millions de francs devraient être encaissés par la Caisse de pension.

Pour ce qui est de l'information et de la communication peu satisfaisantes, la plus grosse difficulté est que tout est évolutif. Quinze mois se sont écoulés entre la position initiale et la proposition finalement signée. Ce qui explique le décalage des informations : des indications transmises aux collaborateurs se sont révélées rapidement obsolètes. Des chefs de service se sont trouvés dans l'incapacité d'assumer l'information à leur personnel : ils avaient vu que ce qu'on donnait comme information à un moment donné serait autre à un autre moment.

DECFO-SYSREM a fait encore apparaître que de nombreux collaborateurs n'avaient pas de cahiers des charges. Ce problème a été repris lors de la séance des chefs de service le 13 février dernier. Il a été décidé de créer un groupe de travail pour revoir le contenu des cahiers des charges. Pour mieux expliquer l'enclassement, pour procéder aux entretiens d'évaluation, ces cahiers des charges sont nécessaires.

C'était la première séance de la COGES sur le sujet DECFO-SYSREM et d'une première discussion. D'autres interrogations seront étudiées. Il va sans dire que la COGES suivra de près l'évolution de ce dossier et qu'elle en tiendra le Grand Conseil informé, certainement avant le prochain rapport annuel.

2^e observation

Communication – Information

A plusieurs reprises, les sous-commissions ont entendu lors de leurs visites dans les services des constats sur le manque d'information tout au long de la mise en place de DECFO-SYSREM. Ce manque de transparence rend les relations difficiles entre les services et le SPEV, démotive et inquiète nombre de collaboratrices et collaborateurs quant à leur situation personnelle et crée un climat tendu.

- *La COGES invite le Conseil d'Etat à informer le Grand Conseil sur les solutions qu'il entend prendre pour rétablir un climat de confiance dans ses services, grâce à une meilleure communication.*

3^e observation

Mise en place de DECFO-SYSREM

Le Conseil d'Etat a initié la mise en place d'une opération de grande envergure. Le grand nombre de personnes concernées, la complexité des aspects juridiques, les recours possibles, ainsi que l'aspect

médiatique, ont contribué à une gestion malaisée du projet. Un suivi très minutieux est dès lors indispensable, à l'exemple de ce que le gouvernement avait créé lors de l'application de la nouvelle Constitution.

- *La COGES invite le Conseil d'Etat à renseigner le Grand Conseil sur les raisons pour lesquelles il n'a pas mis en place un groupe de suivi (une task force) pour mener à bien l'énorme travail engendré.*

Sécurité informatique (OSIC)

En 2005, le Conseil d'Etat prend la décision de réorganiser complètement l'informatique de l'ACV. A cette époque, l'informatique cantonale était organisée en 8 unités indépendantes. La sécurité de l'informatique cantonale était gérée par l'Office de la sécurité informatique (OSIC), rattaché au Secrétariat général du DSE. Fin 2005, sur avis du chef de l'OSIC, le Conseil d'Etat accepte de réserver le traitement du cas de l'OSIC à une date ultérieure. L'informatique cantonale sera entièrement réorganisée sans toucher à la partie sécurité pourtant déjà inadéquate. Fin 2007, sur la base d'une recommandation de l'Unité de conseil et d'appui (UCA), la Direction des systèmes d'information (DSI) propose un processus de transition de l'ancienne organisation vers la nouvelle organisation.

Cette réorganisation de la sécurité doit être conduite conformément aux normes internationales en vigueur et à l'instar de ce qui se fait dans les autres administrations publiques. Il est proposé la reprise des collaborateurs de l'OSIC (4,3 ETP) par la DSI pour assurer les travaux de la sécurité stratégique et opérationnelle. Fin 2008, aucune décision à ce sujet n'est encore prise.

Par ailleurs, la CTSI indique dans son rapport que l'OSIC pourrait être rattaché à la Chancellerie, au CCF, voire à la DSI.

Aujourd'hui, la sécurité du système d'information de l'ACV ne semble pas répondre aux normes de sécurité. Par exemple, les conditions sécuritaires pour les accords de Schengen ne sont plus remplies. Pour remédier partiellement à cette situation et traiter le plus urgent, la DSI a engagé un spécialiste sécurité à 100% en prenant le poste sur l'effectif des chefs de projets, déjà en nombre insuffisant.

Considérant l'aspect interdépartemental de ce possible transfert de l'OSIC, la Commission de gestion sera particulièrement attentive au suivi de ce projet.

4^e observation

Rattachement de l'OSIC (Office de la sécurité informatique)

Dans sa volonté de réorganisation de l'informatique cantonale, le Conseil d'Etat émet plusieurs pistes quant au rattachement ou non de l'OSIC à un autre département que le DSE. Le rapport de la CTSI indique que l'OSIC pourrait être rattaché à la Chancellerie, au CCF, ou à la DSI.

- *Le Conseil d'Etat est prié d'informer le Grand Conseil sur l'actuel et futur rattachement de l'OSIC, sur les raisons et arguments de ce possible changement de département, ainsi que sur les délais et moyens qui seront pris en cas d'un nouveau rattachement.*

Commissions nommées par le Conseil d'Etat

La COGES, à l'instar de sa sous-commission chargée d'examiner le Département de l'économie, constate que les commissions nommées par le Conseil d'Etat ont des vies fort différentes. L'exemple de la Commission cantonale consultative de prévention des accidents dus aux chantiers, qui n'a pas été nommée, par le Conseil d'Etat en ce début de législature est inquiétant et laisse à penser que d'autres de ces commissions ont peut-être subi le même sort. La commission citée est pourtant importante pour la sécurité sur les chantiers et répond à un véritable besoin. D'autres commissions, nouvellement nommées, comme, encore un exemple, celle sur le suivi du plan directeur, ne font pas l'objet d'une

information spécifique. D'autres cas peuvent encore être cités : le Conseil consultatif des Hautes écoles (art. 8 de la LUL), la Commission préventive de la toxicomanie et celle intitulée « Comité de visiteurs » du SPEN.

C'est donc une observation transversale qui concerne toute l'administration qui est déposée.

5^e observation

Constitution des commissions, conseils, et organes nommés par le Conseil d'Etat

A plusieurs reprises, le parlement a intégré, dans différentes lois, des commissions spécifiques. Ces commissions, organes, conseils, etc. devraient être nommés au début de chaque législature. Certains d'entre eux ne sont pas encore constitués à ce jour.

- *Le Conseil d'Etat est invité à renseigner le Grand Conseil sur l'inventaire des commissions, conseils et organes qu'il doit nommer au début de chaque législature (actifs ou inactifs,) ainsi que leur base légale, leur mission, leur composition et leur mandat.*

Objectifs transversaux

APPRENTI-E-S

La COGES a souhaité réunir les considérations des sous-commissions dans le rapport général, afin d'avoir une meilleure vision d'ensemble. Ce panorama se termine avec une observation qui ne concerne que le DINF.

Le tableau explicatif des apprentis de l'ACV fournissait en 2008 l'évolution de 2003 à 2007. Passant de 455 places à 470, l'évolution est positive et il y a lieu de s'en réjouir. Elle s'inscrit donc dans la ligne souhaitée par tous les partenaires de la formation. Pour sa part, le canton de Vaud annonçait 5'400 nouveaux contrats signés au 14 août 2008 contre 4'772 l'année dernière à la même période.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
DSE	30	30	33	30	31	34
DFJC	59	72	129	133	129	127*
DINT	26	25	21	23	28	32
DSAS	9	11	15	17	19	20
DEC	17	17	15	18	20	17
DINF	10	8	14	24	25	22
DFIRE	67	63	61	60	55	52
OJV	33	37	36	41	40	37
UNIL				28	30	32
CHUV	48	55	69	76	78	97
TOTAL	299	318	393	450	455	470

**hormis formations élémentaires et préapprentissage du COFOP.*

Au Département de la sécurité et de l'environnement (DSE)

Police cantonale (PolCant)

La mise en place d'apprentissages au sein de la Police cantonale a débuté en août 2006 avec l'engagement de deux apprentis, respectivement un employé de commerce 1^{re} année et un apprenti médiaticien. En août 2007 et 2008, respectivement deux et trois apprentis ont été engagés. Les apprentis employés de commerce passent dans trois divisions différentes du service (RH, secrétariat, finance).

Service des automobiles et de la navigation (SAN)

A fin 2008, le service encadre six apprenti-e-s. Dans le cadre de la gestion future des apprentis, il souhaite procéder à un engagement annuel de cinq apprentis employés de commerce en 2009, 2010 et 2011 et mettre en place un nouveau concept avec 15 apprentis en formation.

Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

A ce jour, le service encadre 2 apprenties employées de commerce, un apprenti informaticien et une maturante. Le service souhaite par la suite engager un apprenti de commerce chaque année (cycle de trois ans).

Service des eaux, sols et assainissement (SESA)

Le service n'encadre aucun apprenti, car les forces de travail pour l'encadrement manquent. Par contre, il accueille des diplômés et des stagiaires.

Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN)

Le service encadre une vingtaine d'apprentis bûcherons. Il n'y a actuellement qu'une seule place d'apprenti au service central, alors qu'il devrait idéalement en avoir deux.

Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN)

L'absence d'apprenti est justifiée par la surcharge de travail. Il est néanmoins envisagé de revoir la situation pour 2010-2011. La sous-commission sera particulièrement attentive à cet aspect dans les années à venir.

Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

A fin 2008, le service encadre 4 apprentis qui font une rotation dans les quatre unités de laboratoire. La possibilité d'engager un apprenti administratif est envisagée pour 2009.

Bureau de l'égalité entre femmes et hommes (BEFH)

Comme indiqué ci-dessus, un seul apprenti CFC social assistant socio-éducatif est encadré par le service. Cette filière étant nouvelle, les premiers apprentis terminant cette année, il est nécessaire d'évaluer cette formation avant d'accroître fortement le nombre d'apprentis.

Au Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)

Secrétariat général

C'est surtout dans les offices administratifs que des apprentis sont engagés. En revanche, les stagiaires sont plus nombreux. Certains services (SPJ par exemple) engagent des jeunes pour les stages obligatoires relevant de la maturité professionnelle.

Service de protection de la jeunesse (SPJ)

Le service engage des apprentis dans le secteur administratif et des stagiaires qui font leur stage obligatoire pour la maturité professionnelle commerciale.

Au Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)

Le DSAS a passé de 9 apprentis en 2003 à 20 en 2008. Le plafond du nombre possible d'apprentis semble atteint non seulement par manque de formateurs, mais aussi par manque de places et d'équipement. N'oublions pas, mais c'est une remarque générale, que la formation d'un apprenti demande un 10% de temps de la part de son formateur, ce qui est souvent difficile à libérer.

Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)

Actuellement, au nombre de 4 (2 au SASH et 2 à l'OCC), les apprentis changent chaque année de service, au sein de la même direction, dans le but d'acquérir la formation la plus large possible.

Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)

Le SPAS participe au tournus des apprentis engagés par le DSAS sur le site du BAP. Ce programme vise à permettre aux apprentis d'être rattachés chaque année à un autre service et, ainsi, à acquérir des compétences et connaissances supplémentaires.

Service de la santé publique (SSP)

Le service occupe 6 apprentis pour 80 personnes.

Chaque apprenti passe par 3 services en 3 ans ; il est réjouissant de constater qu'une bonne proportion d'entre eux fait carrière à l'Etat, ce qui permet un « retour sur investissement » appréciable.

CHUV et Hospices cantonaux (HC)

Le nombre d'apprentis a passé de 48 en 2003 à 96 l'année dernière, ce qui est réjouissant.

Parmi les problèmes rencontrés, mentionnons le manque de places de travail, à savoir les mètres carrés pour loger l'apprenti, la surcharge de travail pour les formateurs et le niveau plutôt faible des apprentis ; une palette de problèmes qui n'est cependant pas spécifique au CHUV.

Au Département de l'économie (DEC)

Secrétariat général

La recherche de formateurs dans les divers services ne pose pas de problème, sauf au cas où le nombre de mètres carrés à disposition limite l'engagement d'apprentis. Sur les 249 apprentis employés de commerce formés au sein de l'administration cantonale, relevons particulièrement la situation du Service de l'emploi. Huit apprentis y travaillent, cornaqués par huit formateurs. Un groupe de travail des apprentis (GTA) réunit tous les formateurs du service pour des échanges, un soutien et une valorisation de ce rôle important. Cela permet aussi de prospecter les places disponibles au sein du service et de prévoir si nécessaire des places de stages. A la fin de l'apprentissage, les apprentis peuvent continuer à travailler pendant 6 à 12 mois au sein du service sur la base d'un contrat de durée déterminée.

Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)

On compte deux apprentis par période de quatre ans.

Il est prévu des stages dans d'autres secteurs et d'autres services de l'Etat afin de garantir une formation complète. C'est la pratique d'ailleurs dans les services du DEC qui forment des apprentis.

Conclusion

Globalement, le nombre des apprentis dans l'administration cantonale est en augmentation, ce qui est réjouissant. Ce mouvement ascendant devra se poursuivre, particulièrement dans la période difficile que nous vivons.

6^e observation

Formation des apprentis au sein du Département des infrastructures

24 apprentis au total sont formés dans l'ensemble du département, répartis dans les formations d'employés de commerce (12), d'informaticiens (6), de dessinateurs (2) de gestionnaires en logistique(2), de mécatronicien (1) et réparateur (1).

Sachant que le DINF compte plus de 1'000 ETP, que la formation est un des soucis majeurs du canton, ne serait-il pas envisageable d'augmenter le nombre d'apprentis dans les services ? Le Service des routes, notamment, ne pourrait-il envisager de former des apprentis dans les domaines de l'entretien d'espaces verts, de constructeurs de routes ou de la maintenance des véhicules de service ?

- *Le Conseil d'Etat est invité à présenter au Grand Conseil les mesures qu'il entend promouvoir afin d'engager des apprentis supplémentaires dans ce département.*

SERVICE IMMEUBLES, PATRIMOINE ET LOGISTIQUE (SIPAL)

L'autre préoccupation transversale de la GOGES concerne le Service immeubles, patrimoine et logistique et ses relations et collaborations avec les autres services de l'Etat. Là aussi, nous avons voulu rassembler les commentaires des sous-commissions.

Au Département de la sécurité et de l'environnement (DSE)

Police cantonale (PolCant)

Tout comme d'autres services transversaux de l'Etat, le SIPAL est parfois perçu comme possibilité de la part du Conseil d'Etat de freiner, voire empêcher certains projets, étant donné que les services demandeurs n'ont plus de contrôle quant à la suite des projets souhaités. Le projet de sas pour détenus devant le CB3 semble avoir complètement échappé à la PolCant. Il n'en reste pas moins que les relations entre ces deux services sont bonnes.

Service des automobiles et de la navigation (SAN)

Les problèmes liés aux locaux semblent être compris par le SIPAL qui étudie les moyens pour améliorer l'acoustique de certains locaux. En 2009, le service a initié une étude détaillée quant à l'avenir du SAN à la Blécherette, car les locaux actuels ne sont plus adaptés et ne permettent pas d'absorber l'augmentation des prestations liées à la progression du parc automobile (+ 1.5 % / an). L'étude aura pour but d'évaluer les différents scénarios possibles, leurs avantages et inconvénients ainsi que les conséquences financières.

Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

Si la collaboration est bonne, les moyens mis à disposition pour répondre à certaines demandes s'avèrent parfois peu satisfaisants. Il en va de même pour le suivi de la maintenance et de l'entretien.

Service des eaux, sols et assainissement (SESA)

Les demandes faites au SIPAL sont généralement fructueuses et les relations entre les deux services sont décrites comme bonnes.

Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN)

Dans certaines situations, les locaux appartenant à l'Etat de Vaud sont gérés non pas par le SIPAL, mais par le Service des forêts, de la faune et de la nature. Ce sont généralement des petits bâtiments situés en forêt ou en zone sylvo-pastorale. Dans ce contexte, il existe une coordination avec d'autres services, notamment avec le SR et le SESA, pour des locaux décentralisés. Sur 33 sites disséminés dans le canton, 8 appartiennent à l'Etat.

Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN)

Les relations avec le SIPAL pour les éléments relevant des bâtiments ou du nettoyage de ces derniers sont décrites comme bonnes.

Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

Si la gestion de projets d'envergure dépendant de la décision de plusieurs chefs de département peut être largement améliorée, la gestion des affaires courantes liée au SIPAL est bonne.

Bureau de l'égalité entre femmes et hommes (BEFH)

La location des locaux de Carambole dans un immeuble n'appartenant pas à l'Etat peut parfois ralentir l'avancement et la réalisation de certains projets et travaux.

Au Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)

Secrétariat général

Il y sera fait mention dans le présent rapport de façon plus exhaustive sous le chapitre des visites. De manière générale les relations sont bonnes pour la question des bâtiments, même si l'augmentation de surfaces disponibles en cas de besoin prend du temps (un peu trop parfois selon les avis recueillis). La question qui concerne la conciergerie des locaux est variable d'un service à l'autre. On peut relever que si elle est externalisée, cela pose plus de problèmes que dans le cas contraire. Des problèmes de rapidité de communication surviennent aussi.

Service de protection de la jeunesse (SPJ)

Les relations avec le SIPAL pour la conciergerie posent parfois des difficultés, notamment en ce qui concerne le nettoyage qui laisse souvent à désirer, car, quand les prestations sont externalisées, cela est moins facile. Pour les locaux, on peut constater qu'avec l'augmentation du nombre de postes, il faudra trouver de nouvelles surfaces à Payerne et à Yverdon-les-Bains. A Nyon, la place manque pour prendre des stagiaires et comme l'augmentation des cas est plus grande dans l'Est du district, un déménagement à Rolle est envisagé. Au BAP, le service est aussi à l'étroit.

Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)

Le gymnase Auguste Piccard à Bellerive-Lausanne comporte six bâtiments ; suite à des vols importants de matériels, un système d'accès électronique a dû être mis en place avec l'aide du SIPAL (coût Fr. 80'000.—) ; des détecteurs de présence ont aussi été installés. Un conseil d'élèves a été institué pour contribuer au développement d'un climat sain et respectueux de l'environnement. Les relations avec le SIPAL sont bonnes avec la seule remarque du statut des concierges qui formellement dépendent de ce service mais qui, de fait, ont des comptes à rendre régulièrement à la direction de l'établissement ; certains conflits peuvent apparaître. Enfin, relevons que le bâtiment principal de l'établissement a été classé par les Monuments historiques. Son enveloppe est cependant déplorable du point de vue des pertes énergétiques ; ce problème est traité depuis deux ans.

Gymnase de Burier : la sous-commission a appris que les relations avec le SIPAL ne sont pas au beau fixe pour beaucoup de raisons. Actuellement, ce service qui détient les moyens financiers alloués par l'Etat pour l'entretien de ses bâtiments, décide seul des priorités. Du côté de la DGEP et des gymnases en particulier, on souhaiterait participer à la décision. Souvent, il appartient à la DGEP de compenser lorsque la situation l'exige. Au surplus, les difficultés liées à la dualité de commandement qui caractérise le statut des concierges et des services de nettoyage sont relevées. D'une part ces collaborateurs et entreprises sont engagés par le SIPAL, mais c'est bien sur place que les besoins se font sentir et qu'il faut organiser.

Au Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)

Les rapports sont bons, l'écoute du chef de service est attentive ; ce qui est heureux au vu du regroupement prochain de tous les services du DSAS au BAP, ce qui, nous l'espérons, favorisera les synergies.

Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)

Les relations avec le SIPAL sont bonnes. En particulier, le SASH a été en contact étroit avec celui-ci au moment du transfert de l'Office cantonal de contrôle de l'assurance maladie et accidents (OCC) et du déménagement de cet office dans ses nouveaux locaux. Actuellement, la question majeure, comme pour les autres services du DSAS, est celle du réaménagement et de la distribution des locaux au sein du Bâtiment de l'administration à la Pontaise (BAP).

Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)

La relation avec le SIPAL est harmonieuse avec une bonne collaboration interservices sur des sujets tels que la loi sur l'énergie ou le développement durable. Le déménagement au BAP se profile, il y aura beaucoup de demandes à gérer au mieux des attentes.

CHUV et Hospices cantonaux (HC)

Avant toute chose, il faut préciser que le CHUV dispose de son propre service d'architecture, le CIT (constructions, ingénieurs et technique).

A titre de comparaison, le SIPAL gère un millier de bâtiments, le CIT 170. La valeur de quelque mille bâtiments gérés par le SIPAL est de 2,1 milliards de francs, celle des 170 gérés par le CIT de 1,25 milliard de francs. 180 personnes travaillent au SIPAL, 183 au CIT.

Ces chiffres illustrent la très forte valeur et l'extrême complexité des bâtiments hospitaliers, ce qui justifie l'existence d'un service spécialisé. Les contacts et collaborations sont néanmoins nombreux et fructueux entre les deux entités.

Au Département de l'économie (DEC)

Secrétariat général

Le département estime que la collaboration est assez bonne. Les loyers du bâtiment de la Caroline sont payés par le biais du Secrétariat général.

Au cas où plusieurs changements de localisation conduiraient à des déménagements à Marcelin par exemple, il existe une bonne vision d'ensemble et la stratégie est prête. Mais mettre en route une « opération domino » n'est pas simple et freine l'enthousiasme du Conseil d'Etat.

Conclusion

Les constatations et renseignements reçus sont dans l'ensemble positifs. Les collaborateurs peuvent être remerciés pour la tâche accomplie. La COGES souhaite encore s'intéresser à la maintenance et à l'entretien des bâtiments et locaux de l'Etat ou occupés par ce dernier. Elle va donc suivre ce service.

Remplacement du personnel

Les difficultés dues au manque de personnel et aux absences pour cause de longue maladie se sont apaisées. Il n'en reste pas moins que le problème des remplacements dans ces cas-là n'est pas résolu à satisfaction dans les services de l'Etat. Les chefs de service se débrouillent du mieux qu'ils peuvent, mais n'obtiennent pas forcément une aide concrète du SPEV, par ailleurs très absorbé par la mise en place de DECFO-SYSREM

7^e observation

Remplacement du personnel

Dans les services de l'Etat, il est difficile d'obtenir des remplacements lors d'absence de longue durée (accidents, maladies, congés de maternité par exemple). Certes, il n'est pas facile de remplacer des

personnes très spécialisées. Mais la désorganisation d'un service lors d'absences de longue durée est très difficile à gérer et provoque heures supplémentaire, retards dans le traitement des dossiers, fatigue et mécontentement.

- *Le Conseil d'Etat est invité à informer le Grand Conseil sur sa politique lors d'absences de longue durée du personnel et sur les éventuelles améliorations qu'il compte apporter à de telles situations.*

Conclusion

Lors de ses visites, la COGES a rencontré des collaboratrices et collaborateurs très compétents, disponibles et désireux de satisfaire les demandes des habitants de notre canton. Nous les remercions pour leur engagement de tous les jours.

Nos remerciements vont particulièrement à toutes les personnes qui nous ont reçus et informés sur tout ce qui nous intéressait ayant ainsi permis à la COGES de remplir son mandat et de vous soumettre ce rapport. Cette année, ce sont 38 observations qui nous permettront de mieux comprendre la gestion du Conseil d'Etat. Ces observations ont presque toutes été adoptées à l'unanimité de la Commission de gestion. Merci à mes collègues pour leur travail assidu dans une excellente ambiance.

Pour terminer, nous remercions notre secrétaire Carole Pico sur laquelle nous pouvons compter à chaque instant, ainsi que les collaboratrices et collaborateurs du Secrétariat général du Grand Conseil ; sans elles et sans eux, la COGES serait comme un oiseau sans perchoir.

DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT (DSE)

M. Yves Ferrari, rapporteur : — La sous-commission de gestion chargée d'étudier la gestion du Département de la sécurité et de l'environnement pour l'exercice 2008 était composée de MM. Mario-Charles Pertusio et Yves Ferrari, rapporteur.

Introduction

La plupart des services ont été visités fin 2008 et début 2009 en fonction des délais fixés pour la remise du rapport. Parlementaire de milice, le commissaire à la gestion ne peut prétendre tout contrôler et expliquer ; il peut cependant relever des points qui lui paraissent dignes d'intérêt pour mener à bien sa mission.

Les services suivants ont été consultés :

- Secrétariat général (SG-DSE).
- Police cantonale (PolCant).
- Service des automobiles et de la navigation (SAN).
- Service de la sécurité civile et militaire (SSCM).
- Service des eaux, sols et assainissement (SESA).
- Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN).
- Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN).
- Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV).
- Bureau de l'égalité entre femmes et hommes (BEFH).

Si les objectifs transversaux sont traités services par services, il est à relever que la communication défailante et lacunaire de la mise en place de DECFO-SYSREM est un élément récurrent dans l'ensemble des services.

Secrétariat général (SG-DSE)

Le secrétaire général du DSE ayant décidé de réorienter sa carrière en juin 08, le Secrétariat général a vu arriver à sa tête l'ancien chef de service du SSCM. Ce dernier s'est très rapidement glissé dans ses nouvelles fonctions et a permis au Secrétariat général de continuer à venir en appui aux différents services du département.

Le 19 décembre 08, le nouveau secrétaire général a été nommé par le Conseil Fédéral comme militaire milicien à la tête de la Brigade d'infanterie de montagne 10 avec effet au 1^{er} janvier 2009. Quand bien même notre rapport se limite à 2008, la sous-commission n'a pas souhaité attendre fin 2009 pour informer le Grand Conseil des éléments suivants :

- D'un point de vue organisationnel : cette nomination a été préalablement discutée avec la cheffe du département et n'empêche pas le secrétaire général d'assumer l'ensemble de ses tâches et rendez-vous, à l'exception de trois Collèges des secrétaires généraux durant lesquels il sera remplacé par son adjointe.
- D'un point de vue légal : cette nomination est en parfaite adéquation avec le dispositif légal

vaudois, notamment la LPers et son art. 128 RLPers.

- D'un point de vue politique : cette nomination va de pair avec un processus d'évaluation afin de s'assurer que les nouvelles tâches du secrétaire général n'empêchent pas un bon fonctionnement du département. Cette évaluation sera réalisée à plusieurs reprises, notamment à fin mars 2009.

La sous-commission est consciente que le secrétaire général peut avec ses nouvelles tâches de militaire de milice être un atout pour le département en termes de relation avec la hiérarchie militaire, facilitant ainsi le partenariat avec l'armée dans les domaines liés à la sécurité dans le cadre de projets vaudois.

La sous-commission sera particulièrement attentive au bon fonctionnement du Secrétariat général durant l'année 2009.

Le SG a supervisé la réponse à 71 objets parlementaires durant l'année 2008.

Office de la sécurité informatique cantonale (OSIC)

La COGES ayant mandaté la CTSI sur les aspects informatiques, la sous-commission n'est pas allée visiter l'OSIC après s'être assuré qu'une délégation de la CTSI l'avait fait et que les conclusions seraient transmises à la COGES. (*Voir 4^e observation du Rapport général*).

Police cantonale (PolCant)

Délégation de la COGES

Considérant les problèmes au sein de la Police cantonale, plus connus sous le nom de « guerre des chefs », la COGES a, sur proposition de la sous-commission, souhaité qu'une délégation soit mise sur pied. Cette délégation est formée, comme pour le SAN pour le rapport sur l'année 2007, de la présidente et des deux vice-présidents, dont l'un est commissaire au DSE ; présidée par la présidente de la COGES, cette délégation s'est réunie à plusieurs reprises pour délimiter le champ d'action, fixer le calendrier et répondre aux demandes de la COGES.

Les travaux de cette délégation ne sont pas présentés dans ce rapport étant donné qu'ils donneront lieu à un rapport annexe qui sera soumis par la COGES au GC, durant le troisième trimestre 2009.

En plus des séances consacrées par la délégation au dossier PolCant, la sous-commission a effectué cinq visites à la PolCant, dont une visite surprise.

Accident sur l'A9

Le 9 avril 2008, un carambolage s'est produit sur l'autoroute A9 à la hauteur du viaduc de la Lutrive, sur les hauts de Lutry (VD). Soixante-quatre voitures et cinq camions ont été impliqués. La collision a fait un mort et 18 blessés. D'importants moyens humains et techniques ont été mobilisés par la Police cantonale. Une collaboration entre la PolCant (60 personnes), le SSCM (100 personnes de la Pci), les pompiers lausannois et le Service de protection et de sauvetage de la Ville de Lausanne (SPS) a permis de gérer au mieux la situation. Lors de la visite de la sous-commission, cinq jours plus tard, ce n'est pas moins de six personnes qui travaillaient encore sur les suites de l'accident. La gestion postaccident a été réalisée de manière très professionnelle. Une grande salle a été mise à disposition de la cellule accident A9 ; les dossiers ont été suivis, étiquetés, rangés en fonction de leur degré d'avancement. Les photos et les références des personnes ayant été impliquées dans l'accident ont été systématiquement ordonnancées. Les dossiers sont très facilement repérables et les personnes ont pu répondre extrêmement rapidement et précisément à nos questions. Plusieurs personnes assuraient la permanence téléphonique, afin de répondre au plus vite aux personnes lésées durant l'accident.

Tout en déplorant les personnes gravement blessées ainsi que la personne qui est décédée, il faut relever la qualité avec laquelle la PolCant a géré cet accident.

Eurofoot 2008

L'été 2008 a été marqué par l'Eurofoot 08. Ce n'est pas moins de 600 gendarmes qui ont participé à la sécurité durant la phase de planification, d'engagement et de désengagement de cette manifestation. Très clairement surdimensionné dans un premier temps, le dispositif a été revu à la baisse durant la phase d'engagement. La collaboration avec les polices municipales semble avoir bien fonctionné et l'information était centralisée à un seul poste de commandement à la Blécherette. La forte présence des gendarmes et des policiers municipaux a permis de faire baisser la délinquance dans les villes et à proximité de ces dernières. Par contre, l'arrière pays a été le théâtre d'un plus grand nombre de cambriolages.

Le concordat romand oblige les gendarmes à prêter main-forte à leurs collègues romands dans le cadre de manifestations de grande dimension. Ce fut donc le cas durant l'Eurofoot 2008. Au terme de l'exercice, c'est plus de 26'000 heures supplémentaires qui ont été comptabilisées.

Le Conseil d'Etat n'a pas répondu favorablement aux demandes de l'Association professionnelle des gendarmes vaudois (APGV) et du Syndicat de la sûreté vaudoise (SSV) concernant une entrevue, afin de pouvoir négocier le paiement des futures heures supplémentaires avant la manifestation ; en revanche, il a invité les deux syndicats à en discuter à l'issue de la manifestation.

1^{re} observation

Négociation des heures supplémentaires de l'Eurofoot 08

Bien que chaque manifestation d'envergure nationale ou internationale soit spécifique et possède ses propres caractéristiques, le dispositif de sécurité doit être établi avant la manifestation. Sur la base de ce dispositif de sécurité, les heures supplémentaires sont connues et la négociation avec le Conseil d'Etat peut avoir lieu.

- *Le Conseil d'Etat est invité à présenter au Grand Conseil les mesures qu'il entend prendre afin que la situation de la négociation des heures supplémentaires annoncées avant l'Eurofoot 2008 ne se reproduise plus à l'avenir.*

Grève des gendarmes

Entre le 17 septembre 2008 et le 29 octobre 2008, les gendarmes vaudois ont fait la grève des amendes d'ordre. Même si les délits pénaux continuaient à être sanctionnés (vitesse, alcool, etc.), l'image de la force publique a été sévèrement écornée. Les origines de cette grève sont multiples. Les négociations postmanifestation concernant les heures supplémentaires liées à l'Eurofoot 2008, les négociations liées à la mise en place de DECFO-SYSREM et le manque chronique d'ETP ont amené les gendarmes à faire pression sur le Conseil d'Etat au travers d'une grève, qui ne s'est achevée qu'au terme d'un accord concernant les points susmentionnés.

Si les pertes financières liées à la grève des amendes d'ordre sont difficilement calculables, étant donné qu'il n'y a pas de différences entre les comptes 2007 et 2008 sur cet aspect, le problème a été particulièrement aigu dans les communes ayant signé une convention avec le canton en vue de leur déléguer leur sécurité, moyennant une contre partie financière ; en effet, les amendes d'ordre étant une ressource financière pour les caisses communales, les communes ont été prises au piège d'une gendarmerie qu'elles devaient payer, mais qui n'effectuait pas l'intégralité de leur travail et empêchait dès lors ces dernières de compter sur les rentrées des amendes d'ordre.

Evasion d'un détenu à proximité de la Clinique de la Longeraie à Lausanne

Le 6 novembre 2008, un détenu de 27 ans a faussé compagnie aux trois gendarmes qui l'accompagnaient à la clinique de la Longeraie, à Lausanne, afin d'y subir des examens. Courant moins rapidement que le fugitif, le gendarme a fait usage de son arme à feu sans le toucher. Si la petite histoire retiendra que c'est un policier lausannois qui arrêtera le fugitif, c'est la condition physique des gendarmes qui a été au centre de l'intérêt de la sous-commission.

Les gendarmes bénéficient d'une heure de sport par semaine mais de façon volontaire. Ce n'est cependant pas moins de 600 gendarmes qui utilisent cette heure afin de maintenir leur condition physique. Ce programme sport et santé a été lancé sur le site de la Blécherette et est encadré par des professionnels de l'éducation physique.

DECFO-SYSREM

Le manque de communication lié à DECFO a été l'un des éléments qui a abouti à la grève du mois de septembre-octobre. L'enclassement des gendarmes prévu par la DCERH n'ayant pas donné satisfaction, il a fallu ouvrir des négociations sectorielles. Le mauvais accueil de DECFO-SYSREM chez les gendarmes a été accentué par les conflits à la tête de la PolCant.

Service des automobiles et de la navigation (SAN)

La sous-commission souhaite émettre une impression positive quant à la reprise en main de ce service par son nouveau chef, et ce après les trop nombreuses péripéties vécues au sein du SAN ces dernières années.

Direction du service

Pour faire suite aux événements mentionnés dans le rapport 2007, ainsi que dans le rapport spécifique SAN, la sous-commission a fait un état des lieux avec le nouveau chef de service, entré en fonction le 1^{er} juillet 2008. Dès son arrivée, ce dernier s'est entretenu avec la majorité des collaborateurs du SAN ainsi qu'avec des professionnels de la branche et partenaires. Il a, en outre, pris bonne note de leurs demandes et besoins. Il a pu ainsi se familiariser rapidement avec les diverses activités du SAN. Toute une série de rendez-vous réguliers avec le SG, la cheffe du département et les personnes concernées permet d'assurer une réorientation qui prend en compte le facteur humain du service. Des améliorations peuvent encore être faites, aussi bien dans la conduite que dans les procédures propres au service clientèle.

Nouvelle organisation

Le projet de modification de l'organisation du SAN implique la création d'une strate décisionnelle qui avait été supprimée par l'ancien chef de service. Ces postes, qui ne sont pas des ETP supplémentaires, permettront d'atteindre les objectifs fixés (notamment la norme de certification ASA-SAQ), de concert avec les 17 cadres actuels ; cette strate décisionnelle concerne :

- la gestion des apprentis (Objectif 2011 : 15 apprentis en formation) ;
- le management de projets et gestion de la qualité ;
- les services généraux ;
- le secteur immatriculation des véhicules.
- le secteur permis de conduire.
- le call-center.
- La situation du Service des automobiles, locaux de Nyon.

L'analyse de rentabilité ayant conclu à un résultat positif, l'aménagement d'une piste de contrôles techniques supplémentaire, nécessitant un investissement de l'ordre de 4 à 500'000 francs, sera porté au budget de fonctionnement 2010 du SAN. Les réflexions stratégiques ont abouti au projet d'agrandissement et à une redéfinition de l'occupation des locaux actuels sis à l'Asse. Ce projet d'agrandissement a été considéré comme étant la meilleure solution et, ce, en collaboration avec la ville de Nyon qui continuera à louer à l'Etat ces locaux. La solution consistant à déplacer ce service

sur le site de Bursins (CERN) n'a pas été retenue. On ne sait pas si l'étude de cette possibilité a été effectuée !

Viacar

Le SAN ne rencontre pas de problèmes majeurs avec Viacar, introduit début 2005, et qui permet de connaître le montant des débiteurs qui est d'environ 2,5 millions de francs pour plus de 240 millions de francs encaissés annuellement. L'ancien système de prépaiement ne donnait pas la possibilité de connaître le montant exact des débiteurs.

Entretiens d'évaluation

En 2008, l'ensemble des inspecteurs et la majorité des collaborateurs administratifs ont passé leur entretien d'évaluation conformément à la LPers. D'ici fin 2009 l'ensemble des employés aura cet entretien, les cadres seront formés en conséquence.

DECFO-SYSREM

Certaines fonctions qui avaient perdu des « petits avantages » au fil des années espéraient une revalorisation qui n'est pas venue. Au regard d'une analyse des salaires pratiqués dans les services automobiles des autres cantons romands, il s'avère que ceux des vaudois restent relativement attractifs (deuxième position derrière les Neuchâtelois).

Le 11 novembre 2008, le service a fait grève pour faire entendre ses revendications liées à DECFO-SYSREM. La majorité des clients a pu être avisée à temps. La grève a, semble-t-il, été bien préparée. Si le personnel administratif n'était pas en grève, le personnel technique l'était pour 58 des 68 collaborateurs. 800 rendez-vous ont été annulés et 11 demandes de dédommagements sont en cours d'examen. Les conséquences pour l'Etat sont une perte de recettes d'environ Fr. 50'000.— ; Fr. 3'000.— de dédommagements pourraient être accordés.

Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

Situation a.i. du chef SSCM

Le remplacement du chef du SSCM, ce dernier ayant été nommé secrétaire général du département, ne permettait pas une procédure habituelle d'engagement tant les délais étaient courts. Le choix s'est donc porté sur le remplaçant du chef du SSCM, qui jouait déjà un rôle important, lorsque son chef a dû dégager du temps afin de s'impliquer dans la gestion stratégique du SAN en période de crise. La cheffe de département effectuera une validation des compétences par la pratique.

Aide-mémoire du SSCM

La direction du SSCM a émis durant cette année un « règlement de maison » à l'usage des cadres et des collaborateurs fixant les modalités du quotidien de chacun. Il s'agit d'une première pour le département.

Réorganisation du BAP et localisation de la Division administration militaire à Morges

Un manque de places endémique, lié aux besoins en surface du DSAS, et, ce, en fonction du développement des activités de ce département, a débouché sur un projet conduit par le SIPAL et visant à une réorganisation de l'attribution des surfaces disponibles du BAP. Cette réorganisation nécessite le départ de la Division administration militaire du bâtiment.

Le SSCM, bien qu'il ne soit pas demandeur dans cette problématique, s'est engagé à tirer le meilleur parti de cette situation. En effet, la Division administration militaire rejoindra ainsi la Division logistique à l'Arsenal de Morges sur la base des études de synergies, d'aménagement de locaux et d'organisation qui ont été menées.

A moyen terme, cette mesure débouchera vraisemblablement sur la fusion de la Division administration militaire et de la division logistique sur le site de Morges. Une fusion des deux divisions pourrait permettre une économie des moyens et une structure de conduite de division unique et rationnelle. Le crédit d'étude ayant été accepté, le projet réunissant les deux divisions sur le site de Morges se poursuit.

« GVA 08 »

Un exercice d'état-major, qui a eu lieu les 4 et 5 décembre 2008 sur le thème « accident d'avion » en terrain difficile, a permis de tester l'EMCC et à l'ensemble des partenaires impliqués, d'évaluer les structures et les processus de fonctionnement, d'examiner les mesures de coordination planifiées relatives à un accident d'avion (appareil commercial de transport de passagers) dans le secteur de La Côte. L'élaboration et le déroulement de l'exercice ont été faits en collaboration avec le Service de sécurité de l'Aéroport international de Genève, ainsi qu'avec l'ensemble des partenaires concernés tels que autorités communales et régionales, CFF (Centre de gestion du trafic de Lausanne), SEVEN, SESA, Instances fédérales. En conclusion, en fonction des objectifs fixés pour cet exercice 08, l'objectif principal, soit tester les structures et processus de l'EMCC, a été atteint, puisque les forces, ainsi que les faiblesses, ont été décelées.

Problématique « Pager » ECA

Le SSCM, respectivement la PCi, est à considérer comme un client auprès de l'ECA pour ce qui concerne le domaine de l'alarme (transmission, pagers). Actuellement, le système en vigueur, dont les nouveaux pagers, ne donne pas entière satisfaction (fiabilité et couverture lacunaire du réseau, problème de chargeurs et piles). L'ECA ayant pris la mesure du problème que représentent ces lacunes pour les utilisateurs, il faut s'attendre à l'échange de l'ensemble des pagers qui ont déjà été distribués.

De son côté, le SSCM inventorie, semble-t-il, d'autres moyens d'alarme et de communication plus performants qui lui permettraient d'assumer de façon plus souple et autonome la mise sur pied des différents échelons de piquet.

2^e observation

Moyens techniques de communication et de transmission de données

La technologie actuelle, liée aux différents moyens de communication et de transmission d'information, devrait permettre à l'Etat de Vaud de se doter d'installations fiables et évolutives et, ce, dans l'optique d'une sécurité efficace pour l'ensemble de la population vaudoise répondant aux besoins du canton, des services et des communes.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre, ainsi que les délais de mise en œuvre d'un système d'information et de transmission de données efficace, afin de satisfaire les utilisateurs concernés.*

Centre de compétence protection de la population (CCPP) de Gollion

Une visite du site de Gollion a permis à la sous-commission de constater que le système de chauffage (chaufferie à pellets) ne fonctionnait pas à satisfaction de l'ensemble des utilisateurs, y compris le restaurant qui est loué à un tiers. En effet, depuis plus d'une année et demie, des problèmes de pannes à répétition ont été constatés. (Voir 4^e observation).

DECFO-SYSREM

Si la culture du service n'est pas de faire grève, plusieurs collaborateurs ont présenté des recours contre leur enclassement. Le manque de communication, voire les communications contradictoires, ont été mal vécues par les collaborateurs du service.

Service des eaux, sols et assainissement (SESA)

Troisième correction du Rhône

Le 12 novembre 2008, la sous-commission s'est rendue dans le secteur III à Aigle pour visualiser les futurs projets de troisième correction du Rhône R3. La présence des mandataires privés a permis d'avoir une vue globale de la gestion du projet et de ses enjeux, complétant de la sorte une présentation théorique suivie le 30 janvier 2008. Il en ressort que, si pour les Valaisans le projet R3 est une priorité, du côté vaudois, il ne s'agit que d'un projet parmi d'autres. Les Valaisans ont accepté le projet R3, via le GC, en octobre 2000 ; la première rencontre entre les cantons de Vaud et du Valais a eu lieu en 2004 et c'est à partir de cette date que le SESA a mis en place une structure de suivi du projet. En 2005, la Commission régionale de pilotage COREPIL-CHABLAIS est créée ; les premiers contacts avec les communes vaudoises sont pris. En août 2006, le SESA engage deux chefs de projet, qui ne sont pour l'heure que peu intégrés au projet global avec les valaisans. La mesure urgente et transitoire (MUT) d'Aigle fait l'objet d'une opposition de la commune valaisanne de Collombey-Muraz. Il y a peu de temps, une pétition d'une commune valaisanne demandait un renforcement de la digue. Des objets parlementaires ont également été discutés au Grand Conseil vaudois.

Au centre du débat se trouve la question de la nécessaire augmentation de surface mise à disposition pour le Rhône dans le cadre du projet R3. Du côté vaudois comme valaisan, chacun estime que les terres arables ne peuvent être cédées au Rhône.

3^e observation

Pilotage politique du projet R3

L'organigramme du projet R3 est composé de plusieurs niveaux en fonction des décisions à prendre. Le Corepil, à savoir la Commission régionale de pilotage Chablais, semble rencontrer de grandes difficultés à être proactive avec des actions désordonnées de part et d'autre du Rhône. La CICO, à savoir la Commission intercantonale de coordination, semble ne pas être à même de répondre aux différends entre communes de cantons différents. Enfin, le Comité de pilotage Chablais, à savoir le niveau de décision politique, semble peu présent et peine à communiquer sur le projet.

- *Le Conseil d'Etat est invité à informer le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour arbitrer les différends entre communes et cantons, afin que le projet R3 puisse aboutir à une solution viable économiquement, socialement mais également au niveau environnemental.*

Présente à Aigle, la sous-commission a également eu l'occasion d'apprécier les travaux, à hauteur de 12,5 millions de francs, effectués il y a quelques années pour la revitalisation du cours d'eau du Bondet. Elle a pu constater qu'une évaluation de la situation à régulièrement lieu, mettant en exergue les problèmes d'entretien, ce qui permettra de ne pas reproduire les erreurs commises.

Site pollué de Bioley-Orjulaz

La sous-commission DSE, en collaboration avec la sous-commission du DINF, s'est rendue sur l'ancienne décharge de Bioley-Orjulaz. Les travaux consistant à extraire 1'000 fûts contenant des produits toxiques pour l'environnement et les sources d'eau ont été terminés durant le mois de novembre. Si le financement conjoint Etat et Confédération pour un total de 7,5 millions de francs était assuré par le DINF, la gestion de la dépollution du site a été prise en charge par le SESA.

DECFO-SYSREM

Globalement, la mise en place de DECFO-SYSREM a été relativement bien accueillie dans le service, quand bien même certains collaborateurs auraient souhaité plus d'information sur le processus.

Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN)

Direction du service

Le service a travaillé sur le projet de modification de la loi vaudoise sur les forêts qui sera soumis au Grand Conseil en 2009. Actuellement, le projet de loi est en consultation interne avant de faire l'objet d'une consultation ouverte. Il devrait être devant le Grand Conseil en automne 2009. Cette révision de loi porte notamment sur les adaptations nécessaires liées à la loi sur les subventions, celles découlant de la modification de la loi fédérale sur les forêts, ainsi que celles liées à l'évolution de la politique forestière vaudoise.

Groupements forestiers

Les statuts de onze groupements forestiers ont été approuvés à ce jour par le Conseil d'Etat et 6 vont lui être soumis (150 communes concernées au total). En outre, il y a des avancements partout ailleurs et de nouveaux projets sont attendus en 2009, conformément aux dispositions prévues par la révision de la loi forestière vaudoise adoptée fin 2006.

Pour information, la loi forestière cantonale permet aux communes de constituer des groupements forestiers. Au 30 septembre 2008, 7 groupements ont été constitués et trois associations, déjà existantes, ont adapté leurs statuts. Trois gardes cantonaux ont déjà été transférés cette année et cinq sont en phase de l'être.

Conservation et police de la nature

En 2008, le Centre de la Conservation de la faune et de la nature a traité 2'156 dossiers (autorisations spéciales pour les travaux de minime importance dans les cours d'eau non comprises).

Il a été constaté que l'achat de lunettes de vision nocturne, qui avait été évoqué par la sous-commission l'année dernière, n'a pas été effectué pour des raisons budgétaires. Cette situation a abouti à ce que la date limite de la chasse aux sangliers a été retardée en 2009.

L'emploi du temps et la surcharge de travail du personnel ont fait l'objet d'un important travail de définition des tâches et des missions de la part du conservateur de la faune.

Relations entre services

De plus la sous-commission a voué une attention particulière aux relations entre le SFFN et le SESA. Il s'avère que les deux services ont eu à traiter ensemble de problématiques concernant les cours d'eau.

Il apparaît toutefois que les différentes bases légales puissent être perçues de manières différentes entre le SFFN et le SESA dans le domaine des rivières et plus généralement dans le domaine de l'hydraulique. A titre d'exemple, un cours d'eau est un biotope naturel pour le SFFN alors que pour le SESA, celui-ci constitue un secteur où la sécurité prime. La différence de culture est patente entre les deux services. Du côté du SESA, il y a un service constructeur avec des ingénieurs qui visent l'efficacité et l'avancement des procédures, et du côté du SFFN, un service qui, sur la base de son expérience des blocages de procédures par des recours et des processus conflictuels, favorise les systèmes de concertation et de coordination. Il en résulte que l'une des divergences fréquentes se trouve par exemple au niveau des modalités de délivrance et de communication d'autorisations spéciales.

La coordination avec le laboratoire du SESA concernant la lutte contre les pollutions est bonne, que ce soit lors des interventions sur le terrain dans le cas de pollutions accidentelles ou lors de l'avancement sur le dossier des dangers naturels.

Centre de formation professionnelle forestière

Situé au Mont-sur-Lausanne, le CFPF a fêté ses 30 ans d'existence en 2008. Le Conseil d'Etat a accepté le principe de faire reconnaître le CFPF comme école professionnelle en 2006. La sous-

commission a visité cette structure dépendant du SFFN. Conformément à l'EMPD voté par notre GC, les locaux ont été rénovés entre juin 2007 et décembre 2007, pour être inaugurés en avril 2008.

Comme mentionné précédemment, un avant-projet de révision de la LVLFo devrait permettre à terme que le Centre de formation professionnelle forestière soit reconnu comme une école professionnelle au sens de la législation cantonale sur la formation professionnelle. (LVLFo, art. 78, écoles professionnelle ; art. 29 et 30 LFo ; art. 33 Ofo).

Le centre comprend 12,6 ETP (11 enseignants, une secrétaire administrative à 60 % et un directeur). En 2008, 37 des 44 apprentis forestiers-bûcherons ont réussi leurs examens de CFC, soit 84,1%. 518 participants ont suivi une formation continue telle que bûcheronnage, escalade des arbres, utilisation de tronçonneuse, construction en bois, sécurité sauvetage, débardage, sylviculture, génie forestier, entretien de tronçonneuse, protection des sols, etc.

Afin de répondre aux exigences de la nouvelle ordonnance fédérale, toutes les entreprises forestières de formation sises sur le territoire vaudois ont suivi un cours concernant leurs nouveaux devoirs.

A proximité immédiate du centre du bois (lignum), la chaufferie du centre permet également de fournir de l'énergie. Toutefois, la chaufferie (plaquettes à bois), qui a été installée il y a environ 10 ans, ne fonctionne toujours pas à satisfaction. De trop nombreuses pannes sont régulièrement constatées, liées à la trémie, ainsi qu'à la vis sans fin qui se bloque. Un collaborateur du centre doit remplir manuellement la chaudière, ce qui semble pour le moins inadéquat.

4^e observation

Pannes à répétition des chaufferies à bois

Alors que la technologie actuelle devrait permettre aux installations de chauffage à bois (plaquettes, pellets) de fonctionner correctement, la panne due à une installation « quelque peu bricolée » au CCPP (Centre de compétence protection de la population de Gollion), ainsi que les trop nombreuses pannes au CFPF (Centre de formation professionnelle forestière), empêchent le bon fonctionnement des chaufferies. Cet état de fait oblige des collaborateurs du SSCM, ainsi que le locataire (restaurant), à travailler dans des conditions inacceptables et amène les collaborateurs du CFPF à devoir intervenir trop souvent sur leur temps de travail, afin que les locaux soient chauffés.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Gand Conseil sur les mesures ainsi que les délais qu'il entend prendre, pour permettre au SIPAL de réagir le plus efficacement et le plus rapidement possible dans le cadre d'un meilleur suivi de ces pannes répétées et, ce, auprès d'entreprises qui ont été dûment mandatées et payées par l'Etat, afin de satisfaire les utilisateurs concernés.*

DECFO-SYSREM

Pour certains collaborateurs, la déception est grande suite à la mise en place de DECFO-SYSREM. Certaines tâches semblent ne pas avoir été suffisamment prises en considération et les problèmes de non-communication ont abouti à des tensions pour des fonctions spécifiques.

Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN)

Problématique des locaux

Les travaux liés au partage des locaux du Centre de laboratoires d'Epalinges (CLE) (*voir observation du rapport 2007*) devraient débuter courant 2009 avec les transformations des surfaces partagées du bâtiment d'accueil « B » et de la ferme (salles de séminaires).

Assainissement plan des mesures OPair

Depuis octobre 2008, le nombre d'assainissements liés à l'OPair diminue. En 2008, env. 35'000 (41%) des 85'000 installations de chauffage à mazout et à gaz du canton ont été contrôlées par les maîtres ramoneurs. Parmi celles-ci, 6'326 installations, contrôlées en 2008 (18 %), ne peuvent plus être mises en conformité par rapport aux exigences de l'OPair et devront faire l'objet d'un assainissement (en règle générale dans un délai de huit ans).

Révision de la loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne)

Les modifications sont le fruit des constats faits après deux ans de pratique et de l'évolution du droit fédéral. Elles portent notamment sur l'accréditation des spécialistes. La consultation est prévue dans le courant du printemps 2009.

Cadastre des énergies renouvelables

Après le potentiel éolien du canton de Vaud, publié en 2007, le cadastre du potentiel énergétique, lié aux ressources renouvelables (« Boiseau »), a été établi. De nombreux projets significatifs sont en cours, parmi lesquels :

- Le projet de production hydroélectrique sur le Rhône à Massongex-Bex, soutenu par les cantons de Vaud et du Valais. Ce projet devra notamment s'intégrer dans le cadre de la 3^e correction du Rhône qui vise à garantir la sécurité des personnes et des biens, tout en apportant une amélioration environnementale significative à différentes parties de ce cours d'eau.
- L'augmentation de la puissance de la Centrale de Lavey-les-Bains, projet en discussion avec le canton du Valais.
- L'augmentation de puissance des Forces Motrices Hongrin-Léman (FMHL), de 240 MW à 420 MW.
- Le projet Eoljoux à la Vallée de Joux : une pesée d'intérêt entre les questions énergétiques et celles liées à la protection de la nature (sites protégés) doit se faire.
- Le cadastre géothermique de basse énergie de l'Etat de Vaud, élaboration d'une méthodologie pour la création de cartes d'aide à la décision relative aux différents systèmes géothermiques basse température (doublets géothermiques, sondes géothermiques et champs de sondes, géostructures énergétiques).
- Le projet de géothermie profonde à Lavey-les-Bains et sur La Côte.
- Par ailleurs, un inventaire des rejets de chaleur est en cours de documentation (Energie/Environnement).

Compte tenu des éléments mentionnés ci-dessus, il faut noter la bonne collaboration qui existe entre les différents services concernés (SFFN, SESA, SCAV, SEVEN).

Problématique St-Prex, Protection de l'air

Une campagne de mesure de la qualité de l'air à St-Prex a été effectuée suite à la plainte d'un habitant de cette commune. Le SEVEN a mené une campagne de mesure de la qualité de l'air, liée aux émissions polluantes de la verrerie Vetropack SA, durant six mois, avec le laboratoire mobile. Cette campagne a mis en évidence que, bien que les installations de Vetropack SA respectent les exigences légales en matière d'émissions de polluants atmosphériques, les activités de la verrerie sont responsables d'une dégradation de la qualité de l'air à St-Prex, ce qui implique la nécessité un assainissement notamment des PM-10. Un plan d'assainissement a donc été demandé à Vetropack pour fin février 2009.

Politique du personnel et d'engagement

Les possibilités de promotions internes ont toujours été recherchées au sein du service. Cette façon de faire est également valable pour les questions liées à la formation du personnel (formation spécifique, continue ou interne (CEP)). A la suite des départs à la retraite annoncés en 2008 et des postes supplémentaires octroyés, des changements internes sont à prévoir (réorganisation du service, promotion possible).

Lors des engagements pour les postes techniques (ingénieurs, inspecteurs, chimiste...), le service rencontre certaines difficultés liées aux spécificités des tâches lui incombant. En effet, dans les domaines de l'acoustique, des chauffages et de l'énergie en particulier, il n'est pas facile de trouver du personnel qualifié (GE, FR par exemple, sont également confrontés à cette problématique). Il peut donc s'avérer indispensable de recruter du personnel dans les pays voisins.

5^e observation

Nombre important d'interventions parlementaires concernant le SEVEN et suivi

La sous-commission a pu constater un nombre important d'interventions parlementaires, qui, pour 2008, se sont chiffrées à 17. Dès lors, et afin d'être en adéquation avec le plan de législature du Conseil d'Etat, ainsi que de mettre en place des outils de gestion efficace :

- le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour permettre à ce service de s'organiser, afin de prendre la place qu'il devrait avoir au regard des enjeux grandissants, liés à la politique environnementale cantonale et fédérale.*

DECFO-SYSREM

Le service étant composé de collaborateurs aux compétences très spécifiques, DECFO-SYSREM a été moins mal vécu qu'ailleurs, même si l'absence de communication a été une nouvelle fois relevée.

Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

Problématique des locaux

La réaffectation de certaines surfaces est traitée dans la partie relative au SEVEN

Epizooties

En 2008, le SCAV a terminé la première partie des deux campagnes d'éradication de la diarrhée virale bovine (BVD) imposées, et en partie payées, par la Confédération. Cette dernière a fait des choix qui ne prenaient pas en compte les réalités du terrain au niveau vaudois. L'Institut Galli-Valerio a analysé un échantillon de plus de 150'000 bovins du canton de Vaud, Valais et Genève. 1% ont été testés positivement.

PCB

La divergence de décision entre l'Etat français et le canton de Vaud sur les poissons et, plus spécifiquement l'omble chevalier, avec une concentration de polychlorobiphényles (PCB), a marqué les esprits. Le service a précisé, dans le cadre de l'information donnée aux pêcheurs, l'attention qu'ils devaient porter à la taille du poisson. Une interdiction de vente de l'omble chevalier a été décrétée pour les poissons de plus de 39 cm. Les sociétés de pêcheurs ont également été informées sur les risques encourus.

Contrôle des expérimentations

Relevé dans le cadre du rapport de gestion 2007 et par la COFIN, le contrôle des expérimentations animales ne peut pas être effectué dans les normes en raison d'un manque d'effectifs. La demi-mesure du Conseil d'Etat, autorisant l'engagement d'une personne à temps partiel, ne semble pas répondre aux besoins, à en croire l'absence de réponse aux annonces publiées.

Caisse du bétail

Une enquête suisse sur la gestion des caisses du bétail a été effectuée par le SCAV en 2008. Malheureusement, la qualité des réponses, parfois lacunaires, n'a pas permis pour le moment de faire un véritable benchmarking et de positionner le canton de Vaud.

DECFO-SYSREM

Le service n'a pas connu de grands problèmes avec la mise en place de DECFO-SYSREM mais regrette la culture du secret et la position inconfortable dans laquelle les chefs de services se sont retrouvés.

Bureau de l'égalité entre femmes et hommes (BEFH)

Lieux d'accueil collectifs de jour

Si les considérations du rapport 2007 restent d'actualité, les visites de cette année ont été axées sur les lieux d'accueil collectifs de jour des enfants. Le BEFH gère 141 places d'accueil réparties dans quatre bâtiments différents :

- Mosaïque I, située entre le bâtiment du CHUV et l'hôpital Nestlé avec 56 places.
- Mosaïque II, située à proximité immédiate de l'entrée du CHUV avec 10 places, où se trouve la halte garderie La Récré pour les personnes se rendant à l'hôpital.
- Carambole, située au Valentin à Lausanne avec 54 places.
- Marcelin, à Morges, avec 5 places.

L'ensemble des lieux d'accueil collectifs de jour, gérés par le BEFH, sont réservés aux enfants du personnel de l'Etat de Vaud ; la priorité étant donnée aux personnes élevant leurs enfants seules ou aux couples, dont le taux d'activité global est de 150%.

Les lieux d'accueil collectifs de jour semblent avoir pris les dispositions nécessaires pour répondre aux normes incendie. Si Mosaïque I bénéficie d'un magnifique parc arborisé, Carambole n'a qu'un espace extérieur minéralisé et, Mosaïque II, n'a pas d'espace extérieur.

Seuls deux hommes travaillent à Mosaïque I : un apprenti de 3^e année et un intendant s'occupant de diverses tâches ménagères. Dans les autres lieux d'accueil collectifs de jour, il n'y a que des femmes. La sous-commission sera particulièrement attentive à ce qu'une évaluation et un bilan soient faits au terme de la première volée d'apprentis, CFC d'assistant socio-éducatif, afin d'intégrer au mieux cette formation CFC dans leurs équipes.

Conformément aux exigences de la LAJE et afin de pouvoir bénéficier des subventions prévues, les lieux d'accueil collectifs de jour Mosaïque I et II ainsi que Carambole sont entrés dans le réseau de la ville de Lausanne en tant que garderies d'entreprise.

Les repas ne sont pas confectionnés sur place mais sont livrés par une société externe ; ils répondent au label fourchette verte. Les goûters sont par contre préparés sur place par le personnel des lieux de vie.

Le SPJ (DFJC) délivre les autorisations d'exploiter aux différents lieux d'accueil collectif de jour en définissant les capacités d'accueil et en s'assurant que le cadre légal et réglementaire soit respecté.

Les différents règlements dont le SPJ a la tâche d'assurer la mise en œuvre peuvent poser parfois des problèmes importants aux lieux d'accueil de jour. En effet, il est prescrit un nombre d'enfants maximum dans une tranche d'âge donnée par personne ayant un diplôme. Or, à ce jour, le personnel formé manque sur le marché du travail, alors que les demandes de gardes d'enfants ne cessent de croître.

6^e observation

Adéquation des normes et de la réalité du terrain quant à l'engagement du personnel

Alors que les bases légales et réglementaires vaudoises imposent des conditions strictes quant à la qualification du personnel d'accueil collectif de jour, les personnes diplômées répondant à ces critères sont rares, voire inexistantes, durant certaines périodes de l'année.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour permettre aux lieux d'accueil collectifs de jour d'être en conformité avec le cadre légal et réglementaire, lorsque ce dernier ne peut être respecté en raison du manque de personnes diplômées sur le marché du travail.*

DECFO-SYSREM

La mise en place de DECFO-SYSREM n'apporte pas de solution au problème récurrent du manque de personnes formées sur le marché du travail ; en effet, l'enclassement des collaborateurs ayant accompli l'EESP (Ecole d'études sociales et pédagogiques) n'a pas pour effet d'attirer des nouvelles personnes dans cette profession.

Conclusion

La sous-commission de gestion formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de la sécurité et de l'environnement pour l'année 2008.

DÉPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE (DFJC)

M. André Chatelain, rapporteur : — La sous-commission chargée de la gestion du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture pour l'exercice 2008 était composée de Mme Catherine Labouchère et de M. André Chatelain, rapporteur.

Secrétariat général (SG-DFJC)

Au milieu 2008, une première visite de la sous-commission a eu lieu au Secrétariat général pour organiser le programme annuel de son travail avec le secrétaire général. Il a été convenu que les commissaires visiteraient chaque service relevant du DFJC et que les visites extérieures sur le terrain seraient, elles, organisées par les chefs de services en fonction des questions posées et des intérêts manifestés lors des discussions dans les services ; l'information sur ces visites lui seraient relayées. La sous-commission a revu le secrétaire général à la fin des visites pour faire avec lui un tour de table des grandes lignes de ses observations.

C'est ainsi que d'août 2008 à fin février 2009, les commissaires se sont rendus tour à tour au Musée romain d'Avenches (SERAC), aux Gymnases de Burier et de Bellerive-Lausanne, à l'Ecole d'Art de Vevey (DGEP), à l'ECAL, à l'UNIL (DGES), à l'Hôpital de l'enfance (SESAF), aux Etablissements scolaires de Bex (DGEO) et à la FAJE. Une visite surprise a eu lieu à l'Ecole professionnelle de Morges ; Mme la conseillère d'Etat a été dûment avertie dans les délais avant la visite, ainsi que le Secrétariat général et le chef de service tout de suite après la visite. Toutes ces visites ont été très instructives et intéressantes.

Sur les thématiques relevées, deux ont particulièrement été évoquées : celle concernant le système SIEF, le présent rapport y consacre un chapitre particulier, et celle du pourcentage élevé de jeunes dans le canton de Vaud qui suivent un enseignement spécialisé. Ce pourcentage s'élève dans le canton de Vaud à 3,2%, alors qu'il est en moyenne de 2% dans les autres cantons. Cette différence qui relève de l'Histoire de notre canton et de sa culture est préoccupante, compte tenu des exigences de la RPT.

La question des nombreux objets parlementaires (interpellations, postulats, motions etc.) en souffrance au DFJC a interpellé les commissaires. Certains datent de plusieurs années ou dizaines d'années, certains sont devenus obsolètes. Une partie sera réglée avec le traitement des lois qui arriveront prochainement sur la table des députés, une autre mériterait une épuration de cas en cas.

Affaires intercantionales

A la mi-février 2009, le Concordat intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire HarmoS a été accepté avec de fortes majorités des Grands Conseils fribourgeois et tessinois ; le concordat peut entrer en vigueur. Fribourg et le Tessin rejoignent ainsi (aucun référendum n'est annoncé) les neuf autres cantons que sont Schaffhouse, Glaris, Vaud, Jura, Neuchâtel, Valais, St-Gall, Zurich et Genève. Une votation populaire aura lieu dans le canton de Berne. Ces onze cantons ont maintenant six ans pour prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre du concordat. A remarquer que les cantons qui rejoindront HarmoS plus tard devront accepter l'acquis des décisions déjà prises, ce qui représente certainement un avantage pour les cantons romands, majoritaires actuellement. A rappeler, la mise en œuvre de la Convention scolaire romande instituant un plan d'études romand à laquelle quatre cantons ont déjà adhéré (Vaud, Fribourg, Neuchâtel et Valais) ; Genève devrait suivre. A remarquer que Berne pourrait y adhérer formellement sans vote populaire, si d'aventure HarmoS était refusé en votation populaire ! Une commission de suivi est envisagée dès 2009.

L'une des avancées de cette convention romande, à savoir la volonté d'utiliser des manuels scolaires identiques, pourrait conduire à des difficultés en relation avec « les marchés publics ». Le marché

devenant conséquent, les éditeurs, y compris étrangers, seront probablement intéressés. Dès lors, il faudra faire preuve de créativité pour éviter des procès longs et coûteux. La jurisprudence n'existe pas : en particulier, quelle est la personnalité juridique de la Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP) ?

Les enseignements de la deuxième langue (chez nous l'allemand) et de l'anglais posent problème : manque d'enseignants « motivés ». On apprend que les HEP réfléchissent à cette question mais, bien sûr, d'une manière indépendante ! Cette situation anarchique complique les mises au concours favorisant l'ouverture.

Une information intéressante : le canton de Zurich a introduit le libre choix de l'établissement gymnasial et il s'en est suivi des transferts d'élèves à hauteur de 3% seulement.

SIEF

En 2007, la sous-commission s'était inquiétée des problèmes multiples rencontrés par la mise en œuvre du nouveau logiciel SIEF. Au vu des questions techniques et pointues qui se posaient, la Commission de gestion avait mandaté la Commission du système d'information pour avoir une vue plus claire des problématiques rencontrées. Cela figure dans le rapport de gestion 2007. Le mandat a été reconduit pour 2008. Parallèlement, la sous-commission de gestion attachée au DFJC a porté une attention particulière, tout au long de l'année 2008, au suivi de ce sujet. Les problèmes techniques paraissaient perdurer ; afin d'en avoir le cœur net, la sous-commission a pu vérifier au cours d'une visite surprise (faisant l'objet ci-après d'un chapitre spécifique de ce rapport 2008) que ces problèmes étaient réels et actuels, malgré les corrections et améliorations apportées par les différentes versions successives. La direction du projet a maintenu le cap pour plusieurs raisons : a) le système précédent, totalement obsolète n'existait plus ; b) le crédit SIEF de plus de 8 millions de francs avait été voté par le Grand Conseil ; c) la motivation des quelques 20 à 30 ETP engagés des mois sur ce projet devait être soutenue.

Il est indéniable que ce projet, au-delà des multiples questions techniques et récurrentes, pose plusieurs problèmes. Submergés par ces questions techniques, les utilisateurs ont des réactions humaines subséquentes compréhensibles (interrogations, démotivation, temps accaparé au détriment de la mission d'enseignement, etc.). En même temps, ils sont conscients qu'une solution nouvelle doit être trouvée.

Un bilan devra être fait et des décisions prises dans des délais relativement brefs. Il en va à la fois de la crédibilité du système et, c'est aussi une priorité, du respect des collaborateurs. A-t-on mal évalué le système au moment de son choix ? A-t-on sous-estimé au moment du vote du crédit, le temps et les moyens humains qu'il faudrait pour implémenter ce système ? Et maintenant quelle solution ? Assurément, on ne pourra plus passer à côté de la réponse à ces questions.

Visite surprise au Centre d'enseignement professionnel de Morges (CEPM)

Cette visite avait pour objectif d'obtenir, de première main, des renseignements concernant les problèmes que rencontrent les utilisateurs du nouveau logiciel e*SA, dans le cadre du projet « Système d'information des établissements de formation » (SIEF). L'Etablissement morgien a été choisi pour des motifs basés sur le fait que depuis quelque temps déjà, il formulait très fréquemment des plaintes au sujet de dysfonctionnements du logiciel et que, simultanément, la direction de projet minimisait ces observations, voire même questionnait la bonne volonté de l'établissement de véritablement participer à la migration. De plus, de nombreuses observations ou réclamations du terrain sont parvenues aux commissaires concernant l'impossibilité d'avoir des données fiables sur les apprentis. Dans le cadre du mandat donné par la COGES en 2008 à la Commission du système d'information, l'Etablissement morgien avait été visité, mais la direction de projet n'avait pas donné suite au souhait de la dite commission d'y assurer un suivi.

La visite de la sous-commission s'est effectuée de 10h à 12h ; elle a respecté les usages en la matière : en particulier, Mme la conseillère d'Etat a été informée la veille et, immédiatement après la visite, les soussignés ont informé le Secrétariat général du département dont dépend le projet SIEF et la DGEP dont dépend le CEPM.

Nous avons rencontré la direction et l'administrateur responsable de la migration SIEF ; nous avons insisté pour que des démonstrations du logiciel en rapport avec l'institution nous soient présentées. On nous a proposé de rencontrer d'autres enseignants et des membres du personnel administratif. Nous avons pensé dans un premier temps qu'il n'était pas utile d'ouvrir un « Bureau des doléances ». D'abord, nos interlocuteurs ont affirmé avec force qu'ils étaient conscients qu'il n'existait pas d'alternative à ce nouveau logiciel et donc « qu'il fallait faire avec ». L'ancien a été totalement abandonné (obsolète et trop coûteux à l'entretien). Ils affirmèrent aussi que personne à l'Ecole ne mettait de mauvaise volonté et qu'au contraire, ils ont intérêt à ce que le système fonctionne. Actuellement, ils observent que 70% à 80% des cas sont traités convenablement, mais avec des risques d'erreurs... Il faut donc tout contrôler ! Surtout les données sensibles. En particulier, des problèmes de fiabilité interviennent pour les apprentis qui « répètent ». D'un jour à l'autre et sans intervention, des notes peuvent être modifiées par le logiciel. « On » a été jusqu'à suggérer « d'écraser », autrement dit de supprimer, une à une les notes (9 notes par apprenti = 5'400 « clics »). Pour ces cas, un plan B (Excel) a dû être développé, alors que le CEPM a, contrairement à d'autres institutions de la Formation professionnelle, refusé d'entrer dans les jeux des plans B. Ces fameux plans B sont développés par des enseignants qui, inquiets devant le fait que e*SA ne donne pas les résultats escomptés, veulent que les élèves, les parents et les patrons reçoivent des documents ne comportant pas d'erreurs.

Notre sous-commission a entendu : « SIEF est malheureusement devenu la principale préoccupation des enseignants du CEPM (et de l'administrateur), les apprentis passent en second ! » Il faut rappeler que le CEPM compte actuellement 3'400 jeunes en formation (1'800 en 2002), avec 180 métiers et 480 plans d'études ; la situation est donc très différente de celles d'autres institutions, telles qu'à Aigle avec 200 apprentis et un seul métier ou Montreux (métiers de la bouche uniquement)... A remarquer que les institutions vaudoises (dual) sont toutes caractérisées par des cultures différentes, sans compter encore les écoles des métiers. Toute cette complexité avait-elle été appréhendée correctement lors du choix du logiciel ? Quelle consultation des professionnels du terrain ? Pourquoi n'a-t-on pas privilégié le choix de l'une ou l'autre institution en tant que « pilote » avant de tout basculer ? Il n'est pas étonnant si, actuellement, de la démotivation pointe à l'horizon ; le problème, technique à la base, est devenu humain, car il mobilise beaucoup de forces à qui on avait dit que ce nouveau système les déchargerait. Nous avons aussi entendu : « au fond, la DGEP n'est pas consciente de la complexité de la formation professionnelle mais heureusement le chef actuel s'en est rendu compte et démontre qu'il s'y intéresse en y donnant sa priorité ; il consulte plus ».

Devant le mécontentement croissant des élèves, des parents et des patrons, les directions du CPEM et de l'EPSIC ont demandé à la Direction de l'enseignement postobligatoire d'écrire une lettre explicative aux intéressés (des projets de lettre ont été proposés).

Les démonstrations « live » (et non à partir d'un CD-ROM !) nous ont permis de constater que l'accès au système est très lent. Plus de cinq minutes ont été nécessaires, dans notre cas, pour aller « trouver » un enseignant. On nous a affirmé que ce temps pouvait aller jusqu'à 20 minutes. A titre d'exemple, nous avons pu consulter la fiche d'un élève. A l'origine, cette fiche contenait tous les renseignements privés concernant l'élève mais ne mentionnait pas l'entreprise, le responsable de l'apprentissage ou le patron. Le problème a été signalé et la réponse a été non pas des ajouts sur la fiche existante mais une deuxième fiche (pièce rapportée) ! Pour accéder à cette deuxième fiche, il faut revenir en arrière (fiche de la classe), appuyer sur imprimer puis encore... Et on a le nom du patron. Une nouvelle version d'e*SA datant de novembre dernier a été introduite pour offrir davantage de possibilités, mais les problèmes récurrents n'ont pas été résolus ; même des erreurs concernant les entrées précédentes ont été découvertes. Nos interlocuteurs comparent l'évolution actuelle à celle d'une automobile, dont on s'occuperait d'installer des rétroviseurs supplémentaires, alors que le moteur ne fonctionne pas ! La version suivante annoncée pour le printemps et qui intégrera les RH est redoutée ! Une particularité inquiète : la hiérarchie des accès au logiciel pose problème : un accès léger existe, mais les personnes disposant de l'accès complet ne peuvent passer à l'accès léger ? Que faire lors d'une panne : appeler le Help Desk ? Souvent, celui-ci ne résout pas le problème mais promet de remonter la question au développeur... Attente... La communication avec certains des responsables du projet paraît difficile ;

selon les remarques entendues, les procès-verbaux ne relatent pas toujours les points essentiels ; ils pèchent par excès d'optimisme.

Conclusion

Plusieurs pistes devraient être explorées : ne faudrait-il pas un véritable comité de pilotage (compétent) avec une ou deux écoles pilotes ? Lorsqu'une institution peine dans la mise en œuvre du logiciel, plutôt que d'offrir un Help Desk impersonnel, ne pourrait-on pas envoyer un collaborateur qui « montre comment il faut faire » ? Ne faudrait-il pas donner la priorité à faire fonctionner parfaitement toutes les fonctions de base avant de passer à des étapes subséquentes ?

1^{re} observation

SIEF : comment sortir des turbulences ?

La mise en place de système SIEF est à l'évidence difficile et mobilise beaucoup de forces. Le défaut de communication ressenti ajoute un problème de gestion des ressources humaines aux questions techniques. Si l'opportunité d'un nouveau système n'est nullement remise en cause, la mise en œuvre, les multiples adaptations et corrections nécessaires créent des tensions qu'il est urgent de prendre en considération, sous peine de créer des réactions fortes des professionnels du terrain, comme des apprentis, de leurs parents et de leurs employeurs.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il envisage d'adopter pour résoudre cette question.*

Service de la protection de la jeunesse (SPJ)

Depuis l'an dernier, on peut constater que la courbe des signalements se stabilise. Deux facteurs sont probablement à l'origine de cette stabilisation : la fin de l'augmentation relative des signalements, devenus obligatoires de par la nouvelle loi sur la protection des mineurs, et aussi une meilleure organisation du traitement des cas qui arrivent dans le service. Une grille d'évaluation fine des situations a été mise en place, ce qui permet, dès le début, de dire si le cas en question sera suivi par le SPJ ou une autre structure. Le service, grâce à une procédure standardisée, basée sur une méthodologie claire et systématisée, permet de déterminer les objectifs à suivre : lorsqu'un signalement se présente, il y a, tout d'abord, un conseil au professionnel qui signale, puis une appréciation de la situation ; ensuite, des rencontres avec les parents et des contacts avec d'autres personnes sont organisés. La décision suit et la prise en charge débute immédiatement. Si la demande reste au niveau du conseil éducatif, elle peut être transmise à des organismes différents, comme « TELME » qui n'effectuent pas de prise en charge, mais donnent des conseils.

Cette nouvelle organisation permet aussi de monter en puissance au niveau de la formation des collaborateurs. La collaboration du SPJ avec la pédopsychiatrie s'est bien améliorée. Des regards croisés entre le SUPEA et le SPJ ont permis également une prise en charge mieux adaptée des cas.

En ce qui concerne la nature des cas signalés, on constate une recrudescence de très jeunes mamans, souvent avec des problèmes de toxicomanie. Parmi elles, beaucoup ont été adoptées. Les violences conjugales sont aussi source de nombreux signalements. Un phénomène qui s'accroît est celui de parents avec des troubles de nature psychiatrique, tout comme ceux qui relèvent de l'AI. Les divorces conflictuels sont aussi en augmentation et, en conséquence, les enquêtes requises par les juges auprès du SPJ pour décider des droits de visite, sont plus nombreuses. C'est une procédure qui requiert un grand professionnalisme pour éviter l'arbitraire, car l'impact sur les familles est énorme. Un autre volet de l'activité du SPJ consiste à accompagner les personnes qui veulent consulter leur dossier dans les archives du SPJ. Cette activité est très importante pour ceux qui veulent comprendre leur histoire, souvent des années après, ce qui leur permet, souvent, de mieux se reconstruire. On constate aussi une augmentation des cas signalés par les mamans de jour. L'accueil de jour des enfants est dévolu à la FAJE. La sous-commission y a effectué une visite décrite ci-après.

La politique socioéducative doit être évaluée de près pour permettre l'adaptation nécessaire à la transformation de la société et des besoins qui en découlent. Il faut éviter le flou dans les réponses que le service donne ; une nouveauté a été introduite sur le plan du concept : une évaluation de la prestation, ce qui permet ensuite d'envisager des améliorations.

Sur le plan de l'organisation interne le service a une unité de logistique et de finances. L'implémentation de DECFO-SYSREM est positive pour les assistants sociaux, ce qui a pour conséquence une politique de recrutement facilitée. Par contre, il y a des réactions du côté du personnel administratif qui se sent moins valorisé, d'autant plus qu'il est souvent à la limite de la surcharge et qu'il est régulièrement amené à négocier avec les familles de leurs contributions financières.

Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE)

Rappelons que les activités de cette fondation sont en relation directe avec la mise en oeuvre des dispositions contenues dans la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE). Le site internet www.faje-vd.ch fournit au lecteur un éclairage plus général que ce rapport, qui se contentera de présenter quelques aspects actuels particuliers. Bien sûr, une des missions de la FAJE est d'encourager les demandes de reconnaissance des réseaux et d'en faciliter les démarches. A fin 2008, 28 réseaux étaient ainsi reconnus, impliquant 339 communes et plus de 94% de la population du canton. Un seul réseau ne remplissait pas les conditions (un seul type d'accueil). Les communes en grande majorité ont compris les enjeux et collaborent activement : pour preuve, la perspective annoncée dans les plans de développement de quelque 3'000 places supplémentaires à l'horizon 2011. Les réseaux reconnus touchent depuis 2007 les subventions prévues (financement rétroactif pour 2007). Il s'agit à fin 2008 de plus de 27 millions de francs (9.97 millions pour 2007 et 17.16 millions pour 2008). Une convention de subventionnement lie la FAJE et chacun des réseaux reconnus.

Par nature, la diversité des situations est grande : par exemple, le réseau Broye-Vully comprend 45 communes et 31'000 habitants (avec une convention le liant à une entreprise importante de la région) ; celui d'Epalinges ne comprend que la commune elle-même, quant au Pays-d'Enhaut, il a développé une solution qui tient compte de sa particularité géographique. A l'inverse, les communes de Yens, Villars-sous-Yens, Denens et Lussy refusent pour l'instant de rejoindre un réseau : elles exploitent une structure d'accueil pour la petite enfance dont le coût est pris en charge par les parents (qui doivent habiter sur le territoire de ces communes) et les quatre communes. A relever que plusieurs entreprises et organisations font de l'accueil de jour leur fer de lance. Finalement, il est prévu qu'en 2011, le taux de couverture moyen de l'accueil dépassera 15% avec plus de 19% pour le réseau de Vevey et environ. L'entrée en vigueur du Concordat HarmoS pourrait encore augmenter ces valeurs, avec notamment l'essor de l'accueil parascolaire.

Parmi les difficultés rencontrées, certaines méritent une attention sérieuse. La professionnalisation de l'accueil de jour, d'abord, qui entraîne souvent une exclusion du bénévolat. Ensuite, dans certains secteurs et, plus particulièrement celui de l'accueil parascolaire, les exigences en matière d'infrastructures, parfois ressenties comme exagérées, freinent la création de nouvelles places. Le risque que se développent des gardes d'enfants « cachées », c'est à dire échappant à tout contrôle, est réel. La question de l'engagement du personnel n'est pas anodine. En effet, si l'autorisation et la surveillance des mamans de jour sont désormais de la compétence des communes, celles-ci sont dès lors à la fois autorités de surveillance et d'engagement. Cette double « casquette » pose souvent problème : les communes souhaitent garder la première mais pas la seconde. De plus, la réponse aux besoins croissants en personnel éducatif, avec une répartition adaptée entre les différents niveaux de formation (CFC, diplôme ES ou HES, reconnaissance des acquis) représente un vrai défi.

En matière de facturation aux parents, ce sont les réseaux qui décident de leur politique tarifaire. On constate que la manière de définir le revenu déterminant peut varier considérablement d'un réseau à l'autre : on peut parler d'une véritable « Tour de Babel » ! De plus, la proportion de financement parents/commune-s peut aussi varier considérablement (de l'ordre de 20% à Lausanne, parfois jusqu'à 70% ailleurs). On observe aussi que, dans certains cas, l'absence de réels rabais de fratrie charge

considérablement la classe moyenne avec le risque avéré que certains parents recourent à d'autres formes d'accueil, voire se retrouvent sans solutions (clé autour du cou). Enfin, un autre effet « pervers » du système est le suivant : pour certaines communes avec contribuables aisés, le coût dans un réseau avec la subvention FAJE et la contribution parentale selon le revenu, peuvent devenir très élevés, même si la LAJE impose un plafonnement du tarif maximum facturable. Une harmonisation des tarifs entre les réseaux, garantissant l'accessibilité financière aux prestations, devrait être entreprise pour que tous les parents soient mis autant que possible sur un pied d'égalité sur le territoire cantonal.

Concernant le financement de la FAJE, un projet de convention est en cours de rédaction et notre sous-commission restera attentive à cette évolution.

Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)

En 2008, la sous-commission avait souhaité visiter un établissement scolaire dans lequel les problématiques d'accueil d'élèves allophones et de cultures différentes étaient importantes. Le choix s'est naturellement porté sur Bex, d'autant plus que des déficiences dans les bâtiments auraient pu avoir des conséquences dramatiques.

Etablissement primaire et secondaire de Bex

Les écoles de Bex comptent environ 800 élèves répartis dans 46 classes, également entre primaire et secondaire (les trois sections), et une centaine d'enseignants. Les bâtiments scolaires sont situés dans quinze lieux différents. Huit bâtiments se trouvent au centre de Bex, les autres sont répartis en d'autres points de la ville ou dans les hameaux avoisinants. Parmi beaucoup de particularités, relevons que les élèves de Lavey-les-Bains sont scolarisés à St-Maurice et que ceux de Gryon se rendent à Ollon jusqu'à la 6^e, puis rejoignent l'établissement de Bex. La politique est de scolariser les élèves du secteur primaire le plus près possible de leur lieu de domicile puis de privilégier le regroupement géographique par âge, plutôt que par section. Cela ne va pas sans poser problèmes avec certains parents. Une question récurrente est celle des transports. La direction de l'établissement souhaiterait diminuer le nombre de sites, mais la commune s'oppose à cette vision pour le motif, en particulier, que l'école contribue à la vie des hameaux. Ainsi, des élèves du centre de Bex sont amenés à se déplacer à l'extérieur pour qu'une classe puisse être ouverte ! Enfin, pour l'ensemble du site, 40 à 60 élèves sont pris en charge durant la pause de midi. A relever que la gestion de cet établissement « coûte » 4 ETP : le directeur, 4 doyens à 25 % et deux secrétaires.

L'école doit intégrer beaucoup d'étrangers : 41% sont allophones (en majorité albanais et portugais). La plupart entrent à l'école en n'ayant jamais parlé français et il y a les nouveaux arrivants. La répartition sur le territoire communal n'est de loin pas uniforme et donc le risque de ghetto est élevé. Des classes spéciales leur sont dédiées ou, alors, ils sont placés dans des classes régulières avec des cours intensifs de français. On comprend que la planification n'est pas facile au niveau de la direction, l'information n'arrivant qu'au dernier moment. Des projets intitulés « Reconnaître, se reconnaître » et « Migration » sont élevés au rang de projet d'établissement : éviter que les éventuels conflits de la cité « polluent » l'école. Le niveau socioéconomique des parents étant plutôt bas, les collaborations avec le SPJ et la fondation Monneresse (qui dépend du SESAF) sont particulièrement importantes. L'établissement reçoit aussi des ressources complémentaires. Des « appuis » sont organisés en sus des devoirs surveillés (responsabilité communale). Des groupes pluridisciplinaires s'occupent des cas complexes : un projet est échafaudé avec les parents. L'idée est de réinsérer dès la 5^e (à tout le moins pour les branches dites non principales) les élèves qui ont besoin d'être aidés autrement. Les cas difficiles sont orientés vers des institutions spécialisées (SESAF). Cet effort de reprendre dans les classes ordinaires des enfants dirigés jusqu'à présent en institution aura un coût bien évidemment... L'Etablissement de Bex se veut pionnier en la matière.

Les questions liées à la violence font aussi partie du paysage. Un groupe ad hoc, comprenant des élèves, se réunit régulièrement. La médiation par les pairs recueille du succès : 20 élèves sont formés par année depuis la 7^e (4 samedis de formation). Les cours de citoyenneté amènent les élèves à suivre

une séance du Conseil communal ou du Grand Conseil ; des séances au tribunal lors de jugements contribuent aussi à la formation. A relever qu'après, les juges donnent de leur temps pour un échange avec les élèves. Beaucoup de chefs d'entreprises acceptent aussi de contribuer à la formation par des simulations d'entretien d'embauche et des descriptions de situations de la vie professionnelle. On apprend qu'à la fin de la scolarité chacun a une solution (y compris l'OPTI). La sous-commission tient à relever le dynamisme de la direction et des enseignants dans l'approche de ces questions difficile et son optimisme. Le site internet <http://www.ecoles-bex.ch> donne plus de détails.

Parmi les problèmes rencontrés, deux ont retenus notre attention. D'abord, la saga des locaux ! Rappelons que la mise à disposition de locaux est de la responsabilité de la commune, mais que l'Etat doit vérifier que ceux-ci soient adéquats pour l'enseignement, tant au niveau de la sécurité que du confort minimal admissible. A Bex, on doit reconnaître que la situation a été déplorable, malgré une amélioration, mais avec des réserves ; en effet, la manière, disons « désinvolte », avec laquelle la Municipalité a joué avec la sécurité des élèves et du corps enseignant a été démontrée, à notre connaissance, au travers de nombreuses mises en garde de l'intérieur. Dès 1996, on signalait des fissures et en 2001, un cri alarmant était émis. Une mise en demeure de ne plus utiliser certains locaux (salle de gymnastique) a été prise par la DGEO ; récemment, au printemps 2008, est survenue la catastrophe de l'effondrement du plafond dans une classe (heureusement en dehors des heures d'école). Inutile de décrire l'anxiété des parents et des enseignants traduite par des pétitions et des mises en garde sous forme de lettres tant à la Municipalité qu'à la DGEO. A relever qu'au début 1997, le rapport d'un expert (aussi municipal à Bex) concluait : « La sécurité structurale est garantie et l'occupation des locaux peut être poursuivie normalement ! ». On venait simplement de boucher d'importantes fissures ! Rappelons que, suite à un deuxième cas similaire à Vallorbe, Mme la conseillère d'Etat, cheffe du DFJC, a adressé un courrier à toutes les communes leur rappelant leurs obligations d'un suivi minutieux. Actuellement, on peut dire que la situation est enfin prise au sérieux à Bex. Des solutions d'urgence ont été trouvées, des expertises ordonnées et la direction de l'établissement reconnaît tout l'effort consenti. Encore que, les pavillons en « agglomérés » installés dans l'un des préaux et visités par la sous-commission dégageaient des composés organiques volatils (COV dont le formaldéhyde) à des valeurs qui devaient dépasser la norme de 0.1ppm (OMS). L'analyse ordonnée après notre visite a confirmé cette observation et des mesures ont apparemment été prises. Rappelons que cette substance est à l'origine de maux de tête et de diverses allergies. La sous-commission restera attentive, dans la mesure de ses compétences, à l'évolution de la situation des locaux scolaires de Bex.

2^e observation

Contrôle de la sécurité des bâtiments scolaires

Les communes sont responsables des bâtiments scolaires utilisés pour l'enseignement obligatoire. De son côté, l'Etat, par la DGEO, a la responsabilité de s'assurer que les communes mettent effectivement des locaux appropriés à disposition pour répondre aux besoins scolaires. Ces locaux doivent naturellement respecter les normes sécuritaires et sanitaires. Récemment, des événements graves se sont produits dans des bâtiments scolaires, heureusement en dehors des heures d'école. Ils ont démontré que, dans certains endroits, la sécurité des bâtiments scolaires n'était plus assurée. Le département a écrit aux communes pour les rendre attentives à ce problème et pour s'assurer du suivi qu'elles mettaient en place pour y faire face.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil du retour donné par les communes à cette demande de suivi.*

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

L'une des priorités de ce service est de faire évoluer les activités de l'ensemble des offices qui le composent en celles d'un véritable service avec relations transversales et complémentarités en évitant

les redondances. Cette démarche n'est pas aisée : l'évolution doit être progressive pour obtenir l'adhésion des collaboratrices et collaborateurs et en particulier des chefs d'offices. Les structures des domaines finances et RH sont concernées car une gestion centralisée de ces deux domaines est envisagée dès le début 2009. L'appellation SESAF pourrait aussi changer une fois les questions de faisabilité examinées. La reprise d'activités dépendant précédemment des communes (psychologues et logopédistes scolaires par exemple) se poursuit et représente aussi une opération délicate. Il importe de « couvrir » le territoire cantonal de manière aussi équitable que possible avec ces prestations. Du côté des logopédistes privés, la situation en 2008 est plus calme. Le nouveau système induit le passage de la logique d'assuré (AI) à celle d'élève avec le principe du respect d'une enveloppe budgétaire. Cette modification de logique, rappelons-le, est une conséquence de la RPT. Les demandes sont satisfaites en tenant compte de la situation économique des familles et en conséquence naturellement, la proportion de prises en charge dépend de la région.

On apprend, et c'est un point important à souligner, que l'augmentation relative du nombre d'enfants présentant des troubles du développement et du comportement (carences éducatives et scolaires, troubles psychiques) est de 170% sur dix ans. Ces enfants sont souvent rejetés, angoissés, parfois maltraités et n'arrivent pas à se concentrer plus de quelques minutes par heure. Dans le canton, environ 1'000 jeunes sont concernés, dont les perspectives d'avenir ont de quoi inquiéter avec souvent l'AI au final (après de nombreuses étapes). Le SPJ et la DGEO sont aussi concernés par cette problématique. Beaucoup de parents gardent leurs enfants à la maison tant que leurs forces le permettent. « Ces cas pompent toute l'énergie » du service, a-t-on entendu. Le mot pandémie est prononcé pour caractériser cette évolution observable dans tous les pays d'Europe et d'Amérique de Nord. Des études sont en cours pour en connaître l'origine ; on parle de modifications de connexions cérébrales très tôt dans le développement (alimentation, climat, mutation virale... ?). Le parcours des parents « avant » la naissance est aussi un facteur important (troubles psychiques, alcoolisme de la mère, fumée, naissances prématurée, etc.). La sous commission a visité le Centre psychothérapique de l'Hôpital de l'enfance à Lausanne (*voir ci-dessous*).

Actuellement, la prise en charge d'un enfant par le SESAF (pas seulement les cas lourds) comporte une multitude d'entrées. Suite à un rapport de l'UCA, une réflexion a été engagée entre les acteurs concernés et sous l'impulsion du SESAF pour coordonner ces différents accès, notamment en regard de la transition 1 (transition école obligatoire et formation professionnelle, pour les élèves relevant de l'enseignement spécialisé). Beaucoup d'institutions réparties sur le territoire sont concernées, dont certaines dépendent aussi du SPJ. Faut-il regrouper les cas lourds ? Il y a vingt ans, le canton disposait de trois centres thérapeutiques où était dispensée une aide massive avec ensuite des réinsertions difficiles. Maintenant, on essaye de faire participer les familles. D'une manière générale, l'intégration dans l'école régulière est privilégiée lorsque c'est possible. Mentionnons particulièrement dans le Nord vaudois, l'Unité pédago-thérapeutique itinérante (UPTI) conçue par les directions de la Fondation de Verdeil et du Service de psychiatrie pour enfants et adolescents du Secteur psychiatrique Nord avec l'idée d'appuyer les personnes, les écoles et les institutions spécialisées qui s'occupent déjà de ces enfants.

La bascule RPT a aussi eu pour conséquence l'obligation pour le canton de reprendre environ 80 immeubles qui dépendaient de l'Office fédéral des constructions, avec toutes les charges liées, telles la sécurité (incendie en particulier) et les conventions avec l'AI (transports d'élèves en particulier). Du côté du SIPAL, les moyens manquent !

Office des bourses d'étude

Le nouvel outil informatique fonctionne à satisfaction. A relever que, pour la première fois, il a fallu une rallonge budgétaire de 2.6 millions de francs sans compter la reprise du programme d'insertion FORJAD. En particulier, il est question de transférer le financement des frais d'entretien des jeunes adultes concernés du RI aux bourses d'étude. Enfin, un projet d'accord intercantonal est en consultation ; la CDIP tranchera et une nouvelle loi vaudoise suivra.

ODES (Office des écoles en santé)

Rappelons que cet office a pour mission de renforcer la prévention dans les domaines de la santé. Il est rattaché au DFJC et au DSAS. Une coordination interservices a été enclenchée et c'est ainsi que l'ODES deviendra l'UDES (Unité des écoles en santé) à l'horizon 2009. Le but est de réinscrire les missions de santé et de prévention dans la hiérarchie scolaire. Le médecin scolaire sera le coordinateur et, d'une organisation horizontale, on passera à une mission verticale. L'ODES n'interrompra pas son travail durant les travaux de restructuration.

Centre psychothérapique de l'Hôpital de l'enfance à Lausanne (CPT)

Le CPT est né en 2001 de la fusion du « Bercaïl » (internat) et du « centre de jour ». L'idée était d'éviter le vase clos de l'internat et de développer des projets qui impliquent les familles. Des enfants de 4 à 13 ans de tout le canton y sont accueillis. Ils présentent des troubles psychiques et de comportements graves (dont il a été question ci-dessus) qui requièrent un traitement psychothérapeutique de jour ou résidentiel. Naturellement, le territoire cantonal comprend d'autres institutions « équivalentes », mais le CPT a une mission cantonale d'internat. Les soins comprennent des dimensions éducatives et pédagogiques. L'encadrement est multidisciplinaire. La durée de la prise en charge est de 2 à 4 ans. L'objectif est, dans la mesure du possible, de réinsérer ces enfants dans un cursus normal et malheureusement, si ce n'est pas possible, d'en faire des adultes pouvant vivre sans assistance lourde. Le SESAF soutient cette structure au travers de la Fondation pour l'Hôpital de l'enfance. Le CHUV y est impliqué par le Service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (SUPEA). 37.5 ETP sont alloués à cette structure (45 personnes dont 9 enseignants et 9 éducateurs de jour). L'internat est encadré par 12 éducateurs et 4 veilleuses. Des projets personnalisés par enfant y sont discutés et mis en œuvre. Un éducateur et un enseignant sont attribués à un groupe de six enfants. Les membres de la sous-commission ont pu passer du temps dans un de ces groupes en assistant l'éducateur pour l'un et l'enseignante pour l'autre : expérience sur le terrain et donc inoubliable. Parmi 22 enfants fréquentant le CPT en été 2008, 5 ont pu rejoindre l'école régulière, 10 ont pu rejoindre une classe d'enseignement spécialisé sans encadrement psychologique particulier et malheureusement pour 5, l'insuccès était au rendez-vous.

Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)

Un entretien a eu lieu avec le nouveau chef de service en charge depuis peu. Dès son arrivée, il a entrepris une vaste analyse de tout son service et a mis sur pied une restructuration de l'administration générale pour clarifier les missions de chacun.

D'un côté, il y a les établissements :

- gymnases ;
- écoles professionnelles ;
- écoles de métiers ;
- OPTI ;

de l'autre, le service de prestations et d'appui. Le lien entre les deux et avec les entreprises doit exister et chaque établissement doit pouvoir compter sur un lien avec le chef de service. Un adjoint s'occupe en priorité des relations avec l'OFFT (Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie). Chaque responsable doit pouvoir compter sur une assistance, des directives claires et des plans d'études définis.

En parallèle, il existe une unité de finances et de RH globalisée afin de pouvoir réagir avec souplesse. Un poste existe pour la promotion de l'apprentissage à l'interne.

La direction des gymnases ne pose actuellement pas de problèmes particuliers. Par contre, toute la question de la transition est passée en revue. D'abord, il y aura un bilan de l'OPTI, la loi l'impose et les

liens avec le SESAF seront redéfinis. La collaboration avec les autres départements et services concernés par la transition sera accentuée et également revue à la suite de l'étude menée par l'UCA (Unité de conseil et d'appui en management et organisation) en 2007. C'est un vaste programme, car tant au DEC qu'au DSAS, les habitudes et le mode de fonctionnement sont différents. Il faudra mettre en place une prise en charge adéquate pour chaque cas et le plus rapidement possible. Ces jeunes en transition ne doivent pas rester sans projet trop longtemps, pour ne pas compromettre leurs chances d'insertion dans le monde professionnel. Le processus est en marche, mais tout n'est pas réglé, car il faut attendre, notamment, le projet de loi sur la formation professionnelle qui est dans la phase parlementaire.

DECFO-SYSREM

Dans ce service, les négociations ont été longues et parfois difficiles avec certains secteurs, notamment les maîtres de gymnases. La question des salaires sur la durée est un des points d'accrochage, tout comme celui de la caisse de pension. Les négociations se sont poursuivies tout au long de l'année.

La question concernant le système informatique SIEF représente un souci. La formation professionnelle concerne beaucoup de monde tant en regard du nombre d'apprentis, que de maîtres professionnels pour un nombre de métiers conséquents. La gestion coordonnée et efficace d'un tel domaine est naturellement un défi. Quand les problèmes informatiques s'y ajoutent, cela devient difficile. Un responsable a été désigné pour s'occuper prioritairement de ces questions. La sous-commission a porté un regard très attentif à ce dossier et y revient dans ce rapport dans un chapitre spécifique. Elle continuera à le suivre de près.

Gymnase Auguste Piccard à Bellerive-Lausanne

Cet établissement est magnifiquement situé sur l'ancien campus de l'EPFL. On apprend que les futurs gymnasiens, domiciliés à Lausanne, peuvent choisir deux établissements parmi les cinq possibles et le gymnase de Bellerive a une très bonne cote ! Au départ du précédent directeur, il y a 7 ans, une toute nouvelle équipe, très dynamique, a été mise en place.

La sous-commission avait souhaité visiter cet établissement pour s'intéresser en priorité aux classes dites « artistes et sportifs d'élite ». Cette possibilité est offerte à des jeunes talents, capables de mener de front des études musicales ou une formation sportive de haut niveau et des études gymnasiales présentant les mêmes exigences que celles demandées aux autres élèves. Il ne s'agit donc pas d'un gymnase sportif ou artistique ; la nuance est importante. Une mise au concours (sélection) est organisée dès novembre avec un jury ad hoc pour le volet « technique » et, naturellement, avec les enseignants du secondaire pour le volet scolaire. Par exemple, pour les sportifs, c'est le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS), en collaboration avec les fédérations sportives, qui effectue les évaluations concernant les niveaux national et régional. Le Conservatoire de Lausanne et l'EJMA font de même pour la musique. D'autres disciplines sont considérées, comme actuellement le cirque, la danse, les échecs et le twirling. Chaque année, environ 100 dossiers sont soumis pour 60 places. Les élèves sont alors « classés » selon leur potentiel artistique ou sportif d'une part et scolaire d'autre part, en tenant compte encore d'autres facteurs (personnalité en particulier). Il se trouve que, de fait, la répartition entre les deux sexes est respectée. Cette manière de faire a été confirmée comme équitable par les tribunaux (suite à des recours). A relever qu'à ce sujet, rien n'est mentionné spécifiquement dans la loi mais que le règlement est très précis. Les branches principales sont suivies dans des classes régulières et des aménagements sont organisés pour le reste (un sportif ne fera pas la gymnastique !). Les questions liées à l'horaire et aux transports doivent souvent être traitées au cas par cas (jeux olympiques, entraînement national, concert, etc.). L'échec scolaire est interdit. Lorsque du côté artistique ou sportif « on tire trop », des négociations sont enclenchées. Les fédérations offrent alors des cours de rattrapage. On apprend que notre canton est leader en Suisse romande et que des transferts avec d'autres cantons sont possibles.

La sous-commission a été impressionnée par la participation très active des élèves durant les visites de quelques classes qu'elle a effectuées. Les élèves répondent très positivement à la stimulation des professeurs.

Gymnase de Burier

Dans cet établissement, il y a environ 1'500 élèves qui étudient avec plus de 300 profils différents ; 140 maîtres les encadrent dont 25 chefs de file auxquels s'ajoutent 30 membres du personnel administratif et technique. Le budget est de 22 millions de francs dont 21 concernent les salaires ; à relever des rentrées à hauteur de 1.2 millions de francs (loyers, locations de salles). Deux améliorations d'importance ont été apportées récemment. D'abord, l'aménagement de la gare de Burier avec un passage sous voie suffisant. Rappelons que le goulet d'étranglement qu'il représentait conduisait certains élèves à traverser les voies ferrées... Ensuite, grâce à un EMPD, les fenêtres des salles de gymnastique et leurs ouvertures ont pu être adaptées : l'économie en moyens de chauffage a été immédiate. On apprend qu'un accident aurait pu avoir des conséquences très graves : tout un pan de luminaires, installés dans un passage très fréquenté, est tombé suite à une mauvaise installation de l'entreprise.

Après plusieurs visites de gymnases en 2007 et 2008, la sous-commission se permet de soulever des questions en relation avec l'engagement des maîtres et l'organisation tant sur le plan de l'enseignement (pédagogie) que de la gestion courante : quelle hiérarchie ? La procédure pour l'engagement des enseignants est claire et découle d'instructions données par la DGEO. Celle-ci vérifie les titres des candidats qui ont postulé. Les directions, avec les doyens et/ou chefs de file, opèrent indépendamment un premier tri. L'expérience professionnelle et les stages etc. sont pris en compte. Il est ensuite demandé aux candidats retenus de donner une leçon dans une classe. Enfin, ce sont les conseils de direction qui décident. Des difficultés surgissent lorsque peu de candidats se présentent et plus important, la période d'essai de trois mois est souvent jugée trop courte pour détecter les insuffisances, s'il y en a, et les éventuels problèmes de caractère qui se révèlent seulement après un an. On apprend que les maîtres de gymnase sont parfois des solitaires et qu'il est difficile de les faire participer à des réflexions ou à des actions pédagogiques concertées. Cette minorité (10%) prend 90% de l'énergie, a-t-on entendu. Certaines « files » collaborent et se coordonnent et d'autres moins ou pas du tout. La LPers ne prévoit comme seule possibilité de sanction que l'avertissement et cela dans des cas gravissimes. Il faut donc convaincre, ce qui n'est pas aisé dans certains cas.

La responsabilité de la qualité pédagogique dans un gymnase appartient bien sûr à la direction, mais de fait, ce sont les enseignants qui oeuvrent et certains refusent toute idée d'évaluation. Cette démarche entre pairs, en vigueur dans la plupart des pays qui nous entourent et dans plusieurs cantons, n'est bien évidemment pas synonyme de sanction mais doit conduire l'enseignant concerné à se remettre en question et à évoluer. On apprend avec plaisir que les jeunes sont remarquablement formés et plus ouverts à toutes les questions décrites ci-dessus. Concernant les congés sabbatiques prévus par la loi, tout ne va pas pour le mieux ; il n'est pas exclu qu'un projet motivant soit recalé. La composition des commissions d'évaluation est telle que, trop souvent, il est procédé à des arbitrages de nature plus politique que scientifique, apprend-t-on. Finalement, ce sont les tribunaux qui tranchent.

3^e observation

Recrutement et suivi des enseignants du secondaire

Dans la plupart des pays d'Europe et d'Amérique du Nord, on considère que les enseignants (en particulier du secondaire) doivent être évalués d'une manière rigoureuse à l'embauche (plus de trois mois) puis de manière périodique. Or, la loi sur le personnel (LPers), qui prévoit des cahiers des charges et des entretiens d'appréciation réguliers n'a pas été mise en œuvre dans ce secteur de l'enseignement par exemple, via des formules ad hoc (cf. comités d'évaluation). Une telle lacune va de pair avec l'individualisme que l'on retrouve souvent chez les enseignants du secondaire supérieur empêchant notamment une régulation entre collègues.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il envisage de prendre pour faire évoluer la situation dans ces directions, et en particulier, s'il envisage d'introduire un processus d'évaluation périodique des enseignants.*

Centre d'enseignement professionnel de Vevey (CEPV)

Cette institution, certifiée ISO 9001 depuis huit ans, offre une palette vraiment très large de formations professionnelles, principalement dans le domaine des arts appliqués mais aussi dans le domaine commercial. D'abord, une formation de base à plein temps de quatre ans est offerte qui conduit à un CFC en céramique, décoration ou photographie et qui concerne plus de 300 élèves admis sur dossier (avec possibilité d'une année préparatoire), puis, une formation post CFC de deux ans en photographie et visual merchandising (en 2009, également en céramique) qui concerne environ 80 élèves admis aussi sur dossier ; s'ajoutent des cours pour apprentis (système dual) engagés dans une formation qui touche douze métiers de l'artisanat (céramiste, courte-pointière, ébéniste, maquettiste etc.) ; environ 400 apprentis sont concernés. Dans le domaine commercial, environ 300 apprentis (système dual) suivent leurs cours au CEPV. Enfin, une formation conduisant à la maturité professionnelle post CFC est offerte dans les domaines artistique, technique et commercial pour celles et ceux qui souhaitent poursuivre dans une HES. 60 élèves suivent cette formation purement théorique et d'une durée d'un an. La sous-commission s'est interrogée sur le pourquoi de cette coexistence entre des domaines aussi différents que les arts appliqués et le commercial ! Quelles synergies ? La réponse est à chercher dans « l'histoire » et pas ou peu dans les synergies ! Quelques enseignants des branches de bases enseignent aux élèves des deux domaines.

Le CEPV peut compter sur 190 enseignants pour moins de 60 ETP et 20 « non-enseignants ». L'une des difficultés d'une telle institution est que « sa clientèle » dépend fortement de la conjoncture donc des besoins de l'économie, ce qui conduit à développer beaucoup de souplesse. Le suivi professionnel est difficile à connaître et, pourtant, ce serait un outil utile : une enquête a débuté mais il y a un manque de moyens ! Le budget est d'environ 12 millions de francs, dont bien sûr la plus grande partie correspond aux salaires, mais il faut compter 1.1 million de francs de charges et loyers. A relever que des revenus extérieurs sont obtenus et se montent à 2 millions de francs environ. Un EMPD de 7.3 millions de francs a permis très récemment de rénover les installations techniques et l'enveloppe, ainsi que d'agrandir le rez-de-chaussée. La direction regrette l'abandon des contrats de prestation.

En ce qui concerne SIEF ! La situation pour les sections commerciale et artisanale est à peu près convenable ; en revanche pour la photographie, on apprend que l'application n'est pas utilisable. Les enseignants ont développé des plans B avec File maker.

Récemment, la sous-commission a été alertée par courriel par une enseignante de la section « visual merchandiser », dont le dynamisme et l'enthousiasme nous avait particulièrement impressionnés. Son activité englobe beaucoup de projets développés avec des firmes, dont certaines multinationales. Les élèves sont appelés à aller à l'extérieur, y compris à l'étranger, pour des expositions etc. La gestion des autorisations pour effectuer ces déplacements est longue et compliquée, et cela au détriment de la formation et de la motivation. La situation s'est heureusement apaisée.

Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

Un nouveau chef de service est entré en fonction récemment. De plus, le service occupe de nouveaux locaux à l'avenue de l'Elysée. Il était donc intéressant de découvrir les locaux et les projets, au-delà de la gestion courante : ces derniers sont nombreux et ambitieux. En particulier : positionner la Haute école vaudoise de manière avantageuse dans la nébuleuse HES-SO et encourager les institutions à se profiler pour qu'elles soient visibles, indépendamment de l'organisation romande. Le statut juridique actuel de plusieurs de ces institutions, telles que la HEIG ou l'ECAL mais pas seulement, n'est pas favorable à leur développement et à la spécificité de leurs activités d'enseignement et de recherche, ou même de gestion, qui sont plus proches de celles de l'UNIL que d'une unité administrative de l'Etat ! On pense à des mandats extérieurs, au statut de certaines catégories de personnel, à l'encouragement de financements extérieurs etc. Une réflexion est en cours pour éventuellement proposer une loi accordant une semi-autonomie à certaines de ces écoles ou institutions. Ce nouveau dispositif juridique permettrait d'intégrer au sein de la HEIG-VD les collaborateurs de recherche et

développement, qui sont, par nature, au bénéfice de contrats de durée déterminée et qui sont actuellement engagés au sein de l'AIT (Association innovation et technologie).

En ce qui concerne son fonctionnement propre, la DGES a traversé une profonde réorganisation interne qui l'a amenée à élaborer un système de management interne qui soit en phase avec les degrés différenciés d'autonomie dont jouissent les établissements dont elle porte la responsabilité. Ce travail est en cours, il a été annoncé au Contrôle cantonal des finances. Dans ses ressources humaines aussi, la DGES a connu des évolutions importantes qui sont en phase avec le déplacement progressif de son activité vers une activité de tutelle véritable.

Quelques sujets 2008 et « en cours » :

Haute école vaudoise

La restructuration romande en matière de conservatoires de musique doit conduire au rattachement des activités d'enseignement professionnel à Fribourg et à Sion au Conservatoire de Lausanne. Des négociations sévères ont été conduites entre les acteurs concernés, pour que ce soit une opération blanche financièrement. D'autres négociations, mais cette fois entre l'Etat de Vaud et la Commune de Lausanne, sont en cours concernant la caisse de pension de la ville de Lausanne, à laquelle le Conservatoire de Lausanne est rattaché : la situation bien évidemment n'est pas simple. La sous-commission restera attentive aux développements et aux conséquences de toute nature engendrés par ces questions.

Les « summer schools », dépendant directement du chef de la DGES, connaissent un grand succès. En 2008, des cours d'œnologie (vin et société) ont été organisés à l'Ecole d'ingénieur de Changins, en collaboration avec des institutions sœurs nord-américaines ; des cours d'informatique avancés et de commerce et communication interculturelle ont aussi été organisés en collaboration avec des institutions nord-américaines à la HEIG, à Yverdon-les-Bains. Ces cours sont donnés en anglais et un site internet est accessible. On apprend que d'autres ouvertures internationales sont envisagées : avec l'Inde (santé et sécurité informatique) et Singapour (musique).

En ce qui concerne la HECVsanté, suite aux lacunes du système de contrôle, beaucoup de choses ont été corrigées. Son responsable financier avait trop de charges et pas assez de formations spécifiques. Un poste de responsable RH et administratif a été mis au concours.

UNIL, IDHEAP

A la suite de l'adoption du plan stratégique, il est important de développer l'image de l'UNIL pour qu'elle devienne une marque forte à l'instar de l'EPFL et de l'ECAL. La question des bâtiments est récurrente. L'acquisition et la transformation de l'usine Leu est porteuse pour l'image des sciences humaines qui seront réunies sous un même toit.

Le futur bâtiment Geopolis n'accueillera pas seulement les sciences humaines mais aussi les géosciences. La DGES accompagne directement les travaux relatifs à la préparation de l'exposé des motifs et du projet de décret devant autoriser le financement de ce projet. La DGES a mis « en légalité » l'octroi de la contribution cantonale à l'IDHEAP par l'élaboration d'un décret ; elle accompagne, par sa présence au Conseil de fondation, le développement institutionnel et scientifique de l'Institut.

Université de Lausanne (UNIL)

L'Université poursuit la mise en œuvre du plan stratégique adopté par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil. En 2008, la sous-commission a effectué une visite à la faculté des HEC, décrite ci-après, et a évoqué avec le rectorat deux autres points importants lors d'une entrevue : la question du conflit au sein de la Faculté de théologie relaté par les médias, et le projet ambitieux de MEDUNIL concernant la Faculté de biologie et de médecine (FBM) et le CHUV.

Faculté de théologie

La théologie est répartie sur trois sites d'enseignement : à Genève, Lausanne et Neuchâtel. Le domaine de la théologie et des sciences des religions a été confronté à une réalité difficile. En raison du petit nombre d'étudiants et de professeurs, la mise en œuvre du processus de Bologne n'était plus possible partout. Pour des raisons historiques et d'attachement, il fallait conserver la formation pastorale sur les trois sites. Les rectorats et les doyens se sont réunis dès 2004 et ont imaginé la création d'une seule faculté sur ces trois sites. Les résistances ont été vives et la situation juridique de Genève, qui a une fondation gérant la Faculté de théologie autonome, n'a rien arrangé. L'inquiétude était vive aussi à Lausanne pour conserver la formation pastorale et non seulement les sciences des religions. Suite à des réactions remontées jusque dans la presse et pour calmer le jeu, les trois rectorats ont discuté avec tous les acteurs pour trouver une solution adéquate, afin que chacun puisse y retrouver son compte. Au final, les trois facultés persisteront pour ne pas supprimer l'ancrage historique et sociétal. La formation pastorale subsistera dans chacun des cantons, mais les étudiants et le corps enseignant seront amenés à se déplacer pour certains cours entre les différents lieux, notamment pour les masters. Une formation de haut niveau sera ainsi assurée. Cette solution paraît convenir et le rectorat espère que l'émotion suscitée par cette restructuration indispensable va retomber et la sérénité se rétablir.

MEDUNIL

Tel est le nom de code de l'entité devant résulter du rapprochement entre le CHUV et la FBM de l'UNIL. Ce projet d'une « Medical school » est sur la table de travail tant de l'UNIL que du CHUV et du Conseil d'Etat depuis près de deux ans. Il a passé par plusieurs phases : étude de faisabilité, consultations internes, étude de la question de la gouvernance et des problèmes que cela peut poser. Un premier rapport a été adressé au Conseil d'Etat. A la suite de son adoption, une deuxième consultation interne a eu lieu et un rapport de synthèse a été présenté au Conseil d'Etat avec des propositions. En cas d'approbation, viendrait ensuite la phase parlementaire avec un projet de loi MEDUNIL et des amendements à la LUL. Le projet est très ambitieux ; de nombreuses questions touchant le Conseil de direction UNIL/CHUV, sa structure juridique, la combinaison des domaines académique et clinique (qui fait quoi, comment et avec quelles ressources ?) sont à étudier en profondeur. L'ambition est de se positionner fortement à Lausanne, la recherche clinique en Suisse étant faible pour l'heure. Il y aura des impacts financiers importants. La collaboration avec les autres universités suisses dans ce domaine est un aspect qui ne doit pas être négligé. En résumé, on peut conclure que l'année 2008 a été consacrée à la phase d'approfondissement de ce projet.

Convention de Lisbonne et règles d'admission aux masters

En 2003, la Conférence universitaire suisse (CUS) a pris une décision importante : toutes les hautes écoles universitaires suisses autorisent un étudiant au bénéfice d'un bachelor, obtenu dans l'une des institutions, à poursuivre ses études dans l'institution de son choix en vue de l'obtention d'un master mais *dans le même domaine* ; l'immatriculation est automatique. A relever que 80% des étudiants qui ont obtenu un bachelor à l'UNIL poursuivent en master et, parmi ceux-ci, seuls 20% le font ailleurs qu'à l'UNIL. Si l'étudiant souhaite poursuivre dans un autre domaine, l'UNIL se montre très généreuse, si ce n'est la plus généreuse, en ne demandant aux candidats qu'une année de raccordement, que le domaine choisi soit proche ou éloigné de celui de leur bachelor. D'autres hautes écoles (Bâle, Zurich, St-Gall, Lugano, les EPF) sont beaucoup plus restrictives en n'acceptant ces candidats que, lorsque les domaines sont proches avec un an de raccordement et, dans les autres cas, deux ans, voire les refusent. A l'échelle européenne, c'est la Convention de Lisbonne qui, en principe, règle les conditions que doit remplir un étudiant titulaire d'un bachelor obtenu dans une Haute Ecole d'un pays signataire pour poursuivre ses études de master dans une Haute école d'un autre pays. Là encore, il apparaît que l'UNIL applique la Convention de Lisbonne d'une manière beaucoup plus généreuse que ses concurrentes suisses ou étrangères. Là où elle admet sans conditions des bachelors de Hautes Ecoles de pays signataires de la convention de Lisbonne (même si le domaine est différent et toujours avec une seule année de complément), ses concurrentes font des choix. St Gall ne prend qu'un quota de 25% au total qui peut inclure des étudiants souhaitant changer de domaine s'ils sont

très bons ; Lugano n'accepte les étrangers que sur dossier et au cas par cas si le domaine choisi est différent ; à l'EPFL des conventions sont signées avec des Ecoles sœurs etc.

Généralités

En 2008, il y a 3% d'étudiants en plus, le budget tient la route, mais l'horizon 2009-2010 inquiète le rectorat qui reste vigilant. La question des bâtiments et de leur adaptation est récurrente. Les collaborations et les restructurations se poursuivent comme le transfert de la géologie (à l'exception de l'hydrogéologie) de Neuchâtel à Lausanne.

Faculté des Hautes Etudes Commerciales (HEC)

L'Ecole des HEC à Lausanne a 100 ans. Elle préfère cette dénomination historique plutôt que celle de faculté... Son élément phare est l'économie et son objectif est double : être enracinée dans la culture locale et exister au plus haut niveau sur le plan international. Ce défi est grand, car dans ce domaine le niveau de reconnaissance (ranking) est très important pour la réputation de l'école. L'évaluation permanente doit exister. Pour maintenir ce niveau, il faut remplir les critères d'accréditation et avoir des professeurs avec une réputation internationale, mais aussi un encadrement adéquat, notamment en assistants. La direction de l'école fait un constat : l'école est victime de son succès. La première année bachelor comporte trop d'étudiants par rapport aux possibilités d'encadrement et la qualité de l'enseignement s'en ressent. La sélection qui se fait tout au long de la première année pègre trop d'étudiants et oblige certains d'entre eux à une répétition d'année qui, malheureusement, conduit trop souvent à l'échec définitif. En conséquence, la direction souhaite vivement mieux travailler en amont avec les gymnases pour travailler les niveaux requis en mathématiques et en économie. L'organisation des masters est aussi primordiale. Malheureusement, l'indication du niveau des cours n'est pas possible et cela préjuge la qualité d'autant plus que l'UNIL applique la convention de Lisbonne avec générosité. Par exemple en finance, où localement les étudiants peuvent choisir d'effectuer leurs études soit à l'EPFL ou à l'UNIL, la concurrence se fait particulièrement sentir : l'EPFL peut faire une sélection. Des contacts ont lieu entre les deux institutions pour évoluer vers une stratégie commune. La question des salaires pour recruter des nouveaux professeurs est évoquée, la comparaison internationale est souvent en défaveur de Lausanne. Le fait qu'il n'y ait pas de gestion différenciée des facultés pose aussi un problème à l'intérieur de la direction de l'école. La question de la part de fonds privés tout comme celle du taux d'encadrement trop faible est aussi évoquée. En résumé, la direction estime que HEC a une situation particulière par rapport à d'autres facultés, une exigence d'être très flexible et adaptable, ainsi que d'avoir une part de recherche plus importante pour maintenir son niveau et son rang dans le contexte national et international. La gouvernance avec un conseil de faculté où le nombre d'étudiants et de doctorants, plus nombreux que celui des professeurs, est source de conflits et les étudiants n'ont souvent pas tous les éléments en mains pour juger de façon adéquate des questions posées. En particulier, la recommandation pour la promotion de professeurs de tenure track peut être discutée en présence de ses étudiants ou doctorants.

La sous-commission a fait part des problématiques soulevées auprès du rectorat. Ce dernier est conscient des tensions qui existent au sein de certaines facultés, particulièrement celle des HEC, mais une concentration de la gestion de l'UNIL est nécessaire selon lui. Pour les règles d'accès, l'UNIL affirme appliquer strictement d'une part celles du libre accès à l'Université par les porteurs de maturités fédérales et, d'autre part, celles des accords conclus au niveau politique. En ce qui concerne les salaires, les barèmes sont fixés par la grille salariale du Conseil d'Etat avec une compétence de l'UNIL pour amener des critères supplémentaires. Une certaine marge de manœuvre à l'intérieur d'un cadre existe. S'il est vrai que les salaires sont plus élevés à l'EPFL (et ailleurs), les règles à suivre sont aussi très exigeantes. Dans le domaine de l'économie et de la finance, il existe plus qu'ailleurs des pressions financières à la hausse. En réalité le nombre des personnes qui ne sont pas venues pour cette raison n'est pas très élevé. La comparaison avec le Swiss Finance Institut (SFI) pose parfois des problèmes, car il est vrai que les compléments de salaires y sont plus élevés qu'à l'UNIL. Par contre, on peut dénoter combien cette synergie SFI/UNIL est porteuse sur le plan académique.

Il serait dommageable que le climat de tension perceptible entre le rectorat et l'école des HEC perdure et soit source de conflits. L'autonomie de gestion ayant été dévolue à l'Université, sa perception et sa

mise en place doivent pouvoir se régler à l'interne. Par contre, on peut se poser la question de l'opportunité d'un toilettage de la LUL, après un bilan approfondi, pour examiner les questions liées aux plans de carrières et aux relations au sein du conseil des facultés. La LUL étant encore trop récente pour qu'un bilan étayé puisse être fait, la sous-commission ne dépose pas d'observation cette année. En revanche, elle suivra de manière très attentive l'évolution des tensions perceptibles au sein de certaines facultés. Il serait regrettable que celles-ci dégénèrent en conflits.

Ecole cantonale d'art de Lausanne (ECAL)

La Haute école d'art et de design (site internet www.ecal.ch) compte environ 460 étudiants, 32 postes de professeurs, de nombreux intervenants et 9.5 postes d'assistants, avec une forte représentation internationale. L'enseignement est donné aux niveaux propédeutique, bachelor et master. Le rayonnement de cette école est impressionnant comme le démontre sa reconnaissance internationale, ses nombreuses collaborations avec d'autres écoles et les milieux économiques, son attraction pour les bons étudiants de la rejoindre et les récompenses obtenues. Elle est un succès pour le canton. La direction insiste sur l'importance qu'elle accorde aux étudiants, à la recherche et aussi à la communication dans ce monde particulier. Sur le plan local, à relever une relation étroite avec l'EPFL : le directeur de l'ECAL est professeur à l'EPFL ; les étudiants de l'EPFL peuvent suivre des cours donnés par des enseignants de l'ECAL, des projets de recherche sont communs et l'EPFL occupe des locaux dans le bâtiment de l'ECAL.

Sur le plan de la gestion, le statut actuel de l'ECAL (semblable à celui d'un gymnase ou d'une école professionnelle) ne facilite ni sa volonté d'ouverture et de contact y compris sur le plan international, ni la valorisation de son activité (échanges, contrats avec des milieux économiques), ni encore la mobilité du personnel. En résumé, il apparaît que, comme pour les autres hautes écoles vaudoises, les procédures de l'administration ne sont guère adaptées à leurs activités ; il conviendrait qu'une réflexion s'engage, avec une démarche législative, pour doter ces hautes écoles d'un cadre juridique approprié. Actuellement, certains problèmes de nature administrative doivent être résolus au jour le jour souvent par des dérogations approuvées par le chef de service pour assurer le bon fonctionnement et le rayonnement souhaitable et souhaité. Mentionnons en particulier les voyages à l'étranger, l'engagement d'enseignants (conflits avec le SPEV, notamment sur la lenteur de la réaction du service, face aux demandes) ; l'obtention de visas pose aussi souvent problème. La fondation ECAL⁺ permet de résoudre un certain nombre de problèmes administratifs en relation avec des versements de l'extérieur et des rétrocessions à l'Etat.

Le dynamisme de l'école se traduit au niveau financier par des contributions externes en augmentation qui permettent d'offrir des formations attractives avec un recours aux deniers cantonaux limité.

Rappelons que l'ECAL fait formellement partie de la HES-SO, ce qui ne va pas sans poser d'importants problèmes : d'un côté, on a une institution forte, l'ECAL, avec une direction forte et la volonté de profiler cette école dans l'excellence avec le label ECAL et, de l'autre, la volonté de fonder toutes les institutions des différents cantons sous sa bannière. On apprend aussi que l'organisation de masters communs avec Genève n'est pas simple !

Service des affaires culturelles (SERAC)

Cette année, un tour d'horizon a permis de constater que le service avait été mobilisé sur plusieurs sujets. Tout d'abord la votation sur le Musée cantonal des Beaux-Arts et sa promotion dans le canton, puis le projet de loi sur les écoles de musiques et la vaste consultation qui s'en est suivie. Les études sur le futur de Rumine et de l'Espace Arlaud, ainsi que sur la nouvelle organisation juridique prévue pour la gestion du Musée et du site romains d'Avenches ont mobilisé particulièrement les collaborateurs, outre toutes les autres tâches dévolues à ce service. Des projets de lois sont en préparation pour réactualiser la loi sur les activités culturelles de 1978.

Concernant la Bibliothèque cantonale universitaire (BCU), et suite au rapport du CCF sur l'année 2007, la sous-commission avait procédé, en 2008, à une visite approfondie de concert avec la sous-

commission DFJC de la COFIN. Les nombreuses remarques ont été prises en compte et les corrections et adaptations demandées sont effectuées ou en cours de l'être. Une nouvelle direction est en place depuis mai 2008. La sous-commission suit l'évolution de la situation avec la cheffe de service. Elle n'a pas effectué de visite spécifique cette année, laissant la nouvelle équipe se mettre en place, mais continuera à y porter son attention en 2009.

Musée romain d'Avenches (MRA)

Le MRA dépend de deux départements de « cultures » différentes : le DINF, au travers de l'archéologue cantonal et du conservateur des monuments historiques, et le DFJC par le SERAC. Une boutade : « le DINF fouille et le DFJC classe », mais la réalité est naturellement beaucoup plus complexe. Une convention lie les deux départements mais ne peut résoudre toutes les difficultés inhérentes à cette situation qui n'est pas vraiment simple pour la direction du musée, dont le cahier des charges n'est pas clair. En effet, elle doit gérer les deux composantes (musée et site archéologique) et des difficultés de gouvernance peuvent survenir. S'ajoute encore la fondation de droit privé « Pro Aventico », fondée en 1969 et étroitement liée au MRA. Elle est composée des représentants des cantons de Vaud, Fribourg et Berne et de l'Université de Lausanne, ainsi que de personnalités issues des milieux de l'industrie et de la finance suisses. Elle reçoit des subventions cantonales et fédérales et est soutenue régulièrement par des dons de tiers. Elle est un instrument indispensable pour l'engagement de personnel travaillant sur le site d'Avenches. Mais, c'est l'envers de la médaille, il n'est pas simple de faire collaborer étroitement du personnel soumis à des conditions de travail différentes y compris celles de la rémunération. La complexité des organigrammes se passe de commentaire ! Le Conseil d'Etat a été informé de toutes ces difficultés, il y a déjà plus de dix ans, et on apprend qu'une telle situation prévaut aussi pour le Musée de l'Elysée. Rappelons que plusieurs interventions parlementaires sont en suspens concernant le Musée et le site archéologique d'Avenches.

Une étude a été confiée à l'IDHEAP et à l'UCA (Unité de contrôle et d'appui en organisation et management). Les résultats des deux études convergent. L'idée est de créer une fondation de droit public avec dissolution de celle de droit privé, et de confier la direction à un département unique. Un projet de loi devrait être soumis au Grand Conseil, quand ??!

Le site d'Avenches représente le plus grand gisement archéologique de Suisse et, naturellement, à chaque construction ou nouveau développement de l'infrastructure (récemment le thermoréseau ou l'établissement de Nespresso), des sites archéologiques sont découverts. Par exemple, dans le cas de Nespresso, une nécropole de très grande importance a été découverte mais sa mise en valeur attendra grâce au slogan « les vieilles pierres peuvent attendre » ; à relever que la multinationale y contribue financièrement. La loi impose à l'Etat de conserver les objets, mais le MRA est débordé en permanence ; la fondation Pro Aventico aussi « tire la sonnette d'alarme » régulièrement.

Le MRA participe régulièrement à des échanges d'expositions avec plusieurs autres musées dont Nyon et Lausanne, en Suisse. Les questions liées à la sécurité ne sont pas anodines. Ailleurs, c'est le professionnalisme qui prévaut alors qu'au MRA on doit se contenter de bonnes volontés, faute de moyens. En particulier, bien sûr, le buste de Marc Aurèle est très demandé et lorsqu'il voyage... On devrait imaginer donner une importance nationale au site d'Avenches (avec celui de Vallon sur le territoire fribourgeois à quelques kilomètres en harmonisant par exemple les heures d'ouverture et les tarifs). Malheureusement, l'Office fédéral de la culture a mis sa priorité sur le cinéma en réduisant drastiquement les subsides de l'archéologie.

Le laboratoire a développé des compétences reconnues en particulier dans le domaine des mosaïques. Des collaborations existent avec l'EMPA et le PSI. L'équipement est cependant d'un autre âge et il conviendrait de rectifier cette situation avec des collaborations avec les hautes écoles vaudoises, par exemple.

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture pour l'année 2008.

DÉPARTEMENT DE L'INTERIEUR (DINT)

M. Claude Schwab, rapporteur : — La sous-commission chargée d'examiner la gestion du Département de l'intérieur pour l'année 2008 était composée de MM. Pierre Grandjean et Claude Schwab, rapporteur.

Pour cette seconde année de la législature, elle a rencontré à deux reprises le chef du département et la secrétaire générale et rendu visite aux différents services composant le département, soit les

- Service juridique et législatif (SJL).
- Service des communes et relations institutionnelles (SeCRI) avec une rencontre avec la Préfète responsable du district de Lausanne.
- Service de la population (SPOP) avec des rencontres avec la Division Etrangers et la Division Etat Civil, Naturalisations et Documents d'Identité (ECNDI).
- Service pénitentiaire (SPEN) avec des visites aux établissements pénitentiaires (Etablissement de la Plaine de l'Orbe, La Croisée, Bois-Mermet, La Tuilière et la Maison d'Arrêts des Escaliers du Marché).

Ainsi que les

- Office du tuteur général (OTG).
- Cellule Constitution, RPT et DECTER.
- Etablissement Vaudois d'Accueil des Migrants (EVAM) avec des visites aux Centres de Vennes, du Simplon à Lausanne, de Malley (Centre pour mineurs non accompagnés MNA), de Vevey et de Bex.
- Autorité de surveillance des fondations (ASF).
- Archives cantonales (ACV).
- Ministère public (MP).

Secrétariat général (SG-DINT)

En 2008, suite au départ du secrétaire général nommé préfet pour le district de Lausanne, une secrétaire générale a pris la tête du SG-DINT.

Le SG a pour tâches l'appui au chef de département, l'Etat-major général (avec un adjoint plus spécialisé sur les questions de migration), les RH, la communication (qui a pris plus d'importance au cours de l'année) et les finances du DINT.

Au SG sont rattachés l'Office du tuteur général, l'Autorité de surveillance des fondations et les Archives cantonales ainsi que la Cellule d'appui à la mise en œuvre de la constitution (CST), également chargée du Découpage territorial (DECTER) et de la Réforme de la péréquation et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT).

Service juridique et législatif (SJL)

Une des missions du Service juridique et législatif consiste à donner des avis de droit sur des projets de lois, de décrets et autres questions qui se posent aux divers services de l'Etat. Or, à certaines périodes de l'année (plus particulièrement avant l'été et avant la fin de l'année), le service n'est plus à

même de traiter les demandes dans des délais raisonnables, ce qui provoque des tensions avec les instances qui sollicitent des avis de droit et ce qui ralentit certaines procédures. La Commission de gestion se demande dans quelle mesure, pour cette fonction transversale, une meilleure planification est possible et si une augmentation de la dotation du SJL en ressources humaines est évitable.

1^{re} observation

Délai de traitement des avis de droit demandés au Service juridique et législatif

La Commission de gestion relève, à certaines époques de l'année, la difficulté du Service juridique et législatif à rendre des avis de droit dans des délais raisonnables.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour éviter ou gérer ces surcharges temporaires.*

Le SJL poursuit la mise en œuvre de Codex 2010 (mise en application des réformes décidées par les chambres fédérales), qui touche au droit public, à la procédure pénale, à la procédure civile et à la protection de l'adulte et de l'enfant (droit de la tutelle). Si le Grand Conseil a déjà pu adopter les lois relatives au droit public, le volet de la procédure pénale, déjà adopté par le Conseil d'Etat, devra être adopté par le Grand Conseil pour une entrée en vigueur en 2011, en même temps que la procédure pénale des mineurs. Suivent l'unification de la procédure civile (également prévue pour 2011) et la réforme du droit de la protection de l'adulte et de l'enfant (probablement pour 2013).

En 2008, l'informatisation du recueil systématique des lois vaudoises a été menée à chef, même s'il reste à améliorer l'application informatique de conception des textes.

Le SJL a aussi pour mission l'assistance judiciaire et le recouvrement. Pour cette dernière tâche, l'outil informatique espéré pour 2008 n'est pas encore à disposition, mais sera développé en 2009. En attendant, il s'agit de gérer les quelque 15'000 nouveaux dossiers de l'année 2008 ainsi que quelque 12'000 poursuites. Malgré la surcharge de travail, les montants recouverts en 2008 ont progressé par rapport aux années précédentes.

Plus généralement, cette problématique du recouvrement est transversale. Le SJL est chargé de la tâche de perception des créances de l'Etat dans les domaines de l'assistance judiciaire, des notes de frais pénaux, des créances compensatrices et des créances envers les auteurs d'infractions au sens de la loi sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI). Dans le courant de l'année 2009, la perception des amendes et des peines pécuniaires prononcées par les autorités judiciaires devrait être transférée des préfectures au SJL. Le problème du recouvrement des créances se pose du reste à une plus large échelle. (*Voir 2^e observation*).

Service des communes et des relations institutionnelles (SeCRI)

Vis-à-vis des communes, le SeCRI exerce à la fois un rôle de contrôle (finances, arrêtés d'imposition, règlements communaux, conformité des politiques communales), de conseil et d'assistance (juridiques, administratives). Il est sollicité pour répondre aux nombreuses demandes des communes et pour offrir un appui et une aide à la décision.

En plus de ce travail quotidien, le SeCRI est engagé pour appuyer la démarche politique de la plateforme entre le Conseil d'Etat et les associations faîtières des communes (UCV, AdCV), qui doit mettre en place pour 2011 une réforme de la péréquation financière.

Le SeCRI est sollicité pour suivre le processus de fusions de communes et pour envisager les modifications souhaitables pour rendre les fusions plus aisées : en 2008, seules deux communes ont fusionné : Malapalud – Assens devenue commune d'Assens. Par ailleurs, le SeCRI a soutenu trois projets d'agglomération (Lausanne – Morges, Yverdon, Franco-valdo-genevois).

Suite à l'adoption des lois sur les Eglises évangélique réformée, catholique romaine et sur la communauté israélite découlant des articles constitutionnels, le service a établi des décisions de subventionnement pour 2009 et doit préparer des conventions de subventionnement pour 2010 – 2014 ainsi qu'une loi cadre pour les communautés demandant à être reconnues comme institutions d'intérêt public en vertu de l'Art. 171 de la Constitution cantonale.

La gestion de la Cathédrale se heurte à une grande complexité. En plus de l'aspect symbolique du bâtiment, qui suscite des réactions émotionnelles, la multiplicité des entités y intervenant pose des problèmes de gestion. La Cathédrale est propriété de l'Etat de Vaud, à l'exception du beffroi et des cloches, qui appartiennent à la ville de Lausanne (dont dépend par conséquence le guet). Il s'agit donc de coordonner les aspects architecturaux (SIPAL), les aspects culturels (DFJC) et évidemment culturels (Paroisse de la Cathédrale – Chailly et Eglise évangélique réformée du canton de Vaud, avec une ouverture vers d'autres Eglises et communautés chrétiennes), sans compter une association des amis de l'orgue, un accueil spirituel et un stand à vocation culturelle pour recevoir les nombreux visiteurs du plus bel édifice gothique de Suisse. Un comité de pilotage est mis sur pied pour coordonner plus efficacement la gestion et l'utilisation de la Cathédrale.

Dans le cadre de la restructuration des préfetures, une uniformisation des procédures ainsi que des ressources informatiques est en cours. Pour la préfecture de Lausanne, un point sensible reste celui du recouvrement des amendes, qui pose de graves difficultés d'application (près de la moitié des contrevenants ne paient pas leur amende). En effet, les préfetures sont chargées de la poursuite des amendes préfectorales et des sanctions prononcées par les juges (les frais judiciaires étant perçus par le SJL) ; seuls les dossiers des débiteurs non solvables sont envoyés pour conversion à l'Office du juge d'application des peines (OJAP) pour conversion en jours d'arrêts. Cette procédure est longue et coûteuse et la préfecture de Lausanne ne dispose actuellement pas des ressources nécessaires pour mener à bien cette opération. A partir du 1^{er} janvier 2009, le contentieux des amendes judiciaires aurait dû être transféré au SJL, les préfetures restant en charge de l'encaissement des amendes préfectorales, mais des problèmes de budget et de travaux informatiques retardent cette échéance.

Les retards chroniques dans la gestion du contentieux sont préjudiciables aux finances cantonales (des centaines de milliers de francs sont en jeu et la prescription pour l'encaissement des amendes préfectorales est de trois ans), mais, surtout, créent une situation d'inégalité de traitement entre les personnes qui paient leurs amendes dans les délais et celles qui font traîner l'encaissement et ne paieront jamais. Par manque de moyens, également à l'Office d'exécution des peines du SPEN, cette situation de non-application du droit n'est pas admissible. De plus, une saine gestion de ces dossiers permettrait un autofinancement, voire une marge bénéficiaire dans les opérations de contentieux.

Cette question du contentieux dépasse le cadre du DINT et concerne d'autres secteurs de l'administration.

2^e observation **Gestion du contentieux**

La Commission de gestion constate que plusieurs services de l'Etat sont engagés dans des opérations de recouvrement des créances (le SJL, les préfetures et le SPEN pour le DINT)

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur la liste des services chargés d'opérations de contentieux, sur les conséquences des difficultés de recouvrement des créances et sur les mesures qu'il entend prendre pour uniformiser voire centraliser les pratiques au sein de l'administration cantonale.*

Service de la population (SPOP)

La visite à la division ECNDI (Etat-civil, Naturalisations, Documents d'identité) a permis de constater les effets de la restructuration de l'Etat civil, avec une rationalisation des démarches (possibilité pour

les administrés d'effectuer une grande partie des démarches par internet ; mise en réseau avec les partenaires comme les justices de paix, les pompes funèbres, les notaires, etc.), une professionnalisation et le regroupement de l'Etat Civil sur quatre sites. Ils se traduisent entre autres par une diminution d'effectifs et par la possibilité de consulter par voie informatique tous les actes d'état civil inscrits dans les registres traditionnels, ce qui est l'heureux aboutissement d'une vaste entreprise de numérisation de dossiers manuscrits.

En application de la nouvelle loi fédérale sur les étrangers, les officiers d'Etat civil sont chargés de la délicate mission d'enquêter sur les mariages et les partenariats qui peuvent leur paraître suspects, avec le droit de refuser leur concours à la validation et à la célébration de ces actes. La question est particulièrement sensible en ce qui concerne le mariage de clandestins. A ce stade, il n'y a pas d'harmonisation des pratiques entre les différents cantons. Après un laps de temps qui permette une évaluation de cette nouvelle pratique, la Commission de gestion reviendra sur cet aspect.

En ce qui concerne les documents d'identité, le projet CaRé (cantonalisation et régionalisation du SPOP) a été retiré au profit de l'option de centraliser en un seul endroit le service des passeports biométriques, qui devra être opérationnel en mars 2010 (sous condition de la votation fédérale du 17 mai 2009). Les communes, qui s'étaient opposées au projet Caré, garderont leurs compétences de tâches de proximité.

Il est à noter une surcharge (provisoire ?) due à l'introduction d'une nouvelle carte d'identité pour étrangers, qui concerne en particulier les Etats tiers (environ 60'000 personnes résidant dans le canton).

Suite à la décision du Conseil d'Etat de mettre sur pied une task force pour désengorger la division « Etrangers » du SPOP (voir 2^e observation de la Commission de gestion 2007), le traitement des dossiers s'est nettement amélioré, grâce aux cinq personnes engagées temporairement, mais aussi grâce au travail de l'ensemble du personnel de la division. La question est de savoir, à long terme, s'il sera possible de se passer des forces supplémentaires, vu la constante augmentation de la population étrangère (en plus forte proportion que les Suisses aussi bien dans les statistiques d'Etat civil que dans les prévisions démographiques).

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur les étrangers, la mise en place des dispositions des accords de Schengen-Dublin, l'introduction de la carte d'identité, la complexité des procédures de vérification d'identité et l'utilisation d'un nouveau programme informatique au niveau fédéral, SYMIC (pour l'instant moins performant que l'ancien !), n'ont pas contribué à alléger le travail de la division.

Dans le secteur des naturalisations, des effectifs renforcés ont permis de réduire le délai de traitement des dossiers.

Le Bureau d'intégration, chargé de coordonner l'application de la loi sur l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (LIEPR), a poursuivi son travail d'information et de coordination des offres d'apprentissage du français, a préparé le transfert des tâches du Centre de compétence en matière d'intégration, assumées jusqu'alors par le CSP, et a contribué à la constitution de la nouvelle Chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI).

Dès le 1^{er} janvier, la division Asile a mis en place l'application de la loi sur l'Asile (LAsi) révisée, en précisant en particulier les conditions de l'aide d'urgence, qui est accordée par le SPOP et gérée par l'EVAM, avec la nécessité pour les demandeurs de passer par les services du SPOP, puis ceux de l'EVAM. La régularisation de dossiers en vertu de l'Art 14 de la LAsi a été un des facteurs de la réduction du nombre des bénéficiaires de l'aide d'urgence, qui s'est stabilisé autour de 550 à la fin de l'année.

Le second semestre a vu la forte augmentation des demandes d'asile déposées en Suisse, (en provenance notamment de Somalie, d'Erythrée, d'Irak, du Sri Lanka, du Nigéria) avec l'incapacité de la Confédération à assurer l'hébergement et l'encadrement durant les premiers mois. Elle a été partiellement déchargée de ces tâches par les cantons, moyennant financement supplémentaire.

A la fin de l'année, l'application des accords de Dublin est devenue effective pour la Suisse, avec la nécessité de mettre en place des mesures coordonnées entre la Confédération et les services cantonaux concernés (Police cantonale, SPOP avec le concours de l'EVAM).

Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM)

La FAREAS a transféré son mandat à l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) au 1^{er} janvier 2008, avec un statut de droit public, des missions et un financement reposant sur une base légale spécifique, celle de la LARA (loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers). L'EVAM est également chargé de la gestion de l'aide d'urgence aux étrangers en situation irrégulière et l'intégration de personnes admises à titre provisoire.

En 2008, l'EVAM a d'abord vécu un temps de décrue des effectifs, en particulier avec l'obtention du permis B accordé à des familles et à des personnes au bénéfice de l'Art. 14 LAsi, avec des incidences sur le déménagement de nombreuses personnes (dont plusieurs se sont senties ballottées sans en comprendre les raisons) et sur le parc immobilier géré par l'établissement.

Depuis l'été, l'augmentation du nombre des demandeurs d'asile a obligé l'EVAM à regrouper dans certains centres des populations avec des statuts différents, à chercher de nouveaux locaux, en particulier dans l'ouest du canton, où il a aménagé et ouvert un abri PC à Nyon en février 2009. L'EVAM subit le contre-coup de fluctuations brusques, sans guère de préavis de la part de la Confédération.

La visite de différents centres a permis de constater les efforts de l'EVAM pour offrir des conditions correctes dans les limites très strictes imposées par les normes de la Confédération. Il faut relever, en particulier auprès des mineurs non accompagnés, les efforts d'encadrement, de socialisation et de formation.

Néanmoins un malaise certain doit être relevé à l'occasion des visites de centres comme Vennes et Vevey, concernés en premier chef par l'application des mesures d'urgence. En effet, l'« urgence », qui dure souvent plusieurs années, ne correspond plus aux objectifs pour lesquels elle a été mise en place. Un régime prévu pour encourager le départ de personnes qu'il est impossible de renvoyer dans leur pays est une contradiction difficilement supportable par les personnes concernées et problématique pour celles et ceux qui doivent l'appliquer. Des conditions de vie spartiates, une oisiveté forcée, la concentration de personnes à l'avenir bouché sont autant d'invitations au désespoir ou au recours à des expédients parfois douteux. Il est à relever que l'EVAM collabore activement avec la police pour dénoncer les comportements tombant sous le coup de la loi (et en particulier de la Lstup), mais ces interventions ne font souvent que repousser les problèmes du fait de l'impossibilité d'appliquer des sanctions comme le renvoi dans un pays d'origine hypothétique ou fermé à de telles réadmissions.

Alors que la mission première de l'EVAM consiste en des tâches d'accueil, de socialisation et de formation (missions dont on parle trop peu... jusque dans le présent rapport !), la zone d'ombre constituée par l'aide d'urgence focalise l'attention de l'opinion publique, exige beaucoup d'énergie pour des tâches peu gratifiantes et recèle un potentiel explosif que pourraient exploiter des mouvements extrémistes venus de divers horizons.

Il faut également relever la collaboration de l'EVAM avec les réseaux associatifs concernés par l'asile dans un dialogue parfois tendu, mais finalement utile ; à Nyon, par exemple, une quarantaine de bénévoles se sont rassemblés pour favoriser l'interface avec la population et offrir leur aide aux demandeurs d'asile.

Service pénitentiaire (SPEN)

Le service a vu la surpopulation carcérale légèrement diminuer depuis 2006, puis remonter en fin d'année 2008 avec une occupation de tous les lits des trois établissements de détention avant jugement

(avec des pointes à plus de 160% au Bois-Mermet ou de plus de 140% à la Croisée). C'est dire si l'augmentation des possibilités d'incarcération dans le cadre du Concordat romand est attendue avec, notamment, les projets vaudois : l'Etablissement concordataire de détention pour mineurs de Palézieux, l'extension du pénitencier des Etablissements de la Plaine de l'Orbe, la construction d'un établissement de réinsertion sécurisé de 20 places pour des détenus souffrant de troubles psychiques, et l'ouverture d'un établissement de semi-détention prévu à Lausanne, rue du Simplon (bâtiment actuellement occupé par l'EVAM). A cette surcharge quantitative s'ajoute la nécessité de prendre en compte des cas lourds (violence, automutilation, suicides...) dont certains ne peuvent qu'être « exportés » à grands frais dans des établissements spécialisés dépendants de cantons hors du concordat. En ce qui concerne la semi-détention, l'établissement du Tulipier à Morges a été fermé et celui des Escaliers-du-Marché présente des conditions de vétusté, de confort minimal, de sécurité et d'encadrement qui ne sauraient durer.

Afin de surveiller les conditions de détention, la loi a prévu d'instaurer un Comité des visiteurs, composé de députés nommés par le Grand Conseil et d'experts désignés par le Conseil d'Etat. Il sera chargé d'inspecter tous les établissements dans lesquels sont placés les détenus avant jugement dépendant des autorités vaudoises, ainsi que tous les établissements et structures dans lesquels sont placées les personnes condamnées par les autorités du canton de Vaud. Ce comité doit présenter au Grand Conseil, une fois par année, un rapport qui est transmis au Conseil d'Etat. Or, le règlement qui précise son organisation et son fonctionnement n'a pas encore été adopté par le Conseil d'Etat.

3^e observation

Comité des visiteurs de prison

La Commission de gestion constate que le règlement du Comité des visiteurs de prison n'a pas été adopté par le Conseil d'Etat et que, par conséquent, ce comité n'existe pas dans les faits

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les raisons de ce retard et le calendrier de constitution du Comité de visiteurs.*

Les visites dans les établissements pénitentiaires ont révélé une bonne maîtrise de la situation malgré des conditions tendues au niveau de la dotation en personnel. Avec une proportion croissante des cas psychiatriques et des internements à vie, les Etablissements de la Plaine de l'Orbe sont saturés. Plusieurs détenus doivent prolonger après jugement leur séjour dans les établissements de préventive. C'est ainsi, par exemple, que la prison de la Croisée doit accueillir à la fois des détenus en préventive, des personnes condamnées à des courtes peines, des mineurs et des détenus condamnés en attente de transfert.

La comptabilité des établissements pénitentiaires est fort complexe, car elle doit intégrer divers aspects : gestion des pécules des détenus (avec l'exigence d'une mise à jour quotidienne), administration des « entreprises » que sont les ateliers, en plus des contraintes habituelles de tous les services de l'Etat et la gestion hôtelière des établissements. Des inspections du Contrôle cantonal des finances (CCF) ont révélé des systèmes de contrôle informels voire peu fiables, des comptabilisations d'opérations de caisse non exhaustives, des boucllements incomplets et quelques erreurs de faible importance. Cette gestion comptable, qui ne relève d'aucune malversation, ne correspond pas à l'orthodoxie en la matière. Cet état de fait peut être mis sur le compte d'anciennes habitudes, de personnel insuffisamment formé et d'absence de directives. Le chef du département et le SPEN ont pris des mesures pour améliorer le système et le rendre conforme aux principes comptables de la LFIN.

4^e observation

Gestion comptable des établissements pénitentiaires

La Commission de gestion constate que les Etablissements pénitentiaires sont souvent confrontés à des problèmes identiques provenant de situations similaires en l'absence de règles uniformes applicables à l'ensemble des acteurs dans le domaine de la comptabilité et du contrôle interne.

- *Le Conseil d'Etat est invité à présenter au Grand Conseil les effets des mesures qu'il a prises, d'une part, pour améliorer la qualité du système de contrôle interne et, d'autre part, pour assurer une parfaite légalité et régularité de la comptabilité.*

L'Office d'exécution des peines (OEP) a déménagé en novembre 2008 à Penthalaz, ce qui permet une meilleure coordination avec le SPEN, pour la gestion de tâches variées et complexes. Il faut relever en particulier la situation critique du bureau de conversion des peines qui doit traiter les conversions prononcées par le Juge d'application des peines, sans compter les retards de la Préfecture de Lausanne (12'000 à 15'000 dossiers). L'échéance des délais de prescription, la carence d'une application informatique efficace, la gestion quelque peu obsolète de documents sur papier, la nécessité d'établir des priorités de traitement en fonction de la solvabilité des intéressés, tout cela conduit à une situation de surcharge chronique avec des conséquences possibles d'arbitraire, voire d'injustices. La Commission de gestion suivra ce dossier, qui avec un renforcement des effectifs et une logistique appropriée, pourrait conduire à un traitement plus juste des perceptions dans le cadre d'un autofinancement. (*Voir 2^e observation*).

Office du tuteur général (OTG)

Avec la nomination d'une nouvelle cheffe de l'Office, l'attribution de postes supplémentaires pour une task force, l'augmentation du nombre des dossiers confiés à l'Office et la péjoration de certaines situations, la surcharge de certaines justices de paix, des tensions dans les ressources humaines, des difficultés dans la mise en œuvre du projet informatique TUTELEC, l'étranglement des locaux disponibles et toutes les interventions sur la réforme de la gestion des tutelles et curatelles, on ne peut pas dire que l'Office du tuteur général (OTG) ait passé une année 2008 sans histoire...

Pour aménager son organisation et améliorer ses performances, il a été décidé de procéder à un audit de l'OTG, qui se déroulera sur l'entier de l'année 2009.

Cellule constitution, RPT et DECTER

La cellule a préparé le bilan de la mise en œuvre de la Constitution. Chargée d'étudier les conséquences de la réforme de la RPT, elle en évalue le suivi financier, travaille à la mise en place de conventions-cadres et à une optimisation des accords intercantonaux ainsi qu'au nouveau découpage territorial, qui met en cause 61 découpages différents et une centaine de lois et règlements. Elle poursuit son travail d'analyse du découpage territorial, tiraillée entre une logique institutionnelle et une logique d'aménagement du territoire.

Autorité de surveillance des fondations (ASF)

Transférée le 1^{er} juillet 2007 du SAGEFI au DINT, l'Autorité de surveillance des fondations a pour mission d'appliquer les directives fédérales en la matière, mission importante, en particulier dans la surveillance des fondations de prévoyance professionnelle (fortune totale de l'ordre de 40 milliards de francs). Des audits ont relevé la bonne gestion de cette unité, mais également un retard chronique dans le traitement des dossiers, ce qui est préjudiciable aux usagers et ce qui peut présenter des risques pour l'Etat en cas de vigilance défaillante. Pour l'ASF, qui est actuellement autofinancée à 90%, un renforcement de la dotation en personnel (qui est sous-doté, en comparaison intercantonale) pourrait permettre de remplir pleinement sa mission, en attendant que se concrétise un projet de surveillance régionale, réunissant les organismes de plusieurs cantons, ce qui donnerait à l'autorité de surveillance une indépendance adéquate vis-à-vis des cantons.

Archives cantonales (ACV)

Les Archives cantonales ont augmenté leur capacité d'accueil de documents (de 32 à 40 km linéaires), poursuivi leur opération de migration des données et publié le dernier volet de *L'histoire de l'administration vaudoise*. Elles sont appelées à se tourner aussi vers le présent et l'avenir en élaborant une stratégie de conservation des archives d'opération de l'administration cantonale, pour tenir compte entre autres de l'archivage électronique, tout en apportant leur contribution pour une future loi sur l'archivage.

Ministère public (MP)

En attendant le grand bouleversement induit par le nouveau code de procédure pénale en 2011, le Ministère Public (MP) a été associé aux travaux préparatoires, tout en faisant face à une augmentation du nombre des dossiers et de la durée des audiences. La présence accrue du MP aux débats des tribunaux doit être gérée pour le mieux dans les deux ans de sursis accordés avant la réforme.

Personnel auxiliaire

Dans plusieurs services du département, la commission a remarqué des conditions de travail très tendues à cause d'effectifs trop serrés ou insuffisants. Dans quelques secteurs, une amélioration a pu être apportée par des postes attribués temporairement, mais la fin de ces mandats ne manque pas d'inquiéter administration et commissaires quant à la qualité du service public.

5^e observation

Personnel auxiliaire

La Commission de gestion constate, à l'occasion de la réponse du Conseil d'Etat aux observations de la Commission des finances sur le budget 2009, que c'est le Département de l'intérieur qui emploie le plus de personnel auxiliaire (Fr. 1'210'200.— attribués au SPOP, au SPEN et au SeCRI).

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour résoudre à long terme les problèmes de surcharge de travail récurrente dans différents services du DINT.*

Conclusion

La sous-commission de gestion formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission de gestion propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de l'intérieur pour l'année 2008.

DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE (DSAS)

M. Jean-Luc Chollet, rapporteur : — La sous-commission chargée d'étudier la gestion du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) était composée de MM. Laurent Wehrli et Jean-Luc Chollet, rapporteur.

Introduction

Les différents services du DSAS ont été visités en automne 2008 et début 2009. Il s'agit des services suivants :

- Secrétariat général (SG-DSAS).
- Services des assurances sociales et de l'hébergement (SASH).
- Service de prévoyance et d'aide sociale (SPAS).
- Service de la santé publique (SSP).
- Service des Hospices cantonaux (CHUV et HC).

Secrétariat général (SG-DSAS)

A chaque début d'année, une journée d'étude réunit les chefs de service et le chef du département dans le but de passer en revue les faits saillants de l'année écoulée et de les mettre en perspective avec les objectifs de l'année à venir.

La sous-commission s'inspire donc directement de cette journée tout en la complétant par les impressions recueillies par les visites effectuées au cours de l'année.

Les objectifs visés pour 2008 par le Secrétariat général peuvent être résumés de la façon suivante :

Pour les affaires sociales, l'accent a été porté sur les mesures visant à lisser l'effet de seuil à la sortie du RI pour ne pas pénaliser par trop ceux qui se réinsèrent dans le monde du travail. Il est en effet difficilement admissible pour quelqu'un qui se remet à travailler de se retrouver plus pauvre qu'avant. Il reste un léger effet de seuil pour les ménages dont le revenu dépasse les normes RI de 1'000 francs par année.

D'entente avec le SPAS, le SG poursuit la mise en œuvre de la politique cantonale en matière de prévention et de lutte contre le surendettement des ménages vaudois. Nous citerons par exemple l'obligation pour les jeunes à l'aide sociale de suivre un cours de gestion. Cette tentative très modeste, lancée en 2007, est consolidée en 2008, avec des résultats encourageants. A noter que 1000 apprentis de l'EPSIC ont été directement sensibilisés par une heure de cours consacrée à cette problématique.

Le SG souhaitait publier un premier rapport social vaudois sur la base des données 2007 permettant une vision globale de la situation sociale de ce canton. Malheureusement, la surcharge chronique de travail a rendu cette réalisation impossible en 2008.

Plus modestement, une information trimestrielle de l'évolution du RI par le biais de la publication de rapports internes à l'ACV a pu être mise sur pied par une première publication en août 2008 suivie d'une deuxième mouture en décembre.

Une réponse a été donnée au postulat Wehrli qui demandait la mise en œuvre d'un concept d'information sur les prestations non monétaires offertes aux familles ; il s'agit de concrétiser l'idée du guichet unique.

Le service a entamé une réflexion, suite aux demandes des représentants des communes au sein du Conseil de politique sociale, sur l'évolution des subventions des communes aux organismes en lieu ouvert afin de proposer, d'entente avec les services compétents, les mesures qui s'imposent. Plus prosaïquement, il s'agit de la demande auprès du SJL d'un avis de droit concernant l'intégration dans la facture sociale des subventions versées par certaines communes aux organismes en milieu ouvert.

Sujet éminemment politique et hautement explosif qui, à notre modeste avis, ne se contentera pas d'un avis de droit, quelle que soit sa qualité, mais suscitera un vaste débat, tant la question est sensible pour les communes...

N'oublions pas l'objectif complémentaire : conduire les travaux visant l'intégration des bourses d'étude dans la facture sociale ; affaire en route au moment de la rédaction du rapport (mars 2009).

Dans le secteur financier, le service souhaite consolider l'application de la loi sur les subventions selon les dispositions du règlement du 22 novembre 2006. Il s'agit de montants considérables affectés à des organismes très divers et il convient de moduler les demandes de renseignements selon que l'on octroie Fr. 5'000.— ou plusieurs millions.

Toujours dans le même secteur, le SG assure le suivi financier des effets de la nouvelle répartition des tâches (RPT) pour le DSAS. La Confédération oblige les cantons à présenter des plans stratégiques à l'horizon 2011.

Ce suivi concerne bien évidemment le secteur juridique pour la coordination de la mise en œuvre de la RPT au sein du DSAS après son entrée en vigueur.

Le secteur communication s'est concentré sur ce qui touche à la pandémie grippale et à la vaccination pré-pandémique en collaboration avec les différents départements concernés.

Enfin, le secteur administratif s'est attelé à simplifier le système de classement des documents ALICE. L'étude du transfert des données File Maker Pro (ALICE) dans ANTILOPE a abouti en novembre 2008 sur la concrétisation du projet qui a débuté aussitôt avec un délai à fin mars 2009. Ce transfert permettra de stocker les documents scannés et de diminuer fortement le classement et l'archivage.

Depuis plusieurs années, le Secrétariat général met à la disposition des autres services du département des collaborateurs (forces de travail), afin de les aider à répondre à des besoins particuliers ou à la mise en route de projets spécifiques. Il en a ainsi été par exemple en faveur du suivi de la réforme des allocations familiales ou d'autres éléments liés à la politique sociale. Ces synergies et ces possibilités simples de renfort apparaissent comme fort pertinentes. Mais qu'en est-il de leur cadrage juridique ?

1^{re} observation

Renforts provisoires en personnel à l'interne

Le Secrétariat général du DSAS est amené à régulièrement renforcer d'autres services du département, notamment pour l'appui à la mise en œuvre de certains projets majeurs. Ces synergies et ces flexibilités apparaissent comme fort pertinentes et simples à réaliser. Elles relèvent de plus d'une saine gestion des ressources humaines. Mais qu'en est-il du cadrage juridique, lié notamment à la définition du poste, de la période pendant laquelle la personne est transférée en partie ou en totalité de son emploi dans un autre service, de la chaîne hiérarchique (risque de conflit de loyauté pour le personnel) ?

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur la nécessité ou non d'un meilleur cadrage juridique de ces renforts en personnel, notamment en regard de la LPers.*

Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)

Allocations familiales

Le service a mis en œuvre au début de l'année le résultat d'un processus de modifications législatives qui s'est étendu sur 4 ans. Le recul manque bien évidemment pour tirer un bilan fiable de l'instauration des allocations familiales pour indépendants ainsi que pour les personnes sans activité lucrative tels que les rentiers AVS ou les bénéficiaires de rentes AI ou des prestations RI. Il faudra compter bien deux ans pour un suivi crédible.

La Confédération a entamé une réflexion pouvant déboucher sur un projet de PC pour les familles. En regard du régime actuel d'aide sociale, dont l'administration est par nécessité lourde et compliquée, ce projet de PC-familles permettrait une simplification bienvenue par le versement d'un complément financier durant la phase où les parents ont des enfants à charge.

Subsides à l'assurance maladie

Le service conduit un gros chantier relatif au subsidé à l'assurance maladie par l'élaboration des normes permettant d'y avoir droit.

La gestion du contentieux – 42'000 cas en 2008 – représente un travail permanent y compris de négociations avec les assurances. Il faut savoir que la Confédération a une loi autorisant les assureurs à suspendre les prestations en cas de non-paiement des primes. Désireux d'éviter des situations dramatiques, le canton reprend à son compte le contentieux et paie la facture. 10'000 cas annuels représentent un total de 35 millions de francs.

Ne croyons pas que le canton paie « à l'aveugle » ; il y a des situations de refus, par exemple dans des cas de concubins où le service estime parfois que, si l'âme sœur est solvable, elle peut mettre la main au porte-monnaie. Quid des situations où les personnes ne sont pas concubins mais colocataires ? Et bien, c'est le principe de la bonne foi concrétisée par une déclaration sur l'honneur. L'Etat, on le comprendra, ne peut tout de même pas aller vérifier in situ le statut réel des gens !

Une nouvelle convention avec les assureurs est à l'étude et qui remplacerait l'examen cas par cas des dossiers par un forfait.

Plutôt que d'envoyer tous les dossiers, les assureurs envoient une lettre avec un montant et le SASH en paie le 85% pour solde de tout compte. Contrôle par pointage.

Visite de la sous-commission à l'Office cantonal de contrôle de l'assurance-maladie et accidents, le 17 septembre 2008

Cet office, sis au chemin de Mornex à Lausanne, compte 40 personnes.

Sa mission est triple :

- contrôle que tout le monde soit affilié à une caisse d'assurance maladie et accidents,
- verse les subsides aux ayant droits,
- gère le contentieux.

L'office distribue près d'un million de francs par jour pour plus de 142'000 habitants de notre canton soit près d'une personne sur quatre. Cet argent est versé exclusivement aux assurances afin d'être sûr qu'il ne soit pas affecté à un autre emploi.

C'est le revenu net, à savoir le chiffre 650 de la déclaration d'impôt qui est la référence pour un droit au subsidé.

Relevons qu'il n'y a pas d'octroi automatique, il faut donc déposer une demande. Ceci fait qu'un certain nombre de personnes, notamment âgées et pour des raisons de principe, ne souhaitent pas déposer une demande.

En 2007, l'office a subsidié 33'500 nouveaux ayant droits, supprimé 7800 dossiers et en a refusé 9600.

Les décisions de l'office sont communiquées :

- à l'assuré,
- à sa caisse maladie,
- à l'agence communale d'assurances sociales.

Le subside maximum de Fr. 391.— est versé à un bénéficiaire de PC habitant en région 1.

Le subside minimum est de 10 francs.

Au-dessus d'un revenu annuel de Fr. 12'000.— pour une personne seule et de Fr. 17'000.— pour un couple sans enfant, le subside versé correspond à la moyenne des primes payées aux différentes caisses dans notre canton. Si l'affilié a une prime plus élevée, soit il paie lui-même la différence, soit il se met en quête d'une caisse moins onéreuse.

Vos commissaires ont été rendus attentifs aux conséquences douloureuses des effets de seuil qui peuvent conduire, par le jeu des diminutions des aides et subsides divers, à se retrouver plus pauvre lorsqu'on s'est remis au travail que lorsqu'on ne travaillait pas, ce qui est mathématiquement compréhensible et humainement pas acceptable.

Relevons pour terminer que si la progression est stable en matière de nouveaux ayant droits quand bien même les « working poors » sont en augmentation, c'est en partie grâce ou à cause d'une absence d'indexation des normes depuis 2002.

En ce qui concerne le passage de l'OCC des Retraites populaires (RP) au SASH, ce transfert ne s'est pas fait sans grincements de dents, changement de culture d'entreprise oblige.

La culture d'Etat n'est pas encore complètement acquise à l'OCC, mais la situation s'améliore. Quelques problèmes relationnels ont nécessité l'aide du groupe IMPACT pour des conflits de type hiérarchique, ou du SPEV pour des problèmes entre personnes de rang égal.

Prise en charge des personnes hors EMS

Signalons pour terminer la réflexion relative aux structures de prise en charge des personnes hors EMS sous forme de logements protégés, de courts séjours en EMS et des UAT constituées par des entités indépendantes des EMS.

Avantage : relâche la pression sur les EMS en retardant le plus possible l'entrée définitive en institution et par conséquent diminution des coûts globaux. Cela soulèverait cependant d'autres problèmes liés à l'état le plus souvent grabataire des personnes résidant en EMS, cette fois-ci, vraiment très âgés et de la formation spécifique des personnes affectées à leurs soins.

Visite de la sous-commission à l'EMS Fondation Clémence à Lausanne, le jeudi 12 juin 2008

La sous-commission a procédé à la visite d'un EMS dans le but d'observer sur place et concrètement la mise en conformité des normes ECA ainsi que l'application des directives de la CIVEMS relatives au confort des patients.

La visite des lieux a permis de prendre le pouls des aspects pratiques du quotidien d'une institution, par exemple de la charge en main d'œuvre nécessaire aux 300kg quotidien de linge et effets personnels transitant par la buanderie ; le linge de corps – nous pensons aux chaussettes par exemple- nécessite davantage de temps que des draps pour le conditionnement !

Passage à la cuisine avec le respect des normes d'hygiène strictes et arrêt à la pharmacie avec les nombreuses heures consacrées à la préparation des doses quotidiennes de médicaments destinés aux patients.

Les unités d'accueil temporaires (UAT) et les courts séjours impliquent du personnel formé et attentif aux besoins spécifiques.

CIVEMS : une directive du chef du DSAS de janvier 2008 précise les normes de contrôle et le traitement des résultats. Ces normes sont les suivantes :

- la dignité et l'intimité du résident sont préservées,
- la sécurité est assurée et l'autonomie favorisée,
- la communication, individuelle et collective, est respectueuse de la personnalité de tous,
- la traçabilité de l'accompagnement au travers du dossier individuel et l'application de certains protocoles de référence actualisés,
- le respect des exigences légales en matière de dotation et de qualification du personnel.

Le suivi de ces inspections est effectué en fonction des résultats acquis.

Rappelons qu'il existe une directive PLAISIR qui fixe la dotation en personnel et sa qualification. Le Conseiller d'Etat demande des inspections ciblées sur la sécurité, la dignité des résidents, la dotation en personnel et les mesures de contrainte.

Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)

Revenu d'insertion (RI)

L'objectif pour 2008 était de réduire le nombre de bénéficiaires du RI. Objectif atteint et facilité, il faut le dire, par une conjoncture favorable. 23% des ménages au RI dont notamment des familles avec enfants, ont des revenus salariaux. L'objectif du Conseil d'Etat était de voir au moins 800 bénéficiaires du RI réinsérés sur le marché du travail.

L'intensification de la collaboration entre les CSR et les ORP a porté ses fruits et nous nous félicitons de l'évolution favorable des mentalités entre ces deux entités et, par extension, entre le DSAS et le DEC. Les premiers bénéficiaires sont évidemment les personnes concernées qui ont la satisfaction d'avoir retrouvé un travail. Le crédit supplémentaire qui était encore de 26 millions de francs en 2007 est descendu à 5 millions de francs l'année dernière. Signalons encore que 22% des dossiers en mains des CSR sont transmis aux ORP.

Le deuxième objectif visait à renforcer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes adultes au RI. Il y a tout un travail de détection et de suivi en vue de limiter le plus possible le nombre de jeunes à la rue avec toutes les conséquences que l'on imagine. Dans le cadre du programme FORJAD, 200 jeunes constituaient en août 2008 la troisième volée avec des places de stage ou de préapprentissage par exemple au CHUV ou en institutions pour personnes handicapées.

Sur les 2'000 jeunes au RI, 70% d'entre eux n'ont pas de formation professionnelle et c'est à leur attention que, dans le cadre du programme FORJAD, l'association TEM a mis en place la mesure ACCENT (Accompagnement en Entreprise) qui vise le maintien de ces jeunes en formation professionnelle et leur réussite.

Les intervenants TEM collaborent étroitement avec le réseau du jeune qui comprend des assistants sociaux, des conseillers en insertion, des formateurs en entreprise ou des représentants des écoles professionnelles. Chaque intervenant assure le suivi d'une vingtaine de jeunes. La subvention annuelle globale est d'environ 1,5 mio. Une rencontre mensuelle entre le SPAS et TEM-ACCENT permet d'évaluer le suivi.

Le service a d'autre part étudié le financement des frais d'entretien des jeunes adultes par les bourses d'études et analysé leur intégration dans la facture sociale.

L'an passé huit enquêteurs ont été engagés pour effectuer des contrôles en vue d'éviter des abus dans l'octroi de l'aide sociale. Leur travail a été notablement facilité par un meilleur accès aux informations. Or, récemment, un arrêt du Tribunal cantonal limitant la portée de la procuration générale obligatoire semble avoir donné un sérieux coup de frein aux possibilités d'investigations des autorités d'application du RI. La sous-commission sera attentive aux mesures que le département entend prendre pour assurer les contrôles indispensables pour une gestion efficace et efficiente du RI.

A la fin octobre 2008 ont démarré les dispositifs régionaux d'assainissement financier et d'aide à la gestion de budget. Nous en avons déjà parlé au chapitre *Secrétariat général* en mentionnant les cours donnés aux apprentis sur ce sujet. Concrètement, il n'est hélas pas rare que des personnes arrivent avec des monceaux de factures impayées et souvent pas même ouvertes ; manifestement ces personnes sont totalement dépassées et il y a tout un travail de restructuration psychologique et gestionnaire à effectuer.

Avec l'ouverture du sleep-in de Vevey fort de 30 places, se développe l'offre de logements d'urgence et de transition, ce qui doit permettre d'éviter de devoir payer des nuits d'hôtel.

Enfin mentionnons le gros chantier lié à la RPT avec pour conséquence le financement total des institutions pour personnes handicapées par le canton ; le SPAS succède à l'OFAS avec une période transitoire jusqu'en 2011. Il s'agit d'une charge nouvelle pour le SPAS pour laquelle quelques postes nouveaux sont octroyés dont un architecte venant du SSP ; il s'agit de gérer l'évolution d'un parc immobilier d'environ 600 millions de francs appartenant majoritairement à des fondations privées et d'en financer les mises à jour selon une clé de subventionnement allant de 20 à 80% en fonction de la situation financière des institutions.

Rappelons que la nomination de leurs directeurs reste l'affaire des conseils de fondation avec un cahier des charges édicté par le SPAS. En cas de litige grave avec ce directeur, l'Etat peut lui retirer l'autorisation de diriger ce qui est une nouveauté par rapport à l'ancienne formule qui consistait au retrait de l'autorisation d'exploiter.

Visite du CSR à Renens le 19 juin 2008

La sous-commission s'est rendue au siège du CSR de l'ouest lausannois à Renens. Celui-ci a été très éprouvé dans son fonctionnement par l'incendie du 10 septembre 2007 dont on imagine sans peine les bouleversements en matière de relogement provisoire, suivi de dossiers disparus dans la tourmente et discussions compliquées avec les ayants droits qui comptent sur leurs versements octroyés pour honorer leurs factures.

L'ensemble des collaborateurs ainsi que la direction du CSR ont fait face, aidé par leurs collègues du CSR Prilly-Echallens. Remerciements également aux collaborateurs du SPAS emmenés par la cheffe de service et le chef du DSAS.

A l'instar des mesures mises en œuvre déjà dans les autres régions sociales du canton, deux enquêteurs ont démarré leur action début 2007. Leur rayon d'investigation englobe également les CSR Morges-Aubonne et Nyon-Rolle.

Les premiers résultats et découvertes de fraudes ont confirmé la nécessité de ce travail et ont permis d'interrompre l'octroi de certaines aides et l'ouverture de procédures de dénonciation et de restitution financière.

Cela étant, nous relevons que différents obstacles au travail de vérification de la part des assistants sociaux ont nécessité des clarifications administratives, voire des décisions relevant du Conseil d'Etat. Il s'agissait de questions de base, telle que de pouvoir accéder à des données fiscales, à celles relatives au registre foncier ou au SAN.

La priorité des enquêtes porte sur des doutes sérieux relatifs à du travail non déclaré, des éléments de fortune dissimulés ou des revenus dissimulés.

Service de la santé publique (SSP)

Le bilan des objectifs 2008 en politique sanitaire consistait en l'actualisation des instruments de pilotage de la politique sanitaire et en l'établissement du plan stratégique du CHUV.

En ce qui concerne ces derniers, l'engagement du directeur financier actuel a eu un effet très positif et permet une meilleure réactivité par une connaissance chiffrée beaucoup plus proche du temps réel.

Un autre objectif était d'établir un projet de loi sur la régularisation de l'offre médicale en équipements lourds. En fait, le Conseil d'Etat souhaite obtenir une demande d'autorisation pour des projets d'équipements lourds, en quelque sorte une clause du besoin. Bien entendu, cela concerne les établissements fournissant des prestations payées par les caisses maladies et qui sont subventionnées. Le Conseil d'Etat ne va pas se mêler des planifications d'achat des cliniques privées ayant une clientèle qui paie de sa poche les prestations fournies. L'objectif est partiellement atteint, les suites étant à définir en fonction des débats fédéraux.

Le service souhaite d'autre part enregistrer l'évolution du coût des prestations LAMal VD et la comparer avec les autres cantons. Il serait hautement souhaitable de savoir si l'assuré vaudois coûte plus cher que la moyenne confédérée et, dans l'affirmative, pourquoi. Mandat a été attribué à l'Institut d'économie et de management de la santé (IEMS) et les travaux sont en cours. Au chapitre « Hôpitaux », les objectifs liés à la mise en œuvre de la nouvelle organisation hospitalière ont été atteints.

Les conséquences liées aux ordonnances d'application de la révision de la LAMal ont été mises en évidence.

Le service a reporté la rédaction de l'EMPD concernant les travaux de restructuration sur le site de St-Loup, en raison du lancement d'une étude relative à l'ouverture d'une division affectée aux troubles du comportement alimentaire (anorexique, boulimique).

Les travaux relatifs à l'Hôpital Riviera-Chablais avancent conformément à la planification mise en place ; espérons que quelque grain de sable ne viendra pas enrayer le processus.

L'EMPD Plein Soleil adopté par notre parlement ne doit pas masquer qu'il faut revoir la feuille de route pour la suite des opérations destinées à la mise en place de la filière de neuroréadaptation.

Action médico-sociale et réseaux de soins

Il est impératif d'augmenter la capacité des EMS et de les moderniser. Le vieillissement constant de la population impose l'objectif de 100 lits supplémentaires annuels pour les 10 années à venir afin de simplement répondre à la demande.

Le toilettage de la loi sur les réseaux de soins est achevé : découpage géographique, nouveaux statuts, procédure de préavis, y compris l'extension de la filière Diabaide.

En réponse au postulat Mireille Aubert et en collaboration avec le SASH, le service a défini un plan d'action pour soutenir les soins informels, le bénévolat et la vie associative ; affaire en cours de traitement.

Enfin, un plan d'action commun SSP-SPAS devra être défini à l'horizon 2010 pour mettre sur pied une filière de prise en charge des toxicomanes.

Problèmes de santé publique

L'effort consacré au développement des soins palliatifs se poursuit avec la création d'unités mobiles. Les objectifs liés à la mise en œuvre du plan de santé mentale ont été atteints, en particulier dans ses actions prioritaires que sont la lutte contre les conduites suicidaires et les situations de violence, sans oublier le renforcement de la pédopsychiatrie. L'actualisation du dispositif de prévention VIH/SIDA se poursuit.

La finalisation du plan d'action pour la prévention du tabagisme, en réponse à l'initiative constitutionnelle « fumée passive et santé » est partiellement atteinte ; reste à consolider le centre de référence CIPRET-Vaud et renforcer la prévention du tabagisme chez les jeunes. Mais avant tout, la loi d'application devra être présentée au Grand Conseil au cours de l'année 2009, suite à une procédure de consultation des milieux concernés.

Le service a mis en œuvre un plan d'action visant à promouvoir une alimentation équilibrée et à lutter contre la sédentarité au travers du programme « Ça marche ! Bougez plus, mangez mieux ».

En cohérence avec les divisions nationales, le programme de vaccination HPV (cancer de l'utérus) a été conduit dès la rentrée scolaire 2008. D'autre part, le budget de la Fondation du cancer du sein (FDCS) a été consolidé afin de renforcer le dépistage de maladies telles que le cancer du colon ou le cancer du sein.

La mise en œuvre d'un plan d'action pour la garde médicale a été partiellement atteint avec priorité donnée à la région du Chablais.

Qualité et accès aux prestations

Ce poste a pour objectif le maintien de la qualité et l'accessibilité des prestations, en particulier dans les EMS. Les cercles de qualité mis en place dans une dizaine d'institutions et leur extension démontrent que l'objectif a été atteint. Par contre, le souhait de définir un panel d'indicateurs sur la gestion des EMS et de leur personnel n'a pas été concrétisé et il faudra redéfinir la stratégie permettant d'y arriver.

Personnel de la santé

Le service soutient les actions et projets visant à renforcer la médecine de premier recours afin de réduire la pénurie des professionnels de la santé. La concrétisation d'un projet d'assistant en cabinet généraliste permet de former 12 médecins assistants par an.

Un projet dans le domaine de la pédiatrie est en cours d'expérimentation.

Personnel de l'ACV

L'objectif est d'assurer la fonction de médecine du personnel et de promouvoir la santé et la sécurité des collaborateurs au travail. La réalisation du concept « médecine, santé et sécurité au travail » a été reportée à des jours meilleurs.

Gestion du personnel

Le responsable RH du SSP nous parle d'un taux de rotation du personnel de 10% ce qui est correct pour un tel service.

Visite de la sous-commission aux hôpitaux Riviera et Chablais, le 19 novembre 2008

Vos commissaires ont consacré une journée à la visite de cinq établissements hospitaliers dans le but de se faire une idée de la réalité hospitalière actuelle des régions susmentionnées dans l'optique du futur hôpital unique Riviera-Chablais.

Ils se sont attachés principalement à l'historique de la carte hospitalière régionale et aux démarches qui ont abouti au projet actuel.

Les trois hôpitaux de la Riviera (Montreux, Samaritain et Mottex) ont fusionné en 1998 et sont devenus la Fondation Hôpital Riviera.

En 2004, l'hôpital de la Providence a rejoint le trio, créant la Fondation des Hôpitaux de la Riviera. Cette fusion a permis une rationalisation en créant, pour les services de soins aigus, un site par soin spécifique sur chacun des 3 hôpitaux, celui de Mottex, à Blonay, étant affecté à la réadaptation.

Concernant l'Hôpital du Chablais, les hôpitaux d'Aigle et de Monthey ont fusionné pour devenir l'Hôpital intercantonal du Chablais en 1998.

La convention intercantonale précisait :

- la libre circulation des patients et du personnel vaudois et valaisan dans les deux hôpitaux,
- l'application à chaque patient du tarif de son canton de domicile,
- l'évolution vers un tarif unique dans la perspective, à terme, d'un seul hôpital.

A l'époque, les deux entités – résultant donc chacune d'une fusion - prévoyaient de se regrouper chacune sur un site, Sully pour la Riviera, Aigle pour le Chablais.

Suite aux échecs ainsi connus, il a fallu une bonne dose de discernement et de courage aux conseils de fondation des deux entités pour faire germer, puis développer patiemment, l'idée d'un « superhôpital » sur un tout nouveau site et remplaçant une demi-douzaine d'établissements répartis entre Vevey et Monthey.

Visitant ces différents établissements, vos commissaires ont pu constater avec quel soin ils étaient entretenus, voire améliorés. Cela ne doit pas faire illusion : la vétusté de la plupart d'entre eux est bien réelle et l'augmentation régulière de la population, donc de la patientèle, pose des problèmes de plus en plus ardues en termes de logistique.

Alors quand bien même la décision a été prise d'aller de l'avant, les conditions d'utilisation des locaux et équipements existants continueront de nécessiter des travaux d'entretien et de mise à jour jusqu'au dernier moment. Car, bien évidemment, ils devront rester pleinement opérationnels jusqu'au couper de ruban du nouvel établissement.

Un mot encore relatif au futur hôpital. Nous nous sommes rendus sur le site projeté. La desserte, améliorée et performante en transports publics ne doit pas occulter le fait qu'un gros pourcentage des utilisateurs s'y rendra en voiture, diversité géographique oblige. Un parking suffisant, qu'il soit en surface, en hauteur ou enterré, devra être prévu comme partie intégrante du projet.

2^e observation

Engorgement des bâtiments hospitaliers

L'hôpital unique Riviera-Chablais remplacera cinq établissements existants et comptera au mieux une quarantaine de lits A en moins que l'offre actuelle alors que la population du canton et de la région, est appelée à augmenter. Deux établissements actuels sont planifiés pour être transformés en Centre de traitement et de réhabilitation (CTR), comprenant un secteur d'urgences ambulatoires. Les flux et circulations (avec toutes les conséquences possibles) entre ces divers lieux et les autres établissements concernés au plan cantonal – notamment le CHUV – doivent encore faire l'objet d'études prévues au travers du crédit d'étude voté par le Grand Conseil.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les modalités qu'il entend mettre en place pour assurer la bonne réalisation de ces études, notamment comment les divers partenaires concernés, y compris les communes, seront associés aux réflexions importantes à conduire encore en vue de la présentation du crédit d'ouvrage.*

Service des Hospices cantonaux (CHUV et HC)

Situation générale en 2008

L'année achevée a été marquée par certaines réorganisations.

Outre le changement de directeur général et la consolidation de la direction médicale, le CHUV a inauguré le nouveau département de l'appareil locomoteur issu du rattachement au CHUV de l'Hôpital orthopédique (HO).

L'intégration des secteurs psychiatriques Nord, Ouest et Centre au département de psychiatrie est achevée. Enfin un nouveau service de communication a vu le jour.

Sur le plan de l'organisation interne, l'unité d'éthique a été rattachée à la direction médicale. C'est le signe tangible de son importance et cela permettra son intégration dans la formation des jeunes médecins.

Les bâtiments anciennement ISREC, à Epalinges, ont été achetés en vue de développer un centre de recherche UNIL-CHUV en immunologie. Par effet domino, le transfert de certains bureaux et

laboratoires à Epalinges dégagera de la place pour ce dont le CHUV manque de plus en plus cruellement, à savoir des lits. Le Grand Conseil a accordé les crédits permettant la transformation du bloc opératoire et du centre des grands brûlés.

A propos du bloc opératoire, la transformation se fera par étapes et générera de très grosses difficultés au niveau de la logistique car, bien évidemment, il n'est pas question de cesser l'activité opératoire le temps que dureront les travaux ! Les services concernés ainsi que la direction générale planchent actuellement sur les diverses façons d'envisager ces travaux et d'affronter les énormes désagréments qu'ils ne manqueront pas de générer. Enfin, et de toute façon lancinante, la problématique de l'amiante revient régulièrement au gré des transformations.

Signalons, parmi les chantiers importants, l'extension du service de radio-oncologie, l'extension et la transformation de l'hôpital psychiatrique de Prangins, l'aménagement des ateliers MCR (mesures, contrôle et régulation) à l'Hôpital orthopédique et la transformation du service de radiologie à l'Hôpital de l'enfance.

Parallèlement, un certain nombre de chantiers d'entretien et de maintenance, par exemple la rénovation des toitures sur les auditoriums du Bâtiment hospitalier (BH), la rénovation de la piscine de Nestlé, l'équipement des locaux pour la mise en place d'une table d'uroradiologie ou l'aménagement de bureaux pour la stomathérapie, la liste n'étant de loin pas exhaustive.

Les travaux du projet DOPHIN ont débuté. Il s'agit d'informatiser les dossiers des patients afin de communiquer rapidement et facilement entre la Fédération des hôpitaux vaudois (FHV) et le CHUV ; le déploiement est prévu pour les années 2010-2011.

Les enjeux

Ils se résument en un mot : engorgement

Le CHUV est conçu pour faire tout mais ne peut pas tout faire. Il ne peut refuser des patients et souffre d'une asphyxie chronique due entre autre à la médecine primaire générée par les urgences et les maladies chroniques de la patientèle âgée. Il faut constater que les urgences doivent se substituer de plus en plus souvent aux cabinets privés qui, pour de multiples raisons bonnes ou moins bonnes, ne sont pas disponibles.

C'est donc l'après urgence qui pose problème, car où mettre le patient alors que tout est plein ? Et c'est grâce à la bonne collaboration, entre autres avec Morges et Nyon, que des solutions peuvent être trouvées au coup par coup.

Quelques postes d'amélioration ont cependant été trouvés. Une partie des plaintes était liée au délai d'attente pour la chirurgie légère, problème réglé par la création d'une voie rapide pour ces urgences chirurgicales. Suppression des bouchons « radiologie et scanner » et ouverture d'un deuxième bloc opératoire utilisé en plus pour les transplantations, par nature non planifiables.

Enfin, les urgences passent du statut de plate-forme à celui de service à part entière.

La saturation endémique des locaux du CHUV sera ou devrait être allégée par l'élaboration d'instruments de pilotage pour assurer une planification stratégique des constructions et par la rédaction d'un inventaire priorisé de l'occupation des bâtiments de la cité hospitalière.

Personnel

Le CHUV emploie 6'942 ETP représentant 8'385 personnes, ce qui en fait le plus gros employeur du canton. Il engage plus de 1'300 personnes par année, donc six à sept nouveaux collaborateurs par jour ouvrable ! Le taux de rotation annuel est de 13%, chiffre à la hausse en cas de bonne conjoncture et à la baisse lorsque les choses vont plus mal. L'augmentation des charges pour remplacement en cas d'absence pour raison de maladie, essentiellement en lien avec des maternités plus fréquentes – ce dont on peut se réjouir par ailleurs ! – n'est pas sans conséquences financières importantes.

Le 63% du personnel est suisse, 27% européen, 10% pour le reste du monde, principalement le Canada. Nous devons dégager le plus haut degré d'autarcie pour éviter de gros problèmes à terme. Un

exemple : nous avons 597 Français sur 8385 employés. Le problème est que Paris voit d'un très mauvais œil – et on peut le comprendre- cette migration alors que la France manque cruellement de personnel infirmier.

Situation financière

Sans vouloir empiéter sur les compétences de la Commission des finances, en particulier sa sous-commission en charge du DSAS, il convient de relever que le résultat financier de l'année 2008 est négatif, tout comme celui projeté pour 2009. Certaines des augmentations de frais devront faire l'objet d'analyses et de suivis rigoureux, en particulier en ce qui concerne le remplacement du personnel en arrêt-maladie (voir ci-dessus), l'énergie ou l'achat des produits alimentaires.

Visite du 19 juin 2008 au CHUV

Visite au département de médecine interne non chirurgicale.

Ce service occupe les niveaux 10, 13, 16, 17 et l'hôpital Nestlé, soit 150 lits dont 14 de soins continus.

Il emploie 300 ETP, dont 220 infirmiers et 50 médecins.

Taux d'occupation supérieur à 100%, donc engorgement permanent.

Soigne 15% des patients du CHUV avec un budget annuel de 34 millions de francs.

Missions

- prise en charge des pluripathologies médicales, y compris des cas lourds d'anorexie, personnes âgées et cas sociaux dont personne ne veut,
- formation annuelle de 40 à 50 médecins, 12 chefs de clinique, 40 à 60 infirmiers,
- assurer l'interface avec tous les autres services pour optimiser le flux des patients et rationaliser les prestations,
- promouvoir une recherche de qualité et en assurer la majeure partie du financement.

Les problèmes soulevés consistent en des cas de plus en plus lourds, un taux d'occupation des locaux trop élevé (plus de 100%) et un manque chronique de médecins. Le financement académique institutionnel reste trop faible. Enfin, les cadres ressentent douloureusement la diminution de leur autonomie liée aux récents scandales financiers.

Enfin, l'occupation de plus en plus importante de lits rares, donc précieux, par des cas sociaux, toxicomanes, vieillards grabataires ou anorexiques dont personne ne veut mais dont il convient tout de même de s'occuper – et de bien s'en occuper - devient un problème lancinant dans un établissement qui est et qui reste un hôpital de zone et un hôpital universitaire.

Pédiatrie : dispersée sur plusieurs étages et plusieurs sites, la pédiatrie paie le prix fort de l'augmentation du nombre d'enfants et de la complexité phénoménale des cas traités dans ce service.

Là où l'accompagnement familial et psychologique est fondamental, où des parents se trouvent totalement désemparés et désorientés par la souffrance de leurs petits, les notions d'accompagnement et de respect de l'intimité familiale sont absolument essentielles. Le personnel déploie des trésors d'ingéniosité et de dévouement pour que l'acte médical, salvateur dans une proportion croissante de cas, Dieu merci, soit accompagné, humanisé, dans toute la mesure du possible.

Hôpital de l'enfance, Montétan

Rattaché médicalement et administrativement au CHUV, l'Hôpital de l'enfance (HE) dispose de son propre conseil de fondation et est propriétaire de ses murs et de sa parcelle.

Son souhait le plus ardent est de pouvoir enfin disposer d'un site unique, souhait partagé par la direction du CHUV.

Il faut savoir que les besoins médicaux, hôteliers et sociaux d'une patientèle infantile sont fondamentalement plus exigeants que pour des adultes. La dotation en espace, en personnel, la présence de la famille, non seulement souhaitée mais indispensable, les problèmes générés par une hospitalisation qui dure, tout cela pose des problèmes ardues qui se trouvent amplifiés par une localisation sur 2 sites de part et d'autre de la ville et qui, dans les conditions de trafic que l'on sait, sont une cause récurrente de temps perdu et d'énervements.

Prenons le cas des urgences, par exemple : les urgences « urgentes » - excusez le pléonasme - vont au CHUV, mieux équipé notamment en moyen d'analyses et de détection, les autres à l'Hôpital de l'enfance. La complexité des cas, les conditions d'hospitalisation liées à des disponibilités fluctuantes induisent des déplacements, avec des petits forcément désécurisés, tout autant que leurs parents d'ailleurs, et il est facile de comprendre que chaque déplacement comporte un lot d'imprévisibilité dont tout le monde se passerait aisément.

L'HE aspire à devenir un centre de compétence et d'excellence dans un environnement spécifique aux différentes tranches d'âge des jeunes patients. Bien entendu, son appartenance au CHUV le confirmerait dans sa double dimension universitaire et de proximité.

Les besoins sont évalués à 14'000m² de plancher abritant 98 lits répartis en sept unités auxquelles il faut ajouter un jardin d'enfants, une école et un espace pour les adolescents.

La mission ambulatoire de l'hôpital de jour requiert le chiffre, à première vue faramineux, de 46 boxes de consultation, mais que l'on nous affirme, démonstration à l'appui, n'être que le strict reflet des besoins élémentaires.

A cela s'ajoutent 16 boxes dédiés aux urgences, cinq salles d'opération et une salle de réveil.

3^e observation

Mise en site unique de la pédiatrie hospitalière

La dispersion actuelle aux deux extrémités de la capitale du service hospitalier dédié à l'enfance pose des problèmes de plus en plus importants : mauvaises orientations des patients nécessitant des transferts trop nombreux tant pour eux et leur famille que pour le personnel; risques sanitaires accrus; manques de synergies; complications organisationnelles et logistiques. A cela s'ajoute l'engorgement chronique du CHUV, dont la libération du niveau 11 (pédiatrie) résoudrait significativement le problème du manque de place. Le calendrier de mise en exploitation du site unique en 2019 laisse augurer encore dix ans de problèmes de plus en plus ardues.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur sa volonté affirmée de réunir toute la pédiatrie hospitalière en site unique à proximité du CHUV et comment il entend tenir encore une dizaine d'années en oeuvrant dans un contexte qui se péjore avec le temps.*

Problèmes généraux liés à la sécurité – Entretien avec le directeur de la sécurité au CHUV

La montée régulière de la violence engendre de grosses préoccupations non seulement aux urgences mais également en psychiatrie, en particulier sur les sites de Prangins, Yverdon et Cery.

La direction se doit de nous en informer d'une façon honnête et transparente.

Tout d'abord, un sujet de satisfaction : nous assistons à une stabilisation de la violence physique aux urgences PMU.

Les huit collaborateurs affectés à la sécurité générale des établissements dépendants du CHUV doivent faire face à toutes les situations pouvant affecter la sécurité. Leur nombre a d'ailleurs été augmenté. La collaboration étroite avec la police lausannoise n'y est pas étrangère non plus, grâce entre autres à un travail en amont et un contact soutenu, en particulier le week-end.

Plus préoccupante apparaît la situation dans les établissements psychiatriques avec les conséquences graves pour le personnel du duo infernal alcool-drogue. La saisie d'armes de poing, de couteaux et de

sprays allant jusqu'au lance-flamme artisanal engendrent un état d'insécurité intolérable. Le site de Cery s'est adjoint le concours d'un agent de sécurité de 17h15 à 23h00 et, dès décembre 2008, 24 heures sur 24. A ce propos, ce n'est pas de gros bras uniquement dont il est question, mais de personnes formées en soins psychiatriques et qui sont aptes à désamorcer des situations potentiellement délicates.

Citons, en vrac, les catastrophes naturelles toujours possibles, les violences, sabotages ou malveillances, l'incendie ou explosion, les accidents chimiques, la sécurité des VIP ou des détenus hospitalisés – le type de protection étant sans aucun doute différent selon les cas –, la sécurité au travail, un afflux massif de patients et, bien évidemment, toute la gestion du trafic automobile, du parcage et des sanctions.

Comme nous pouvons le constater, la panoplie est large.

Pour mémoire, citons le coup de foudre du 21 mai 2007 qui a réussi à faire disjoncter les trois centraux téléphoniques simultanément.

Signalons encore que les deux groupes électrogènes diesel sont capables d'assurer au maximum 30% des besoins en électricité.

Terminons ce tour d'horizon « sécurité » par quelques chiffres tirés de l'année 2007 : 11'000 détecteurs-incendie ont généré 167 alarmes, dont seulement 13 avec intervention des pompiers ; 160 vols ont été annoncés et 1'682 cas de violence.

Enfin, une idée qui peut paraître une boutade mais mérite qu'on y réfléchisse : le poste de police de la Sallaz paraîtrait beaucoup mieux à sa place au CHUV ; à quand son déménagement ?

Note à la COGES de la Commission thématique de la santé publique (CTSAP) concernant l'évaluation du contrat de prestations entre le Conseil d'Etat du canton de Vaud, les Hospices/CHUV et l'Université de Lausanne

M. Philippe Martinet, président de la CTSAP : rapporteur : — « Suite à la modification de la loi sur les Hospices cantonaux, le 1er juillet 2007, le contrat de prestations est désormais conclu entre le CHUV et le DSAS. Par conséquent, dès l'exercice 2008, le rapport d'évaluation de ce contrat ne sera plus soumis au Conseil d'Etat afin qu'il en prenne acte mais sera remis au chef du DSAS. C'est donc la dernière fois que la Commission thématique de la santé publique a procédé à l'examen du rapport d'évaluation du contrat de prestations sur mandat de la Commission de gestion (compte tenu de l'inévitable décalage, l'évaluation livrée en 2008 et figurant dans le Rapport de gestion 2008 porte sur les prestations 2007). Toutefois, selon le projet de règlement d'application de la loi sur les Hospices, il est prévu que le DSAS transmette le rapport d'évaluation, pour information, aux présidents de la Commission thématique de la santé publique, de la Commission de gestion et de la Commission des finances du Grand Conseil. Rappelons également que selon la nouvelle loi, c'est le Grand Conseil qui adopte le plan stratégique quinquennal.

Très succinctement résumée, l'évaluation des prestations fournies montre une légère reprise en 2007 des activités en soins somatiques aigus (entre +1% et +2%). Les indicateurs de performance concernant ces soins somatiques aigus se révèlent globalement stables mais laissent tout de même apparaître deux éléments insatisfaisants : un taux d'**interventions hors délais planifiés** encore trop élevé par rapport à l'objectif fixé par le CHUV lui-même et, surtout, un taux de cas pris en charge dans les **délais aux urgences** de très loin en dessous de l'objectif fixé. Ces taux ont été sensiblement améliorés depuis lors grâce à des mesures conséquentes (CHF 5 millions accordés à cette fin). Même si le système présente forcément une inertie certaine, la situation s'est grandement améliorée. Il reste toutefois encore à régler le problème de la disponibilité des salles d'opération d'urgence (manque d'anesthésistes et d'instrumentistes).

L'activité en **soins ambulatoires** se révèle quant à elle en forte augmentation (presque +10% en termes de recettes financières). L'attente de placement pour un lit B ne diminue que légèrement, ceci

malgré une plus grande disponibilité de lits B dans les établissements de la Fédération des hôpitaux vaudois (FHV). L'attente de placement pour un lit C se stabilise mais concerne un nombre croissant de patients, au point que les lits C récemment créés ne suffisent déjà plus et que de nouvelles solutions doivent être à brève échéance mises en place. Le fait que le programme PIMEMS ait bien avancé en 2007 et 2008 constitue un progrès, tout comme l'augmentation sensible du nombre de lits B ; il s'agira cependant de poursuivre ces efforts.

Les différents projets ont été menés à chef. Hormis celui concernant le **programme de soins palliatifs**. Les représentants du DSAS indiquent que le départ du professeur en charge du programme a certes fragilisé l'équipe mais que les locaux à disposition sont attractifs, que la marche des projets en cours n'a pas été entamée et que les démarches pour désigner un nouveau professeur de soins palliatifs sont en cours.

Les différents indicateurs de **satisfaction** se révèlent généralement stables et bons, avec cependant un taux de satisfaction des patients concernant les informations livrées par les médecins et le corps infirmier qui mérite amélioration. En termes de formation, de recherche et de publications, les prestations fournies par le Groupe Hospices s'accroissent dans l'ensemble.

L'**évaluation financière** montre que le Groupe Hospices boucle ses comptes avec un solde positif (3,5 millions) et que le CHUV présente un résultat à l'équilibre, ce qui dénote un assainissement remarquable de la situation par rapport à l'exercice précédent. Le fonds de réserve du CHUV reste stable à 19,3 millions.

En regard des différents éléments soulevés par l'évaluation, la Commission thématique de la santé publique (CTSAP) s'interroge plus particulièrement sur les points suivants :

- **les actions entreprises afin d'obtenir des données comparables de la part d'autres hôpitaux universitaires en Suisse.** Les représentants des services de l'Etat indiquent à ce propos que les établissements sanitaires du pays et la Conférence suisse des directrices et directeurs de la santé travaillent à l'élaboration d'indicateurs communs au niveau national qui fassent véritablement sens et qui intègrent autant que possible la variable de la lourdeur des cas traités (taux de ré-hospitalisations potentiellement évitables, taux de ré-opérations potentiellement évitables, taux d'infections nosocomiales). De plus, la création de la société nationale SWISSDRG, chargée d'appliquer un système de tarif par pathologie, permettra, à l'horizon 2012-2013, une classification selon une nomenclature commune des cas diagnostiqués en Suisse et ainsi la mise en place d'un mécanisme unifié d'évaluation de la lourdeur des cas traités. Par ailleurs, de manière bilatérale, le CHUV collabore avec l'hôpital de Bâle pour l'échange de données avant tout de nature financière. Collecter des informations comparables reste toutefois difficile en raison de techniques comptables et d'organisation hospitalière (structure interne, périmètre d'activités, environnement) différentes entre établissements. L'un des indicateurs principaux concerne la **durée moyenne de séjour** : plus de 7 jours pour le Groupe Hospices/CHUV, soit une durée bien supérieure à celle prise en compte pour calibrer la taille du futur Hôpital Riviera-Chablais (5,5 jours). Les représentants du DSAS signalent à ce titre que le casemix (mesure de la gravité des cas traités) élevé des Hospices/CHUV s'explique par le fort taux d'occupation des lits à disposition et la nature du flux de patients qui en résulte (renvoi des cas légers, ce qui contribue à l'accentuation du casemix moyen) ;
- le juste équilibre entre fonds publics et fonds privés dans le **financement de la recherche**, ceci afin d'assurer un financement suffisant et sûr ainsi que l'indépendance des équipes de recherche. Le représentant du DFJC précise à ce propos que la baisse observable de financement en provenance d'une division du Fonds national de la recherche scientifique s'avère compensée par une augmentation du financement en provenance d'autres divisions ou programmes du Fonds national ou en provenance de fonds de recherche publics européens (diversification des sources de financement public). Au demeurant, nombre de règles de bonne pratique et de commissions d'éthique veillent semble-t-il à satisfaction à l'indépendance des équipes de recherche et à l'objectivité de leurs résultats. Il se pose aussi la question du manque d'informations concernant l'interface chargée de **valoriser les résultats de la recherche** (transfert technologique), en particulier via la structure PACTT. Les représentants des services

de l'Etat précisent que le PACTT, structure de détection précoce et d'accompagnement des recherches à fort potentiel économique voit, depuis son entrée en activité en 1999, ses rentrées pour participation à des valorisations augmenter constamment pour s'établir aujourd'hui à environ CHF 700'000.- pour un budget de l'ordre de CHF 1,3 million. Les problèmes de ressources humaines qu'a connus le PACTT sont en voie de résolution (réorganisation, nomination d'un nouveau directeur). Les Hospices/CHUV participent en outre à la Fondation pour l'innovation technologique, structure de promotion économique qui agit un peu plus en aval que le PACTT ;

- en fin de compte, la CTSAP s'interroge sur le **degré d'indépendance des auteurs de l'évaluation** (Service de la santé publique et Direction générale de l'enseignement supérieur) et les possibilités futures d'évaluer par un organisme tiers (intercantonal par exemple) les contrats de prestations conclus notamment avec tous les autres hôpitaux de la FHV. Les représentants des services de l'Etat indiquent à ce titre que, si une appréciation de la qualité (ou, dans une moindre mesure peut-être, une appréciation des performances financières) exige effectivement une évaluation externe, une évaluation des objectifs de santé publique fixés par l'Etat lui-même ne demande pas nécessairement un audit par un tiers indépendant. Au demeurant, ce qui est perdu en terme d'indépendance dans le cadre d'une évaluation interne est gagné en termes d'apprentissage à l'interne. Ainsi, si l'évaluation sert à l'amélioration de la planification, il y a un intérêt à ce que ladite évaluation soit menée par l'organe de planification lui-même ».

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de la santé et de l'action sociale pour l'année 2008.

DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE (DEC)

Mme Christiane Jaquet-Berger, rapportrice : — La sous commission chargée d'examiner le Département de l'économie était composée de M. Philippe Cornamusaz et de Mme Christiane Jaquet-Berger, rapportrice.

La sous-commission a été reçue dans les services du département, tant à Lausanne que dans diverses régions du canton. Elle a également rencontré deux fois le chef du département. Plusieurs sujets feront l'objet d'un approfondissement ultérieur dont il sera fait mention dans les rapports suivants.

Visites effectuées et sujets abordés :

- **Secrétariat général (SG-DEC)**
 - Organisation, personnel, apprentis, DECFO-SYSREM.
 - Liens avec la BCV.
 - Interventions parlementaires en suspens.
 - Eurofoot, OLMA, JO.
 - Lex Kohler, lits froids ou tièdes.
- **Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT)**
 - Logement.
 - Tourisme.
 - DEWS.
 - Pôles de développement, visites d'Orbe, Chavornay et Palézieux.
 - Actualité économique.
 - Police du commerce.
- **Service de l'emploi (SDE)**
 - Coaching.
 - Semestres de motivation (SEMO).
 - Lutte contre le travail au noir.
 - Contrôle, sécurité et prévention sur les chantiers.
 - Cours d'informatique pour chômeurs.
 - Contrôles des chantiers.
 - Chèque-emploi.
- **Service de l'agriculture (SAGR)**
 - Cultures maraîchères.
 - Elevage porcin.
 - Marcelin, agrilogie, vendanges.
 - Office des vins vaudois.
 - Mise en consultation de la nouvelle loi, stratégie d'information.
 - Promotion des produits agricoles.

– **Service du développement territorial (SDT)**

Régions hors zones à bâtir.

Améliorations foncières.

3^e voie CFF.

Alpages.

– **Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)**

Education physique en milieu scolaire et d'apprentissage.

Gymnastrada.

Fonds du Sport.

Répartitions des subventions.

Appréciation générale

Vu l'importance et la diversité des sujets abordés dans ce département, la sous-commission n'a pas la prétention d'en donner une vision globale et exhaustive. D'autant que la crise apparue en septembre dernier a quelque peu bouleversé les visions économiques optimistes qui faisaient flores au début de 2008.

La qualité de l'accueil, la quantité de documents et de renseignements fournis par les services ont été précieux pour établir un parallèle entre les projets, les objectifs, les études et leur concrétisation. Un dialogue ouvert et constructif s'est engagé et il fut répondu aux questions de la sous-commission avec une attention particulière. Des documents et renseignements complémentaires ont été fournis aimablement.

Secrétariat général (SG-DEC)

Les difficultés dues au manque de personnel et aux absences pour cause de longue maladie se sont apaisées. Il n'en reste pas moins que le problème des remplacements dans ces cas-là n'est pas résolu à satisfaction dans les services de l'Etat. Les chefs de services se débrouillent du mieux qu'ils peuvent mais n'obtiennent pas forcément une aide concrète du SPEV, par ailleurs très absorbé par DECFO-SYSREM.

DECFO-SYSREM

Signalons à cet égard que plusieurs chefs de service du département ont relevé combien il leur fut difficile de renseigner efficacement leur personnel sur la classification qui les attendait. Il est même arrivé que les informations données aux chefs de service diffèrent de celles envoyées aux collaborateurs la même semaine par le SPEV. En outre, la sous-commission a pu constater des différences dans la nouvelle classification pour de mêmes professions dans des services différents. Plusieurs fonctions, comme des juristes ou des avocats entre autres, ont été évaluées à l'aune de critères restés mystérieux. Autre exemple : un responsable financier, adjoint A, qui gère 640 millions de fonds hors bilan, passe bizarrement à la classe 13 selon DECFO SYSREM. Ou encore un chef de service qui avait accepté sans broncher de voir son service devenir simple office, mais sans diminution de la charge de travail, se voit maintenant traité comme un adjoint administratif. De plus, la situation nouvelle du statut du personnel administratif, des secrétaires et secrétaires de direction, provoque beaucoup de déceptions.

En revanche, sur l'ensemble des services du département, la vision globale du nouveau système est perçue comme généralement positive. C'est le processus de mise en place qui pose problème.

C'est pourquoi, considérant la situation initiale, avant le démarrage de DECFO-SYSREM, et les problèmes d'incompréhension qui ont surgi ensuite, la sous-commission s'interroge sur le fait que visiblement la LPers n'était pas appliquée partout dans le domaine des cahiers des charges. Comment se fait-il que personne ne s'est inquiété sérieusement, durant 10 ans, de savoir si tous les cahiers des charges du personnel avaient été rédigés ? Qui devait le contrôler ? Comment donc réaliser des entretiens périodiques d'appréciation sans ces fameux cahiers des charges ? La Commission de gestion suivra ces questions dans un rapport ultérieur.

BCV

Conformément à la loi sur les subventions, la sous-commission a rencontré les administrateurs nommés par l'Etat au sein du Conseil d'administration de la BCV. Il s'agissait essentiellement de constater comment s'appliquent la Convention d'information et les lettres de mission. La sous-commission a pu poser nombre de questions auxquelles il fut répondu en toute transparence.

Pour mémoire, le Conseil d'Etat a communiqué en novembre dernier qu'il ne souhaitait pas se défaire de ses actions avant 2010, vu la situation économique. Par ailleurs, le Grand Conseil avait voté en octobre une motion permettant d'inscrire dans la loi organisant la BCV le principe d'une participation majoritaire de l'Etat.

Nous constatons que l'essentiel des relations régulières entre la BCV et l'Etat consiste en un lien étroit et positif avec le secrétaire général du département qui se montre très disponible.

Des rencontres ont aussi lieu avec une délégation du Conseil d'Etat. Mais nous avons entendu combien l'agenda chargé des membres du Conseil d'Etat rend difficile de fixer une date permettant aux administrateurs nommés par l'Etat de rencontrer une fois par an au moins l'ensemble du Conseil d'Etat. Ce genre de rencontres devrait pourtant permettre de nouer par beau temps des liens qui favorisent une rapide compréhension de la situation en cas d'orage.

1^{re} observation

Application de la loi BCV

L'art. 12, chiffre 2bis, de la Loi d'organisation de la Banque cantonale vaudoise (LBCV) prévoit que : « Le Conseil d'Etat nantit les membres qu'il nomme d'une lettre de mission. Ceux-ci rendent compte annuellement et en tout temps si nécessaire, de leur activité au Conseil d'Etat au moyen d'un rapport écrit ».

Aux dires des administrateurs de la BCV nommés par l'Etat, il n'y a jamais eu de rapport écrit. Selon eux, lors de leurs rencontres avec le Conseil d'Etat in corpore, assez rares, ou avec la délégation du Conseil d'Etat, c'est généralement le président du Conseil d'administration qui s'exprime au nom de ses collègues.

- *Le Conseil d'Etat est invité à renseigner le Grand Conseil sur la manière dont il entend faire respecter le chiffre 2bis de l'art 12 de la LBCV, afin de pouvoir connaître clairement l'avis personnel des administrateurs qu'il nomme.*

2^e observation

Liens entre le parlement et la BCV

Dans le rapport du Conseil d'Etat en réponse à la Commission d'enquête parlementaire sur la BCV, le gouvernement proposait la création d'un groupe de contact Grand Conseil-BCV.

- *Afin d'assurer transparence et efficacité, le Conseil d'Etat est invité à informer le Grand Conseil sur la forme qu'il souhaite donner à cette proposition.*

Loi sur l'acquisition d'immeubles par les personnes à l'étranger (LFAIE) – Lex Kohler –

Le contingent fédéral à disposition du canton de Vaud de 175 unités a de nouveau été dépassé. Toutefois, 49 unités supplémentaires ont pu être obtenues à la requête du canton, unités constituées par celles qui ne sont pas utilisées par d'autres cantons. Pour l'heure, la répartition territoriale est basée sur les mêmes critères que l'an dernier. Ceux-ci ont été publiés dans la FAO en 2007 et n'ont suscité aucune contestation ; il a été tenu compte des taxes de séjour et d'un ratio de lits froids.

Une réflexion devrait toutefois se poursuivre avec les associations régionales afin de pouvoir fixer de nouveaux critères de répartition, vu la question des taxes de séjour par exemple. La question de savoir si le droit que donne une unité peut se transmettre par héritage ou encore s'il tombe en cas de vente de l'appartement ou de l'immeuble ne sont pas encore clairement définis.

Eurofoot 2008

La conduite a été assumée par le Secrétariat général du département avec une délégation ad hoc du Conseil d'Etat. Les services SELT, SEPS, la Police cantonale, le SSP, les communes, ont été impliqués. Les comptes sont bouclés et le budget n'a pas été totalement dépensé. Les frais de sécurité ont été pris sur le budget. Il s'est agi d'une vaste entreprise transversale pilotée au sein du Secrétariat général. Une sorte de « premier exercice » qui est porteur d'expériences nouvelles et utiles à l'avenir dans le domaine des collaborations et des règles de maîtrise et de gestion.

L'équipe de France logeait au Mont-Pèlerin, celle de Hollande logeait et s'entraînait à Lausanne, celle de la Turquie s'entraînait à Nyon.

OLMA

Le canton de Vaud fut invité en 2005 déjà par le canton de St-Gall à participer à l'OLMA 2008 en qualité d'hôte d'honneur. Ce fut un grand succès et les trois objectifs fixés au départ ont été pleinement réalisés : assurer la promotion économique vaudoise, donner une image complète et flatteuse du canton en Suisse alémanique et fédérer les Vaudois et les Vaudoises.

Le canton disposait d'un espace de 700 m² et a pu louer les stands voisins au profit de la Ville de Lausanne, de l'Office du tourisme vaudois, de Lausanne-Tourisme et de Montreux-Tourisme.

Bien entendu, les produits du terroir ont été mis en valeur comme aussi un échantillonnage du bétail vaudois, bovins, ovins, caprins, béliers et oies, durant toute la durée de l'OLMA.

Treize manifestations culturelles se sont échelonnées durant une semaine (dont le Quatuor Sine Nomine, des expositions d'arts plastiques, des films, de la chanson, de l'humour). Plus de 1'500 Vaudois ont défilé lors de la Journée Vaudoise devant 35'000 spectateurs. Un spectacle a suivi dans les arènes.

Ajoutons des tournois sportifs, des échanges d'écoliers des deux cantons au printemps et en automne, l'implication des commerçants de la ville de St-Gall, etc. On peut affirmer que des efforts considérables, une organisation scrupuleuse et une bonne coordination ont fait de ces deux semaines un réel succès. Une cinquantaine de personnes ont travaillé directement à cette structure et la secrétaire adjointe du département y a consacré l'essentiel de son temps de travail (80%).

Et comme rien ne se perd, ajoutons que le vrai gazon qui recouvrait le stand vaudois a été vendu au service des parcs et promenades de la Ville de St-Gall.

Office cantonal de conciliation

Il y a eu 4 conflits nouveaux qui concernaient 330 travailleurs. Ce sont les domaines de la santé, de l'enseignement et des activités sociales qui sont concernés avec une certaine persistance. Deux conflits n'ont pas encore trouvé de solution, une décision de l'office a été contestée par les syndicats et un autre conflit a été résolu sans l'intervention de l'office.

Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT)

Les nouveaux collaborateurs et collaboratrices de ce service reçoivent une brochure de bienvenue, agrémentée de caricatures et bourrée d'informations précieuses sur le fonctionnement du service. C'est une idée qui mériterait de contaminer d'autres services.

Economie

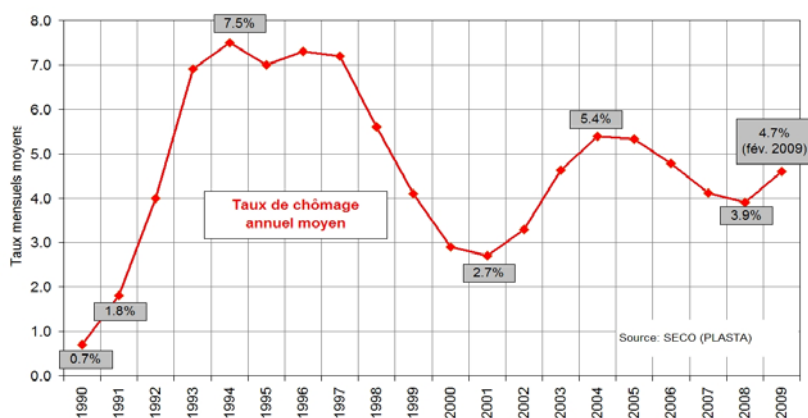
L'année 2008 fut globalement très bonne. Impossible toutefois de rédiger le rapport de la sous-commission sans nuancer cette vision, suite aux indicateurs qui clignotent en rouge depuis septembre dernier. Le 17 mars dernier, le SECO annonçait même un PIB de $-2,2\%$ et prévoyait une récession marquée pour 2009. La situation est qualifiée de « stimulante mais pas réjouissante » par le chef de service.

Ces réflexions sont à mettre en parallèle avec les informations du service de l'emploi sur la chute drastique des permis de travail extracommunautaires.

Quant au taux de chômage, on peut observer que la courbe monte et descend depuis 1990 mais redescend de moins en moins bas et ne retrouve pas les $0,7\%$ ou $2,7\%$, ou $3,9\%$ du creux de la vague. (Voir le schéma ci dessous).



Canton de Vaud, évolution du chômage depuis 1990



Les permis de construire sont moins nombreux mais porteurs d'un plus grand volume de financement. Entre les quatre semestres 2007-2008, on compte plus de 64% des logements en construction dans l'agglomération lausannoise.

La libre circulation joue un rôle essentiel dans l'augmentation des habitants potentiels. Sur les 3'300 nouveaux emplois, il y a 2'000 places de travail créées.

Un nouvel indicateur, celui du PIB vaudois, a été mis en place, en collaboration avec le SCRIS, la BCV, la CVCi et le SELT. Complété par un mandat donné au CREA, cet outil permet de prendre en compte des prévisions et des tendances. (PIB vaudois en 2008 : $+2,2\%$, estimation 2009 : $0,4\%$).

La diversité des activités économiques vaudoises a été un bon absorbeur de choc conjoncturel. Tridel et le M2 ont joué un rôle positif. La croissance dans le bassin lémanique a même été plus forte que dans la région zurichoise durant la même période.

Mais, au contraire des crises précédentes, tous les secteurs sont touchés. Ceux de la pharmacie et du domaine médical sont relativement épargnés par cette crise brutale, alors qu'en sont particulièrement victimes l'hôtellerie et la restauration – vu la baisse du tourisme d'affaires et malgré l'afflux touristique dans les stations – la métallurgie, le domaine des machines-outils et nombre de PME.

Au niveau international, les observateurs envisagent une crise longue car les crises immobilières sont difficiles à résorber et les crédits restent paralysés.

Police cantonale du commerce

La sous-commission continue à s'interroger sur la justification de l'intégration de la Police cantonale du commerce au sein du même service que la promotion touristique. Il est en effet paradoxal de trouver dans le même service deux entités qui sont impliquées toutes deux aussi bien dans le domaine de la vente d'alcool ou des horaires d'ouverture des commerces avec sans doute des critères d'appréciation différents.

3^e observation **Police du commerce**

Pour garantir l'harmonie et la cohésion au sein d'un service, il convient d'éviter des juxtapositions d'entités qui jouent des rôles qui peuvent être contradictoires, comme c'est le cas de la Promotion touristique et de la Police du commerce. Des prises de décisions concernant les horaires d'ouverture des commerces par exemple ou la vente d'alcool pourraient les entraîner à effectuer un grand écart paradoxal.

- *Le Conseil d'Etat est invité à préciser les mécanismes de décision quand il y a des divergences au sein du même service.*

LADB

Dans le domaine de l'application de la loi sur les auberges et débits de boissons (LADB), une décision du Tribunal fédéral a mis heureusement fin à des atermoiements juridiques concernant les salons dits de massage. Une juridiction du 25 août 2008 a clos quatre ans d'incertitude à propos des motifs permettant la fermeture d'un tel salon par la Police du commerce. Un établissement de ce genre avait en effet fait l'objet d'une décision de fermeture de 6 mois par la police du commerce car des jeunes femmes y exerçaient leurs activités sans autorisation de séjour ni permis de travail. De fermeture en réouverture et de recours en effets suspensifs, la situation était néfaste.

Il paraissait particulièrement contradictoire que l'ouverture d'un salon de massage puisse se concrétiser très rapidement et sans que les autorités ne puissent s'y opposer, alors que l'ouverture d'un restaurant signifie de nombreuses exigences administratives. Grâce à la décision de Mon-Repos, l'Etat est désormais un peu mieux à même de pouvoir combattre le trafic d'êtres humains et de lutter contre l'exploitation sexuelle des femmes.

Poker

Etrangement, la Commission fédérale des maisons de jeu a décidé de qualifier certaines formes de tournois de poker de « jeu d'adresse ». De telles manifestations ne sont donc pas soumises aux conditions imposées aux maisons de jeu. Le Conseil d'Etat a dès lors élaboré un règlement afin de mieux cadrer ces activités. La limite d'âge des participants est ainsi fixée à 18 ans minimum et des conditions d'exploitation des cercles de poker y sont décrites.

LADE

La loi sur l'appui au développement économique (LADE) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Elle sert de loi cadre qui fixe les règles d'application de la Nouvelle politique régionale de la Confédération (NPR) et régit la politique vaudoise de promotion et de développement économique. Un gros travail d'adaptation, de coordination et de simplification a été indispensable pour sa mise en œuvre. Une méthode d'analyse des risques juridiques et financiers a vu le jour sur la base de la méthode de la BCV. Le SAGEFI a refusé de mettre à disposition sa propre méthode d'analyse des risques.

Logement

En plus de son rôle essentiel pour tous, le logement fait partie de la promotion économique car il influence le cadre de vie, le paysage et la mobilité. On parle d'un marché équilibré lorsque le taux de vacance des logements atteint le chiffre de 1,5%. Ce taux correspond à quelque 5 200 logements disponibles. Ce taux n'a été atteint que durant la période de 1993 à 1999!

Or, la pénurie touche l'ensemble des régions et plus particulièrement les districts de Lausanne (0,1 % de logements disponibles), de Lavaux-Oron (0,2%), de Morges (0,3%) et de Nyon (0,3%). C'est l'ensemble des types de logement qui est touché, même si cela paraît plus grave encore pour les 2 pièces et les 5 pièces et plus.

L'actuelle pénurie est la pire de ces 20 dernières années ; le taux moyen de vacance sur l'ensemble du territoire est de 0,5%. Cela représente 1'600 logements libres dont 1'100 sont à louer. Les données statistiques du taux de vacance mériteraient d'être améliorées.

La pénurie, ajoutée à la crise économique, a plusieurs conséquences : risque de spéculation, relations plus tendues entre bailleurs et locataires, difficultés accrues pour les familles modestes d'obtenir des crédits à la construction, retards dans l'entretien des immeubles, vu que pratiquement tous les logements trouvent sans problème des preneurs.

Il y a plusieurs raisons à cette pénurie grave. La longueur de certaines démarches administratives et leur complexité. Les communes se plaignent parfois des contraintes du Plan directeur cantonal (PDCn). Mentionnons aussi que près de 10'000 nouveaux résidents permanents dans le canton ont cherché à se loger récemment. Selon les prévisions, il pourrait arriver encore 87 000 nouveaux habitants d'ici à 2020.

Le Conseil d'Etat estime n'avoir pas à s'engager dans des constructions. Il est vrai que le cadre légal actuel est assez restreint. En revanche, l'aide à la pierre concerne 24 000 résidents pour 8'800 logements. Mais la politique du logement dans les communes est rare. Il serait avantageux pour les locataires qu'il existe un chef de projet gérant des aides à fonds perdus afin de lancer une telle politique incitative.

Selon le chef de service, l'aide individuelle au logement (AIL) est une sorte d'aide sociale à la personne. Ce qui fait peut-être que l'AIL a vu son budget drastiquement réduit par le Conseil d'Etat. Il était prévu un montant de 6 millions de francs (plus 6 millions de la part de la commune = 12 millions d'aide au total). Le canton a plafonné sa contribution à 1 million de francs (donc 2 millions en tout). Cette mesure paraît étonnante, vu la pénurie grave comme jamais que connaît le canton.

Les permis de construire sont moins nombreux mais porteurs d'un plus grand volume de financement. Entre les quatre semestres 2007-2008, on compte plus de 64% des logements en construction qui sont dans l'agglomération lausannoise.

La libre circulation joue un rôle essentiel dans l'augmentation des habitants potentiels. Sur les 3'300 nouveaux emplois, il y a eu 2'000 places de travail créées.

Assises du logement

Elles ont eu lieu le 2 octobre 2008 sans parvenir à des conclusions ou à un consensus, si ce n'est sur le constat d'une grave pénurie de logements. L'expérience sera renouvelée cette année encore, avec peut-être un public plus restreint.

Office du tourisme (OTV)

L'Etat a désigné quatre représentants au sein de l'OTV et, contrairement à la loi sur les participations, ne les a pas nantis d'une lettre de mission. Cette question est encore ouverte et devrait être résolue par la réorganisation qui s'annonce; la sous-commission suivra ce dossier.

Pôles de développement

Le décret sur les pôles a déjà 12 ans.

La sous-commission a visité le pôle d'Orbe et celui de Chavornay, tous deux en pleine expansion, une véritable réussite. D'après le directeur de l'Association pour le développement du Nord vaudois, ce ne sont pas ces pôles qui lui font le plus souci. Ils représentent un enjeu majeur pour la région. TerCo, terminal rail-route à Chavornay, financé de façon mixte, en est l'un des atouts. C'est un site stratégique de transport. D'ailleurs, tous les terrains y font l'objet de projets. SICPA a rejoint le canton après son escapade dans les pays de l'Est. La maîtrise du foncier est un gage de réussite. (Le syndic a fait observer que le canal du Rhône au Rhin aurait sans dommage pu être maintenu au centre de la plaine. Il est trop tard.) La commune achète les terrains et les offre en droit de superficie pour une durée de 60 ans.

Pour la commune d'Orbe, l'implantation de Nestlé fait venir plus de 1'100 personnes par jour sur le site.

La question du logement se conjugue bien sûr avec cette réussite. A Zurich et à Bienne, une stratégie exemplaire associe le *city marketing* au projet par une démarche de ressources humaines qui permet d'anticiper. Le succès de ces pôles vaudois s'en est passé mais l'idée est sans doute à retenir (*voir la 6^e observation sous SDT « Synergies dans les plans de développement »*).

Quant au pôle de Palézieux, c'est le Centre de détention pour mineurs qui fut le facteur déclanchant de son envol. Jusqu'alors, les perspectives restaient moroses.

Le chef du Département de l'intérieur a contacté la Municipalité en 2007. Sans attendre, le Conseil communal a été saisi du projet le 29 janvier 2008, un préavis d'intention fut validé et un referendum lancé. L'accord de la population fut acquis le 13 juillet 2008 avec 57,1% de oui et 59% de participation.

La perspective de voir 50 à 60 emplois créés grâce au centre a lancé un dynamisme favorable aux projets de la commune. La collaboration avec le canton fut excellente. Les projets ambitieux de Palézieux sont maintenant sur les rails : accords avec les CFF, avec les transports fribourgeois et les communes voisines, plan harmonieux de développement économique et de logements. Reste la condition du financement qui n'est pas encore assuré par tous les milieux concernés, tant à Fribourg que dans le canton de Vaud, CFF compris. Palézieux devrait pouvoir maintenant jouer de sa position géographique favorable entre Berne et Lausanne pour faire vivre ses projets, soucieux d'économie durable, de bonne coordination et de convivialité.

Service de l'agriculture (SAGR)

Le nouveau chef de service a empoigné avec rapidité et efficacité la nouvelle loi sur l'agriculture, des dossiers attendus depuis longtemps et des réponses à des interventions parlementaires restées en souffrance.

La décision fédérale de réduire les paiements directs pour l'agriculture de 70 francs par hectare a correspondu à une perte de 7 millions pour les agriculteurs vaudois. En revanche, une compensation de 4 millions est due, notamment, à l'adaptation de la contribution versée pour les betteraves sucrières. Cette somme toutefois ne compense que partiellement la baisse du prix.

Cultures maraîchères

La Fédération vaudoise des producteurs de légumes (FVL) existe encore, mais l'on va vers un office commun Vaud et Genève, ouvert à tous. Vu la RPT, les subventions de 54'000 francs ont été supprimées et ne sont pas reprises par le canton.

Par rapport à l'Union européenne, la Suisse n'accorde pas de subventions pour les investissements. Ainsi, chez nos voisins, si les maraîchers se regroupent par trois au moins, ils reçoivent 51% à fonds perdus pour les investissements et 50% de l'investissement pour du marketing.

Les responsables de l'association se plaignent que les paiements directs ne tiennent pas compte des salaires dans le calcul. Ils ont sensibilisé la délégation vaudoise aux Chambres fédérales à cette question.

En outre, ils ont manifesté leur mécontentement face à l'Accord de libre échange qui privilégie le secteur alimentaire au détriment de la production indigène. Le chef du département siège dans un groupe de travail sur cette question.

Marcelin

Suite à l'acceptation du crédit de construction par le Grand Conseil, les travaux de rénovation ont commencé à Marcellin. La sous-commission s'y est rendue avec celle du Département des infrastructures. Un malentendu a pu ainsi être aplani suite à une conception étriquée sur la façon de répondre ou non aux questions des membres de la Commission de gestion.

Agrilogie Marcelin, comme d'ailleurs Grange-Verney, constatent une augmentation constante des élèves, plus de 18%, alors que le nombre des exploitations diminue. Le cap des 500 élèves a été dépassé en 2008, toutes filières confondues.

Cette augmentation s'explique par la taille des exploitations toujours plus grande, ce qui nécessite un besoin accru de formation. En outre, il faut désormais justifier d'une formation agricole pour pouvoir bénéficier des paiements directs.

4^e observation

Sortie de véhicules dangereuse

Sur le site de Marcelin, la sortie, avec des véhicules agricoles du local où se conditionne le jus de pomme, donne directement et sans visibilité accès à la route à grand trafic reliant Morges à Echichens. Malgré des demandes réitérées chaque année, rien n'a été entrepris à ce jour.

- *Le Conseil d'Etat est invité à informer le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour sécuriser au mieux cette sortie.*

Elevage porcin

Les lois de protection des animaux impliquent des modifications bienvenues dans les porcheries. La sous-commission a visité une exploitation qui construit un nouveau bâtiment adapté aux normes nouvelles, ce qui va augmenter grandement le nombre de m² à disposition des animaux à l'intérieur, mais aussi créer une possibilité pour eux de sortir à l'air libre et de ne plus rester confinés à l'intérieur de barrières étroites.

Cette exploitation a créé une synergie très intéressante avec des agriculteurs voisins, producteurs de céréales. Cette association est exemplaire, tant au niveau de la qualité que de l'efficacité, ce qui va influencer favorablement la qualité des produits, les coûts et l'économicité.

Gestap

Une convention de subventionnement a été signée par le SAGR, Prométerre et le SVVA. Elle poursuit le but de développer la vulgarisation alpestre et la promotion de l'économie alpestre.

Promotion des produits agricoles

La sous-commission a visité avec le plus grand intérêt la Maison des Terroirs à Grandson. Agréablement situé au cœur de la vieille ville, la Maison des Terroirs offre un accueil sympathique et une grande diversité de produits. On y mange, on y déguste les crûs du voisinage ou du moût et du jus de pommes artisanaux. Le choix de nombre de produits de qualité attire le chaland et permet, dans une zone entre le Château et la charmante église St Jean-Baptiste du 12^e siècle, un complément apprécié au développement touristique de la région. Des artistes sont également invités et leurs œuvres ornent les murs ou s'exposent périodiquement à l'étage.

Office des vins vaudois

L'Office des vins vaudois est issu de l'Office de la propagande des vins vaudois créé en 1941. Dès 1969, il est devenu une institution de droit public, mentionné dans la loi sur la viticulture. Son financement est assuré par une taxe à la surface et une taxe à l'encavage, payées par les propriétaires viticulteurs et encaveurs. Une visite à cet office nous a fait découvrir son travail de marketing et de promotion. C'est toutefois avec le plus grand étonnement que moins d'une semaine plus tard, la sous-commission a appris par la presse que le directeur avait quitté ses fonctions, ce que le chef de l'Office des vins vaudois paraissait ignorer comme nous lors de la visite que nous avons faite. Un peu plus de transparence nous aurait pourtant bien convenu, surtout que l'exposé qui nous fut fait sur place ne nous avait laissé ignoré aucun détail sur les activités de cet office et de son directeur.

Grüne Woche à Berlin

Le canton a fait bonne figure à cette manifestation européenne. Le canton a participé à l'animation du stand suisse dans le cadre d'agro marketing.

Service de l'emploi (SDE)

Il s'agit du plus grand service du département, réparti sur 21 sites, et qui dispose d'un état major complet. Le responsable RH a même à sa disposition un réel support administratif. Les dossiers des collaborateurs de cette entité ont été centralisés, ce qui améliore les procédures administratives et donne une meilleure visibilité sur l'ensemble.

Le nombre d'ORP a suivi autant que possible le nouveau découpage territorial et a passé de 13 à 10.

Une petite équipe du service juridique du service s'est vu confier la compétence d'examiner l'aspect juridique complexe de l'aptitude au placement. L'adjointe du chef de service a pris sa retraite mais n'a pas été remplacée.

L'Inspection cantonale du travail et l'Office cantonal de la main d'œuvre et du placement ont fusionné. Ils sont devenus la division « Contrôle du marché du travail et protection des travailleurs ». Cela induit une pratique commune afin d'améliorer les contrôles.

Commission cantonale consultative de prévention des accidents dus aux chantiers (PAC)

La sous-commission s'est inquiétée du sort de la Commission de prévention des accidents dus aux chantiers qui réunit différents acteurs comme la SUVA, des spécialistes, des représentants des communes et des syndicats. Cette commission dépendait du Département des infrastructures jusqu'au changement de législature. Elle a offert à plusieurs reprises des cours de formation et de prévention. Depuis lors, elle n'a pas été réélue et ne fonctionne donc pas. Son ancien président s'en est inquiété en vain auprès de plusieurs interlocuteurs et du Conseil d'Etat mais n'a pas obtenu de réponse.

5^e observation

Commission cantonale consultative de prévention des accidents dus aux chantiers (PAC)

La PAC dépend d'une loi fédérale et n'a pas été réélue depuis la nouvelle législature.

- *Le Conseil d'Etat est invité à informer le Grand Conseil sur la réactivation de cette commission.*

Les responsabilités de ce service sont grandes dans des domaines aussi divers que : lutte contre le travail au noir, protection des travailleurs, contrôle des bureaux privés de placement, suivi et placement pour les bénéficiaires du RI, mesures de réinsertion, cours, stages, aide à une activité indépendante, insertion professionnelle, mise en œuvre des mesures d'accompagnement, revalorisation des métiers dans l'industrie, placements des demandeurs d'emploi, adaptation des effectifs des ORP à la situation et formation des conseillers, gestion et coordination des ORP, versement des indemnités de chômage, application de la LACI, décisions en matière de réduction de l'horaire de travail et de chômage en cas d'intempéries.

Le chef de service reconnaît avoir pour objectif de ne pas dépenser le 100% du budget fédéral à disposition mais de se contenter de 80%. Il s'en félicite car cela facilite l'adaptation aux exigences et aux diminutions des subventions fédérales actuellement instaurées.

Chômage

La baisse du taux de chômage dont on se réjouissait durant l'exercice précédent a changé radicalement de cap. De 11'877 chômeurs en juin 2008, on a passé à 14'308 chômeurs inscrits à fin décembre et à 15'642 en février 2009 soit 4,7%. A la même date, le nombre de demandeurs d'emploi s'élevait à 20'960. On compte aussi 33 licenciements collectifs, alors qu'ils étaient 13 en 2007.

Permis de travail

Les derniers accords avec l'Union européenne ont supprimé depuis le 1^{er} juin 2007 le contingentement qui touchait les ressortissants des 15 premiers Etats membres. Désormais, ces ressortissants disposent sans limites du droit de séjourner et de travailler en Suisse. Un permis L de moins de 12 mois est attribué aux titulaires d'un contrat de travail de durée déterminée de moins d'un an. Un permis B est accordé en cas de durée supérieure ou indéterminée.

Dès le 1^{er} juillet 2007, le Conseil d'Etat ne délivre plus de permis L pour les danseuses de cabaret venant d'Etats tiers, ce qui a une incidence favorable sur la surveillance de la prostitution et la lutte contre l'exploitation de ces femmes.

Coaching

La sous-commission a visité une société de coaching qui accueille les demandeurs d'emploi qui galèrent pour retrouver un emploi et une place dans la société. La méthode consiste, dans un premier temps, à redonner espoir et confiance aux stagiaires. Ils paraissent d'ailleurs, lors de cette première étape, gonflés à bloc. Mais ensuite, la réalité les rattrape et il faut pas mal de courage pour traverser cette sorte d'épreuve. Le taux de réussite est toutefois important après 6 mois de stage et frôle les 50%, et 30% pour les personnes au RI. Ce qu'on ignore, c'est la durée de cette réinsertion et du contrat de travail enfin trouvé.

Comme d'autres organisations de ce type, il s'agit bien sûr d'une structure qui participe au marché du chômage. La sous-commission est sortie partagée de cette visite. Si cette méthode permet à près de la moitié des stagiaires de se réinsérer dans le travail, c'est une réussite qui justifie la méthode. Toutefois, si l'autre moitié des bénéficiaires de ce stage en sortent plus désespérés que jamais et confortés dans la mauvaise image qu'ils ont d'eux-mêmes... Les collaborateurs des ORP devraient être attentifs au fait qu'il ne s'agit pas d'une panacée et être très bien renseignés sur cette méthode, dont l'une des conditions est d'accepter d'y adhérer quoi qu'il arrive.

Cours d'informatique pour chômeurs

Il y a des années que de tels cours sont offerts aux chômeurs. Des petites entreprises se sont créées dans ce but, se sont équipées en matériel, ont prospéré en plus de 10 ans et offrent des prestations qui donnent toute satisfaction. Il existe aussi des collaborations avec des organismes publics comme Textura, OSEO ou l'administration cantonale.

Il s'agit de répondre à un mandat de la Confédération pour des mesures de reconversion financées par 50 millions de francs (70 millions au début). Les cantons sont libres d'orienter les demandeurs d'emploi, il y a 200 cours différents (techniques de recherche d'emploi, cours de langue, bureautique, techniques de communication, informatique ou, avec d'autres cantons, domaine bancaire.

Madame la Conseillère fédérale en charge du Département de l'économie a récemment modifié l'ordonnance afin de distribuer un financement restreint et instaurer un forfait dégressif : 3'400 francs par cas si le canton a un taux de chômage de 1 ou 2%, 2'800 francs pour 4% et 1'700 francs seulement pour un taux plus élevé. Cette décision est délétère pour les chômeurs des cantons qui ont un taux de chômage élevé par rapport à la moyenne suisse. Les financements ont été diminués par trois depuis 1990.

Actuellement, ce ne sont que les frais effectifs qui sont payés aux entreprises. Une fiduciaire vérifie les comptes et la différence avec le budget. Jusqu'en 2002, la Confédération assurait des tarifs maximums de 150 francs et on pouvait considérer le système comme soumis aux marchés publics. Le service se mettait d'accord avec l'entreprise sur le budget, achetait des cours et les payait sur la base de l'accord après vérification des cours et de leur qualité.

Mais cela a changé maintenant. La Confédération, par son ordonnance, a décidé qu'il s'agit d'un système de subventions. Il y a bien un budget soumis au service mais ensuite ce sont les coûts effectifs qui sont payés, quel qu'ait été le budget. Certaines petites entreprises n'ont pas modifié leurs pratiques et se sont trouvées devoir rembourser l'Etat à la fin de l'année. Il a pu s'agir de plusieurs milliers de francs. Cela a causé des différends qui sont entre les mains des tribunaux.

Semestres de motivation (SEMO)

Les semestres de motivation existent depuis 1994 ; 69 programmes fonctionnent dans toute la Suisse : 48 outre Sarine, 10 en Suisse romande et 2 au Tessin Ce sont des programmes pour adolescents et jeunes adultes qui, à la fin de leur scolarité obligatoire, sont sans solution professionnelle ou ont rompu leur apprentissage. Le but est d'aider les participants à s'intégrer dans le monde du travail. Les conditions cadres émanent du SECO. Le financement provient de l'assurance-chômage. Les SEMO sont organisés par les cantons. On en compte six dans le canton de Vaud : Mobilet à Lausanne, Semolac à Nyon, Broye VD-FR à Payerne, Riviera à Vevey, Plate-forme Jeunesse à Bex, Semoy à Yverdon. La sous-commission s'est principalement intéressée à ces deux derniers.

Il est essentiel pourtant de signaler qu'à l'automne 2008, une crise s'est faite jour, suite à de nouvelles décisions du chef de service. Celui-ci, contraint par les subventions fédérales en diminution, a craint certains excès et a émis des directives restrictives pour tous les SEMO qui rigidifient le système concernant le taux d'activation Il fait observer qu'une mesure SEMO coûte le même prix que le soutien à trois chômeurs, dans l'idée que ce secteur devrait être une priorité. Il a donc mis des règles pour tous les SEMO vaudois, règles qui ont créé le découragement et la perplexité d'un certain nombre de responsables, tant à Nyon qu'à Bex par exemple.

Même s'il y déjà des jeunes qui viennent du SPJ, on peut se demander si l'Etat ne devrait pas participer mieux financièrement à mettre sur les rails et redonner espoir à des jeunes qui sont restés sur le carreau à leur sortie de l'école ou pataugent seuls dans une crise d'adolescence. On voit en effet que les SEMO jouent un rôle très important dans cette stratégie.

A Yverdon-le- Bains, le SEMOY fait preuve d'un grand dynamisme. Il cultive des liens étroits avec les entreprises de la région, ce qui facilite l'organisation de stages voire de places d'apprentissage.

L'atelier « chocolat » produit de véritables délices qui sont vendus en prenant garde à ne pas intervenir en concurrent dans le marché local. Plusieurs ateliers sont conduits par des professionnels : il s'agit du

bois, de la cuisine (préparation de repas pour des cantines), du chocolat, de l'enseignement, de l'informatique et d'un post-Semo. Celui-ci propose un soutien aux apprentis, et aux maîtres d'apprentissage, afin de consolider un placement durable une fois le contrat d'apprentissage signé.

On pourrait toutefois reprocher au SEMOY un certain patriotisme local qui lui fait préférer constituer des listes d'attente plutôt que d'adresser à d'autres SEMO les jeunes en attente d'une place. Depuis notre visite, une meilleure répartition a été organisée et ces jeunes ont pu rejoindre le SEMO de la Broye.

A Nyon, la crise entre le SEMOLAC et le service s'est terminée avec la décision de l'association du SEMO de ne pas licencier collectivement le personnel mais de restructurer afin de privilégier l'accueil des jeunes.

A Bex, en pleine crise, la sous-commission a souhaité rencontrer, avec le chef du Service de l'emploi, les représentants de l'AOMAS (Association des mesures du travail) et du comité du SEMO ainsi que son directeur ; ces personnes se rencontraient, ensemble, pour la première fois.

Par gain de paix, le comité s'est rangé aux propositions du service, non sans avoir en vain attendu plus de deux mois une réponse à ses courriers au Conseil d'Etat.

Le SEMO de Bex connaît bien les entreprises de la région et bénéficie du soutien affirmé des autorités politiques du district. Il organise divers ateliers comme un dynamique atelier « radio », le siège de la rédaction du journal des SEMO « Humeurs », le groupe théâtre très créatif qui construit aussi de magnifiques décors imaginatifs au sein de l'atelier peinture, un atelier bois, informatique, etc.

Service du développement territorial (SDT)

Le service se conjugue en cinq entités : Aménagement cantonal et régional (ACR : 14 personnes), Groupe opérationnel des pôles (GOP : 4 personnes), Aménagement communal (AC : 15 personnes). Hors zones à bâtir (HZB : 8 personnes), Améliorations foncières (AF : 16 personnes), plus la direction, administration, service juridique (10 personnes).

Le chef de service va prendre une retraite anticipée l'été prochain afin de s'installer à l'étranger. Il serait souhaitable que sa ou son successeur puisse travailler au moins un mois avec lui avant son départ afin de favoriser une transition harmonieuse dans un service qui a déjà connu ces derniers mois des bouleversements importants et qui est très exposé aux critiques, vu la complexité législative, souvent cause de retards.

Le service a pour tradition d'offrir des places à des civilistes, à des stagiaires ou à des premiers emplois de durée limitée au sortir de l'Université.

L'ACR et l'AC ont dû faire face à plusieurs changements de collaborateurs et ont terminé l'année 2008 avec un effectif remanié pour moitié par rapport à août 2007. Il a fallu enregistrer des départs à la retraite, des choix conduisant à travailler dans le privé ou des changements de service. La fusion au sein du service n'est pas étrangère à cette situation. Il y a eu de longues périodes de vacance de postes allant jusqu'à six postes « ouverts ».

Le temps est passé où la stratégie du service était d'engager des collaborateurs à temps partiel afin de les laisser travailler librement dans le privé. Le constat apparut très vite que ce n'était pas une bonne solution pour l'Etat.

La sous-commission a évoqué la 3^e voie CFF et les prémisses permettant sa concrétisation. Il fut répondu que rien n'était mis en route pour l'instant, malgré le vote intervenu au Grand Conseil l'an dernier. Ce qui est sans doute regrettable car il conviendrait de commencer à envisager d'éventuels achats de terrain afin de favoriser les indispensables échanges qui seront sans doute indispensables.

Les grands chantiers sont le Plan directeur cantonal qui a été approuvé en août 2008 par le Conseil fédéral. Une commission paritaire a été mise en place à cet effet. Le Conseil fédéral a fixé un délai à

fin 2010 pour l'intégration des projets d'agglomérations dans les plans directeurs, la cartographie, les bâtiments hors des zones à bâtir.

Le règlement d'application de la LATC, modifiée en 2008, change plus de la moitié de ses articles. C'est un chantier majeur.

Le service a collaboré à la réalisation des cartes des dangers naturels et sismiques (juridictions, collaboration avec les autres cantons, options de modifications légales). Une même démarche concerne les éoliennes.

Trois projets d'agglomérations sur les cinq du canton, ont été adressées à Berne, PALM (Lausanne-Morges), AFVG (agglomération franco-valdo-genevoise), AggloY (agglomération yverdonnoise). Les deux autres projets concernent Monthey/Aigle et la Riviera. Sont encore planifiés, PDR (région Broye), PDR (région Nyon).

La sous-commission s'est intéressée aux voies d'accès aux pâturages, par exemple dans la région de la Croix de Javerne qui est reconnue d'intérêt national. Elle a constaté combien les AF avaient freiné un projet pharaonique pour n'autoriser qu'un accès qualifié de chemin et non de route vers des écuries à génisses, protégé par une barrière au départ. Une des écuries pourrait accueillir par la suite du bétail laitier et le chemin autorisé devrait être utile aux exploitants.

Le domaine **hors zone à bâtir**, en 2008, a vu une fois de plus sa charge de travail augmenter, tant en ce qui concerne le nombre de dossiers que leur complexité. La recherche de l'affectation des bâtiments, de leur aspect, de leur volume et de leur utilisation avant 1972, date d'entrée en vigueur des plans de zone, nécessite un travail considérable. Une simplification de la loi fédérale et une plus grande souplesse de la part du département seraient bienvenues. On nous signale également que certains dossiers transmis arrivent incomplets, entraînant un retard dans leur traitement ou d'autres sont si denses – plusieurs centaines de page – qu'on ne peut les traiter en deux coups de cuillères à pot. On nous promet certains remaniements pour 2009, ce qui devrait améliorer le temps de traitement des dossiers.

Ce service a fait l'objet de plusieurs interventions parlementaires dont la sous-commission suivra attentivement les suites qui leur seront données.

Comme la sous-commission a pu l'observer dans les pôles de développement, une stratégie générale concernant le logement et la mobilité devrait pouvoir être encouragée, comme cela se pratique dans d'autres cantons.

6^e observation

Synergies dans les plans de développement

De plus en plus, on constate une imbrication entre les questions traitées par le SELT et le SDT mais aussi le DINF. C'est tout particulièrement évident lorsqu'il s'agit du développement territorial d'une région et de sa conjugaison avec l'implantation de logement et la définition de plans de mobilité.

- *Le Conseil d'Etat est invité à renseigner le Grand Conseil sur la manière dont il entend favoriser cette synergie transversale par une approche plus globale des projets.*

Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)

Au niveau du personnel, ce service engage généralement un stagiaire tous les deux ans, ce qui permet à cette personne, provenant d'une Ecole de gestion par exemple, d'effectuer des travaux de fin de diplôme. C'est un avantage aussi bien pour le service que pour les Ecoles.

Quant à la conciergerie, une part fut considérée comme une prestation de confort par le SAGEFI et le SPEV. Le poste a donc été divisé et 50% ont été attribués à un autre immeuble, au risque de ne plus disposer comme auparavant de soins de bricolage et de maintenance. Une secrétaire employée à 90% est payée par le Fonds du Sport.

Au niveau international

Le service s'est impliqué dans la préparation de l'arrivée de deux associations sportives importantes. La Fédération internationale de la gymnastique s'installe à Lausanne, alors que celle de basket a choisi Mies pour y construire son futur siège. Le Conseil fédéral a maintenu la pratique de l'exonération des fédérations et organisations sportives internationales qui s'installent sur sol vaudois. Bien entendu, l'un des moments phares de 2008 fut les Jeux Olympiques à Pékin. Plusieurs mesures de promotion ont été organisées par le service.

La venue de Gymaestrada à Lausanne en 2011, gigantesque manifestation, signifie une participation active du service dans le comité d'organisation. On peut estimer à plusieurs centaines de milliers les personnes du monde entier qui se rendront à Lausanne durant l'été 2011.

Heures de gymnastique dans les écoles

En primaire, on estime que 55% des heures inscrites à l'horaire ne sont pas données. Il y a plusieurs raisons à cela. Densité des programmes, temps que réclament les douches avec de jeunes élèves, planification. Le contrôle est très aléatoire. A Lausanne, il y a un coordinateur et deux conseillers pédagogiques pour tout le canton.

En outre, la formation et l'encouragement ne sont pas vraiment le fait de la HEP. Pour les maîtres généralistes, la CDIP a prévu 15 crédits de 12 heures en éducation physique. Vaud donne le choix de 4 disciplines de 7 crédits et ainsi personne n'a réellement les 15 crédits prévus, liberté académique oblige. Certains en ont 7, d'autres n'en ont pas. Ce n'est certes pas la meilleure solution pour sensibiliser les jeunes maîtres à l'importance du sport pour un développement harmonieux.

Il pourrait y avoir éventuellement un maître spécialiste par établissement, mais son temps de travail devrait être pris sur les crédits d'heures à disposition des directions et cela dépend de la taille de l'établissement, alors que les besoins et les demandes diverses sont multiples.

Le service a distribué des fiches destinées aux maîtres de gymnastique. Cet outil pédagogique a été reconnu par la CDIP (Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique).

Fonds du sport

Une commission nommée par le Conseil d'Etat est chargée de répartir les fonds attribués au canton de Vaud. Elle a pris note de la diminution drastique du bénéfice de la Loterie romande qui induit une diminution d'un million de francs de la somme attribuée au canton de Vaud pour le soutien au sport.

Un nouveau statut du Fonds du sport est à l'étude. Il s'agit de créer de nouvelles modalités de subvention pour l'encouragement dans le milieu scolaire d'activités sportives. La commission a vendu la cabane de Bretaye à la commune de Montreux et envisage l'acquisition et la gestion d'une maison du sport vaudois. Par le biais du Fonds du sport, ce sont 7 millions et demi de francs qui ont été distribués, par exemple : aux associations sportives (Fr. 1'500'000.—), aux camps d'enseignement du ski et de la natation (Fr. 800'000.—), aux manifestations (Fr. 750'000.—), aux clubs d'élites de sport collectif (Fr. 900'000.—), idem pour le sport individuel (Fr. 100'000.—), aux terrains et locaux (Fr. 2'429'067.—).

Nouvelle loi sur le sport

La nouvelle loi modernisera les textes légaux et corrigera certaines divergences comme la formule légale actuelle qui évoque une commission de répartition des gains sur les loteries alors qu'il y en a deux. Cette loi est attendue avec impatience.

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de l'économie pour l'année 2008.

DÉPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES (DINF)

Mme Ginette Duvoisin, rapportrice : — La sous-commission chargée d'examiner la gestion du Département des infrastructures pour l'année 2008 était composée de M. Bertrand Clot et de Mme Ginette Duvoisin, rapportrice.

Introduction

Plusieurs chefs de service ont au cours de l'année quitté le Département des infrastructures, soit pour d'autres horizons professionnels, soit pour un départ à la retraite. Le secrétaire général a quitté ses fonctions fin mars 2008, il a été remplacé par le secrétaire général adjoint. La période agitée traversée par la DSI s'est conclue par le départ du chef de ce service à fin juin 2008. Le chef du Service des routes a donné sa démission pour la fin de l'année, accompagné par l'un de ses bras droit, le chef de la division « gestion du réseau » qui terminera son mandat fin février 2009. Le responsable de la CAMAC a également quitté son poste. Le conservateur cantonal de la section monuments et sites, l'archéologue cantonal, ainsi que le directeur de la CADEV s'en vont à la retraite à la fin 2008 ou début de 2009. Ces départs ne devraient pas perturber la bonne marche du département mais n'ont pas manqué de susciter quelques interrogations des commissaires à la gestion du DINF.

Services visités :

- Secrétariat général (SG-DINF).
- Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL).
- Service des routes (SR).
- Direction des systèmes d'information (DSI).
- Service de la mobilité (SM).
- Section monuments, sites et archéologie.
- Office de l'information sur le territoire (OIT).
- CAMAC (Centrale des autorisations de construire).
- Unité de développement durable (UDD).

La sous-commission a effectué trois visites extra muros. Une visite surprise à la gravière de Bioley-Orjulaz pour constater l'état d'avancement des travaux d'assainissement de cette décharge ; une deuxième visite sur le site en compagnie d'un commissaire à la gestion du DSE. La sous-commission a souhaité rencontrer la direction du LEB. En compagnie des commissaires à la gestion du DEC nous avons organisé une séance de visite sur le site du bâtiment Agrobiologie de l'Ecole d'agriculture de Marcellin.

La sous-commission a également rencontré le chef du département. Elle tient à remercier tous les chefs de service et leurs collaborateurs pour leur disponibilité, leurs réponses précises à nos questions et leur amabilité.

Secrétariat général (SG-DINF)

Les points suivants ont retenu l'attention de la Commission de gestion :

- L'Office d'information sur le territoire.
- La CAMAC.
- L'Unité de développement durable (UDD).

Secrétariat général (SG-DINF)

Nous relevons que le secrétaire général, qui a quitté ses fonctions au début de l'année, a fait part à la sous-commission de quelques considérations sur l'évolution du rôle du secrétaire général. Il mentionne, entre autres, qu'au cours de la législature 2002-2007, les mesures d'assainissement des finances cantonales ont principalement visé les fonctions administratives et de coordination, pour, dans la mesure du possible, épargner les services distribuant des prestations (santé, sécurité, enseignement, etc.) Toujours pour des raisons économiques, la tendance a été à la fusion de services pour constituer des entités plus grandes, à même de justifier des ressources dédiées à l'appui de la direction. Parallèlement, pour des raisons financières aussi, les marges de manœuvre se sont tellement réduites que les fonctions transversales par excellence – finances et ressources humaines – ont été toujours plus concentrées au niveau de l'Etat, voire clairement centralisées s'agissant de l'informatique cantonale. Le résultat, tel qu'il est perçu par le secrétaire général sortant de charge, est que les secrétaires généraux des départements manquent aujourd'hui de capacité à coordonner, à agir, à anticiper.

Office de l'information sur le territoire (OIT)

L'OIT est rattaché depuis 2006 au Secrétariat général. Le nouveau géomètre cantonal est en fonction depuis février 2007. La problématique du manque de personnel au sein de ce service a été résolue et permettra de rattraper les retards dans le domaine de la numérisation et des projets SAU (surfaces agricoles utiles) notamment. La couverture du canton en données géographiques numériques participera au développement de la cyberadministration et à la simplification des tâches administratives. Aujourd'hui, 75% du territoire cantonal est couvert par des données cadastrales disponibles sous forme numérique. L'achèvement du projet est prévu pour 2011.

L'Office d'information du territoire collabore activement avec le Service du développement territorial et la division des Améliorations foncières, ainsi qu'avec les bureaux privés de géomètres.

La loi sur le cadastre géologique est entrée en vigueur au 01.07.2008. Le recours déposé à la Cour constitutionnelle par l'AVGG (Association vaudoise des géologues et géotechniciens) ayant été rejeté, la loi a pu entrer en force.

CAMAC

Le nombre de dossiers traités par la CAMAC est stable par rapport à 2007, mais a passablement augmenté au cours de ces dernières années. La problématique des retards dans le traitement des dossiers par les services, qui avait fait l'objet d'une observation de la Commission de gestion 2007, n'est pas encore résolue. Pour les dossiers de compétences municipale et cantonale avec demande de suspension et/ou opposition, le délai moyen de traitement est de 60 jours. Le traitement de certains dossiers peut s'étendre jusqu'à un an, ce qui affecte lourdement les communes et les propriétaires dans le cadre de projet d'aménagement. La sous-commission s'étonne de ce que les dossiers ne sont traités par les services qu'après la fin de la mise à l'enquête publique. Il semblerait que cette recommandation est appliquée en fonction des dispositions de l'article 74 RCAT.

Les plans et dossiers de construction aboutissent à la CAMAC toujours en format papier ; l'informatique dans ce domaine ne semble pas être pour demain. La numérisation complète du territoire devrait cependant permettre une évolution positive, tout au moins pour les plans établis par les géomètres.

La Camac ne dispose pas de base légale pour contraindre un service à rendre ses déterminations dans un délai fixé.

Unité de développement durable (UDD)

Créée en 2004, cette unité compte aujourd'hui 3,3 ETP.

Un des principes du développement durable est que la génération présente ne vive pas aux dépens des générations futures.

L'intégration du développement durable au sein de l'Etat de Vaud s'appuie notamment sur la Constitution du canton de Vaud et sur le programme de législature 2003-2007 du Conseil d'Etat qui prévoyait explicitement l'élaboration d'un Agenda 21 cantonal. L'engagement de l'Etat de Vaud pour le développement durable figure dans les objectifs prioritaires du Conseil d'Etat pour la législature 2007-2012.

L'Unité de développement durable a pour mission d'assurer la coordination de l'Agenda 21. Elle agit comme centre de compétences, de ressources, d'appui et de sensibilisation auprès des différents services de l'Etat.

L'évaluation des programmes, projets ou politiques publiques à l'aune du développement durable permet de vérifier si nous sommes sur la bonne voie. Pour ce faire, l'UDD a développé la Boussole 21. Cet outil permet de mettre en évidence les modifications sociales, économiques et environnementales induites par un projet par rapport au statu quo. La mise à disposition de la Boussole 21 sur internet permet une utilisation élargie par des entités hors de l'administration.

L'UDD a suivi ou suit un certain nombre de projets dans les domaines suivants :

- Ressources naturelles en environnement (foire de l'Olma, certification EcoEntreprise du SG-DINF).
- Economie et finances (application de la loi sur les subventions, guide romand sur les marchés publics, marchés publics du DINF, utilisation d'outils de développement durable avec le SELT – appui au développement économique (LADE).
- Production et consommation (politique d'achat de la CADEV, politique d'achat de véhicules pour le Service des routes, faisabilité de cours Eco-Drive pour le Service des routes).
- Environnement architectural, naturel et construit (route H 144, quartiers durables).
- Communication, formation, sensibilisation (développement durable au travail, journée d'accueil des nouveaux collaborateurs de l'Etat de Vaud).

L'UDD participe également à la mise en place de cours sur le développement durable, sur la Boussole 21 ainsi que sur l'élaboration d'un Agenda 21 communal.

La brochure *Jalons* illustre l'engagement du canton pour le développement durable. Elle vise à valoriser ce qui a été entrepris dans l'administration et à encourager les collectivités publiques ou parapubliques ou les entreprises à se lancer dans des actions de mise en valeur du développement durable.

Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL)

Le SIPAL est né de la fusion des anciens Service immobilier et logistique (SIL) et Service des bâtiments, monuments et archéologie. Il couvre les besoins de l'Etat en matière de planification, de construction-entretien, d'exploitation du patrimoine bâti et terrains, ainsi que dans les domaines de préservation du patrimoine que sont l'archéologie, les monuments et sites. Le volet logistique comprend la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV).

La Commission de gestion a déterminé pour l'un de ses objectifs transversaux 2008, l'examen du fonctionnement et de la collaboration entre le SIPAL, les services de l'Etat et les différents utilisateurs concernant la gestion des locaux et la prise en compte des besoins des personnes. Elle a pu obtenir les renseignements souhaités et constater qu'en règle générale, les choses se déroulent plutôt bien entre

les différentes parties. La problématique du marché immobilier, actuellement tendu, n'est pas sans poser de problèmes, notamment lorsqu'il s'agit de trouver rapidement des locaux qui répondent aux besoins. 759 baux en vigueur au 31.12.2008 représentent un loyer annuel payé par l'Etat de Vaud de 40'917'425 francs. La gestion de ces baux est effectuée par 2,5 ETP. La volonté de renforcer la vision de l'Etat propriétaire plutôt que locataire est consolidée dans des projets d'investissement, d'aménagement et d'agrandissement de locaux.

Bâtiments

Le crédit-cadre de 8,9 millions de francs accordé en 2005 pour l'assainissement urgent de bâtiments qui contenaient de l'amiante est épuisé. Les décomptes finaux sont en cours d'établissement. Un nouveau crédit-cadre sera nécessaire pour poursuivre l'opération de désamiantage sur d'autres bâtiments.

Situation assainissement Amiante au 10 mars 2009

Affaire : N°	Affaire : Libellé	Visa	Devis de référence	Devis actualisé	Paiements Totaux	Hausse	Crédit de bclt.	Bonus malus
473	AMIANTE GYM.BUGNON	FS	64'000.00	-	-	-	64'000.00	64'000.00
476	AMIANTE EPCL	PA	1'855'000.00	1'917'643.95	1'760'035.30	65'708.70	-62'643.95	3'064.75
477	AMIANTE G.MERCERIE	FS	8'000.00	8'000.00	1'133.00	-	-	6'867.00
478	AMIANTE G.YVERD. A-B	ER	2'744'000.00	2'900'642.20	2'355'554.45	138'254.60	-156'642.20	-18'387.60
479	AMIANTE G.YVERDON D	FS	297'000.00	291'384.25	291'384.25	-	5'615.75	5'615.75
480	AMIANTE CPNV YVERDON	FS	3'932'000.00	4'071'662.55	4'026'395.28	170'618.85	-139'662.55	30'956.30
au 11.12.08	Objet 600409		8'900'000.00	9'189'332.95	8'434'502.28	374'582.15	-289'332.95	92'116.20

SOLDE A PAYER SUR ENGAGEMENTS :	
473	-
476	13'385.40
477	-
478	457'900.50
479	-
480	-

Le Grand Conseil a accordé un crédit-cadre de 22 millions de francs pour la période 2008-2011, afin de financer le rattrapage de l'entretien différé et améliorer les performances énergétiques des bâtiments propriété de l'Etat. L'objectif du Conseil d'Etat est de porter à 10% la part des énergies renouvelables dans la totalité de l'approvisionnement en chauffage des bâtiments propriété du canton.

Lors de transformations importantes de bâtiments de l'Etat, il est constaté que certaines libertés prises avec les règles relatives aux procédures des marchés publics risquent de mettre le pouvoir adjudicateur en position de faiblesse et de donner des arguments à un soumissionnaire voulant faire recours contre une décision d'adjudication. Concernant les contrôles des métrés, des travaux sont adjugés à des prix forfaitaires sans que des métrés soient établis pour la facturation. Il conviendrait en la matière que le SIPAL prenne des mesures propres à garantir un meilleur contrôle.

Depuis 2006, l'ensemble du personnel chargé du nettoyage des bâtiments est rattaché au SIPAL. La tendance à confier le travail à des entreprises spécialisées privées semble devenir une pratique courante dans le service. Cette démarche nécessite moins de personnel affecté à la gestion et restreint les démarches pour trouver un remplaçant lors de vacances, congés, maladie. Les entreprises à qui l'Etat donne un mandat doivent adhérer à la CCT mais il n'existe pas de contrôle réel sur les modalités d'engagement et les conditions de travail de ce personnel. Tout soumissionnaire est tenu de remettre au SIPAL une attestation de l'association professionnelle intéressée certifiant que l'entreprise s'est acquittée de ses obligations quant au paiement des charges sociales. Le SIPAL n'exige pas que les mandataires lui délivrent systématiquement une copie du permis de travail des collaborateurs de nationalité étrangère. Le personnel au service d'entreprises de nettoyage est le plus souvent sans formation. Ce sont des emplois précaires exercés le plus souvent à temps partiel et majoritairement par des femmes. La Commission de gestion n'a pas pu obtenir le pourcentage d'employé-e-s chargé-e-s du nettoyage travaillant sous contrat d'entreprises privées.

1^{re} observation

Personnel de nettoyage sous contrat de droit privé

Les frais de nettoyage facturés par des tiers figurent au budget 2009 de l'Etat pour 4'299'100 francs. Au budget 2008, ce même poste était de 3'973'800 francs. Cette différence démontre à l'évidence que de plus en plus de contrats de nettoyage sont confiés par l'Etat de Vaud à des entreprises privées, sans contrôle réel du respect des conditions définissant le droit du travail.

- *Dès lors, le Conseil d'Etat est prié d'informer le Grand Conseil sur l'inventaire des mandats externes, les critères d'attribution et sa politique générale en la matière, ainsi que sur ce qu'il prévoit pour renforcer les mesures de contrôle des entreprises de nettoyage privées.*

Section monuments et sites

Réalisé entre 1974 et 2000, le recensement architectural du canton de Vaud analyse les bâtiments, immeuble après immeuble, pour en déterminer la valeur propre. Sur les quelques 170'000 immeubles cadastrés dans le canton, 76'053 ont fait l'objet d'une fiche de recensement. La section des monuments et sites procède également aux recensements transversaux (fontaines, écoles, cures, constructions militaires), aux inventaires scientifiques et à des études ponctuelles commandées au cas par cas. La section M+S préavise sur environ 1'000 dossiers CAMAC par année. Les objets protégés (inventaire et classement) qui font l'objet d'interventions, de restauration et de conservation de monuments oscillent entre 50 et 100 par année. La section M+S offre des prestations à la demande à des collectivités ou particuliers. Elle participe à la publication de diverses études ou rapports et à l'organisation des journées du patrimoine. Tout ce travail est accompli avec peu de moyens humains (9,5 ETP). La responsabilité de refuser un projet incompatible, présenté par une commune ou un propriétaire immobilier, incombe à la section M+S. Il conviendrait de renforcer la dotation en personnel et en moyens financiers de la section M+S, sous peine de voir le patrimoine vaudois se dégrader, au détriment des générations futures.

Bâtiment Agrilogie Marcelin

Une présentation de l'avancement des travaux de rénovation du bâtiment Agrilogie de Marcelin s/Morges a été organisée sur le site à la demande des commissaires du DEC et du DINF. Le bâtiment vétuste et ancien fait l'objet actuellement de travaux de rénovation, transformation et mise à niveau ou en conformité, en se limitant toutefois à ce qui est strictement indispensable. Quelques lacunes de planification de chantier et de suivi des travaux ont été relevées. Les remarques des commissaires à la gestion appelant à une meilleure coordination et à la prise en compte des besoins des utilisateurs ont été entendues.

Service des routes (SR)

L'évolution de ce service n'est pas toujours bien comprise par certains des collaborateurs, les plus anciens notamment. Les observations de la Commission de gestion 2007 ont fait état du mécontentement du personnel. La réponse du Conseil d'Etat sur la fonction de voyer a été refusée deux fois par le Grand Conseil, l'observation a ainsi été transformée en postulat dont la réponse se fait toujours attendre. Des quatre voyers en fonction, deux ont donné leur démission à quelques mois de la retraite, ce qui traduit pour le moins un certain malaise. La sous-commission a pu constater que les cahiers des charges des voyers, des responsables de région et des chefs de centre prévoient une claire distinction des fonctions et des responsabilités. Les voyers restent les interlocuteurs directs des communes et des riverains. Les responsables de région déchargent les voyers et les chefs de centre de problèmes administratifs et transversaux. Ce qui semble précisément établi sur le papier semble plus difficilement applicable sur le terrain.

Réseau routier vaudois 2020

Une réflexion est actuellement initiée sur une adaptation du réseau routier cantonal en déterminant les moyens financiers nécessaires pour atteindre les objectifs correspondants. Une nouvelle hiérarchisation du réseau devrait être établie en conformité avec le plan sectoriel des transports.

H144 Rennaz - Les Evouettes

La revue du projet et l'analyse détaillée du devis de la route transchablaisienne H144 font apparaître un manque de financement de l'ordre de 9,43 millions de francs, principalement dû à des surprises géologiques et à des modifications du projet. Avec l'accord de la Commission des finances, le Conseil d'Etat a autorisé la poursuite des études et des travaux de la H 144 commencés en décembre 2007. Au vu des éléments connus et des estimations de renchérissement, le coût global final du projet devrait atteindre environ 115 millions de francs, portant la part du canton des 27 millions de francs prévus initialement à 42 millions de francs à la fin des travaux.

En matière de gestion financière du projet, le SR ne dispose pas d'un outil informatique spécifique à la gestion financière de projets de construction. Il fonde par exemple sa gestion financière de la H 144 sur des tableaux Excel, en comparant des données de différentes sources. Le SR doit corriger cette manière de faire. Les risques inhérents à cette configuration font que la documentation, les chiffres recueillis et les mutations des tableaux Excel peuvent être effacés en tout temps sans qu'il ne subsiste de trace ou d'historique. Le Service des routes assure avoir entrepris un travail important de mise au point des documents de suivi financier des projets ; il s'est engagé à mettre en place un système de documentation et de conservation des données qu'il entend appliquer à l'ensemble de ses projets.

Giratoire Vers-chez-Perrin (axe routier Payerne-Fribourg)

Les travaux sont terminés. L'aménagement répond aux besoins sécuritaires prévus pour les arrêts de bus. Le crédit de 2,8 millions de francs voté en 2002 s'est révélé insuffisant. En 2005, le montant des offres pour les travaux de génie civil s'élevait à 4,1 millions de francs.

Assainissement de l'ancienne décharge de Bioley-Orjulaz

La commission a fait une visite surprise sur le site en septembre, pour constater que les travaux d'assainissement de la décharge ont été plus importants que prévus. L'ancienne décharge est située en amont d'une importante nappe phréatique à l'origine des sources d'eau potable qui alimentent une population importante de l'ouest lausannois. Des études préliminaires avaient estimé que le nombre de fûts toxiques qui contenaient du brai de houille était d'environ 300. En fait, plus de 1'000 fûts ont été mis à jour. Leur contenu a été évacué pour être traité. La commission s'est inquiétée du coût de cette opération ; la facture devrait se monter à environ 7,5 millions de francs. Le compte de bilan géré par le SR dispose a priori d'un crédit suffisant pour supporter le coût des travaux d'assainissement de la

décharge de Bioley-Orjulaz. A mi-novembre 2008, les travaux de remise en état du site étaient achevés.

Direction des systèmes d'information (DSI)

Les turbulences rencontrées à la DSI durant l'année 2007-2008 ont été l'un des principaux sujets de discussion de la Commission de gestion 2007. Après le départ du chef de la DSI à fin juin 2008, une équipe de direction a assuré l'intérim jusqu'à la désignation du nouveau chef de service, entré en fonction au 1^{er} janvier 2009. Le dynamisme de cette équipe ad-intérim qui a travaillé dans l'optique d'une vision stratégique commune, a contribué à ce que les collaborateurs de la DSI reprennent confiance, mais il y a encore certainement du travail à faire pour que la page soit définitivement tournée. Pour retrouver un climat favorable, les ressources humaines au sein du service ont été renforcées ; une rencontre entre les collaborateurs est organisée une fois par semaine. La démarche PACE se poursuit afin de mieux définir les prestations et missions de la DSI. Le programme d'actions élaboré par l'Unité d'appui en management et organisation (UCA) a globalement atteint les premiers objectifs fixés : amélioration du climat et de l'esprit de collaboration au sein de la DSI, consolidation de l'organisation, clarification de la gouvernance, amélioration de la gestion de projets. Le Conseil d'Etat a adopté en novembre 2008 les orientations stratégiques de l'informatique cantonale pour les années 2008-2012. Elles définissent le cadre de l'évolution des systèmes d'information. Dès son entrée en fonction, le nouveau chef de service a précisé une série d'objectifs à atteindre par la DSI en 2009.

Sous-traitance informatique à la société Bedag

L'informatique est une affaire publique, la majeure partie des activités de l'Etat dépend des applications informatiques : les registres des électeurs et des contribuables sont numérisés, les décisions et leur élaboration transitent par des supports électroniques, tout comme les dossiers de l'aide sociale. Laisser le soin à une entreprise privée de gérer de telles ressources revient quasiment à privatiser les services de l'Etat.

Le 27 novembre 2008, le Conseil d'Etat a communiqué sa volonté de reprendre le contrôle de son informatique et de dénoncer à son échéance, soit au 31 juillet 2009, le contrat avec la société Bedag. L'informatique cantonale sera rapatriée dans le cadre de l'établissement de droit public CCE.VD (Centre cantonal d'exploitation) créé en septembre 2000 par le Grand Conseil, tout en laissant l'hébergement de ses serveurs chez Bedag à Berne. Le rapport de la cour des comptes sur l'externalisation de l'informatique cantonale tire le bilan de sept ans de sous-traitance de la plus grande partie de l'informatique de l'Etat de Vaud à la société bernoise Bedag. La Cour des comptes a constaté le non-respect des décisions du Grand Conseil, un manque de transparence dans les coûts, une absence partielle d'application des obligations réciproques ainsi qu'une perte de contrôle de la gestion de la relation contractuelle.

2^e observation

Reprise des collaborateurs de Bedag Lausanne

Dans le cadre du projet de réinternalisation des prestations informatiques de l'Etat, le Conseil d'Etat a confirmé sa volonté de reprendre les collaborateurs qui travaillaient pour l'Etat de Vaud au sein de Bedag Informatique SA, cela concerne environ 140 collaborateurs. La décision de dénoncer le contrat avec Bedag a provoqué un certain nombre de questionnements et d'inquiétudes chez les collaborateurs de Bedag.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les relations entre la Bedag et le Conseil d'Etat et sur les dispositions qu'il entend prendre pour assurer la réintégration des collaborateurs de Bedag dans l'administration cantonale vaudoise en matière d'offre de*

postes équivalents au sein de l'ACV, de garanties de salaires et de maintien de tous les postes de travail des collaborateurs de Bedag.

La Commission de gestion a renouvelé le mandat qu'elle avait confié en 2007 à la Commission du système d'information (CTSI) pour tout ce qui concerne les problèmes techniques liés à l'informatique cantonale. Le rapport de la CTSI fera partie intégrante du rapport de la Commission de gestion.

Service de la mobilité (SM)

La sous-commission a particulièrement suivi deux objets :

- la réalisation et la mise en service du M2.
- L'évolution de la compagnie du LEB.

M2

La ligne de métro M2 reliant Ouchy à Epalinges a été mise en service le 27 octobre 2008. Les commissaires se sont inquiétés des pannes à répétition enregistrées au cours de premiers mois de circulation des rames. Il faut compter environ une année pour que les « maladies de jeunesse » soient maîtrisées, sachant que le M2 est un prototype. Le M2 étant une vitrine pour Alstom, cette entreprise à tout intérêt à ce que les problèmes soient résolus au plus vite et de manière durable. En moyenne, 60 à 70'000 voyageurs empruntent chaque jour le M2.

Le coût final de l'opération, avec le crédit complémentaire de 29 millions de francs voté par le Grand Conseil, ne devrait pas excéder les prévisions budgétaires.

LEB

La sous-commission a rencontré la direction du LEB. La problématique de la suppression des passages à niveaux et de la mise en conformité des aspects techniques (blocs de sécurité) a largement été évoquée. L'Office fédéral des transports a demandé des compléments au dossier pour satisfaire aux exigences de sécurité de l'OFT. Les principaux projets en cours sur la ligne LEB sont la halte Prilly-Union, dont le projet vient d'être soumis à l'enquête publique ; l'OFT devrait rendre sa décision d'approbation des plans probablement à l'automne 2009. L'assainissement du passage à niveau Fleur-de-Lys est en phase finale d'élaboration. La situation du passage à niveau de Vernand-Camarès nécessite une concertation entre les communes de Romanel s/Lausanne et Lausanne au sujet de l'accès routier d'une zone qui pourrait être développée à l'avenir. A l'Avenue d'Echallens, la mixité trafic routier et ferroviaire ralentit passablement la vitesse des trains sur ce tronçon. La commune de Lausanne a mis en place diverses mesures, telles qu'une interdiction de tourner à gauche dans le sens Chauderon-Montétan et une amélioration de la signalisation. La construction d'un tunnel ferroviaire serait une solution pour sécuriser complètement ce tracé et permettre de diminuer le temps de trajet du LEB. La cadence d'un quart d'heure entre Lausanne et Cheseaux est prévue pour 2010. Le Grand Conseil, en septembre 2008, a accordé au LEB une garantie d'emprunt de 41,09 millions de francs pour l'acquisition de six nouvelles rames à plancher bas qui permettront une nette amélioration du confort des passagers.

Développement du RER vaudois

Le début des travaux de la halte Prilly-Malley le 1^{er} décembre 2008 marque le début d'une étape décisive dans le projet de développement du RER vaudois. La halte Prilly-Malley va contribuer à accroître le trafic du RER vaudois et l'introduction de rames Flirt favorisera la cadence à 15 minutes entre Cossonay et Cully. L'achèvement des travaux de la nouvelle halte est prévu fin 2011 début 2012.

Le réseau Express Régional Vaudois est appelé à se développer ces prochaines années. L'augmentation de la fréquence des trains dans d'autres gares doit être programmée pour que ne soient pas mises à l'écart certaines régions du canton comme le Nord vaudois et la Broye. La ligne Payerne - Yverdon-les-Bains, par exemple, ne figure pas dans la planification du RER vaudois 2011, de même que la desserte de la ligne Yverdon-les-Bains – Neuchâtel.

Loi sur les campings et caravanings résidentiels

La surveillance de l'application de la loi sur les campings et caravanings résidentiels relève du Service de la mobilité. L'un des buts de la loi est d'assurer la mobilité des installations implantées sur les emplacements loués à la saison ou à l'année. Celles-ci ont, en effet, souvent une mobilité toute relative, les locataires ayant tendance à sédentariser la caravane ou le mobil home. Il s'agit également de veiller à ce que les installations ne servent pas de domicile principal. La loi interdit la domiciliation au lieu même du camping ou du caravaning résidentiel. Cela signifie que les locataires doivent être en mesure de justifier d'un domicile réel hors du camping. Ce sont les communes qui sont responsables de faire appliquer la loi et de délivrer l'autorisation d'exploiter requise. Le SM intervient sur demande et/ou lorsque les communes sont trop passives.

Rénovation des bateaux historiques de la CGN

Un projet d'EMPD est en cours pour poursuivre les travaux de rénovation des bateaux historiques de la CGN.

La réhabilitation de la flotte historique s'inscrirait, par ailleurs, fort judicieusement, dans un programme de relance économique bénéfique à la main d'œuvre locale.

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département des infrastructures pour l'année 2008.

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES (DFIRE)

M. Albert Chapalay, rapporteur : — La sous-commission chargée d'étudier la gestion du Département des finances et des relations extérieures pour l'exercice 2008 était composée de MM. Jean-Robert Yersin et Albert Chapalay, rapporteur.

Le programme des visites a conduit la sous-commission, comme l'exigent tous les services, à Lausanne. Quelques visites dans les régions de notre canton ont également permis de se rendre compte, sur le terrain, des possibilités administratives et problèmes rencontrés journalièrement par les nombreux collaborateurs de l'Etat.

Elle s'est entretenue avec tous les chefs de service, parfois même à plusieurs reprises, afin de mieux cerner les problèmes rencontrés au cours de l'exercice écoulé.

L'exercice 2008 est ainsi le premier à se terminer au 31 décembre avec la nouvelle composition du Conseil d'Etat et, plus particulièrement, selon la nouvelle répartition des charges pour la législature 2007-2012.

A ce sujet, il est constaté, d'une manière générale, que les transferts de services d'un département à l'autre ne facilitent pas toujours la conduite des affaires publiques. Elles sont aussi source de complications pour les usagers qui, il ne faut pas l'oublier, sont des clients de l'administration.

La sous-commission remercie les collaborateurs du DFIRE pour leur accueil et leur disponibilité ; ce qui a facilité grandement son travail.

Secrétariat général (SG-DFIRE)

Le Secrétariat général a poursuivi la mise en œuvre du système présidentiel suite aux élections cantonales du 11 mars 2007. Il faut ainsi noter que plusieurs éléments relatés dans le rapport 2007 soulignaient déjà la future mise en œuvre, au 1^{er} janvier 2008, de nouvelles activités dans différents services.

- Ordre judiciaire (mise en œuvre DECTER).
- Office des affaires extérieures (OAE).
- Organisation administrative de la Cour des comptes (soutien au démarrage).

La liste des objets en suspens a été établie par le Secrétariat général du Grand Conseil en date du 17 décembre 2008. Pour l'ensemble des départements elle comprend : 7 questions, 110 interpellations, 147 postulats et 47 motions. Certains objets reposent sur des décisions transversales qui nécessitent donc des investigations importantes. Une fois encore, il serait utile que le Bureau du Grand Conseil se penche sur cette problématique. On apprend que le Bureau du Grand Conseil travaille sur cette question en collaboration avec la Chancellerie. Il s'agit, notamment, de détecter les objets ayant perdu toute pertinence.

La mise en œuvre de la Constitution vaudoise du 14 avril 2003 définit la composition du Conseil d'Etat, notamment à l'art. 115 qui dit que : « Le Conseil d'Etat désigne pour la durée de la législature sa présidente ou son président, qui assure la cohésion de l'action gouvernementale ».

En vertu de cette disposition constitutionnelle, le chef du Département des finances et des relations extérieures s'est vu confier la fonction présidentielle. Plusieurs services rattachés au DFIRE ont des relations transversales importantes. Dès lors, cette concentration peut influencer défavorablement des décisions importantes et rendre les arbitrages difficiles.

Office des affaires extérieures (OAE)

Les bases légales de la politique extérieure du canton de Vaud trouvent leurs justifications dans plusieurs articles de la Constitution vaudoise. En ce qui concerne le Grand Conseil, il s'agit principalement de la loi sur le Grand Conseil du 3 février 1998 avec notamment :

Art. 74 Compétences

La Commission thématique des affaires extérieures préavise sur les actes législatifs, les rapports, les motions, les postulats et les initiatives portant sur les relations extérieures du canton.

Elle préavise en particulier :

- a. en matière d'exercice par le canton des droits réservés par les articles 86, 89 et 93 de la Constitution fédérale ;
- b. sur le rapport annuel du Conseil d'Etat sur la politique extérieure du canton ;
- c. sur la ratification des traités et concordat sous réserve de l'article 75.

Elle peut être consultée par le Conseil d'Etat ou l'un de ses membres sur tout objet relatif aux relations extérieures du canton.

D'importants dossiers ont été confiés à l'OAE, il s'agit, notamment :

- de la préparation d'un dossier à l'intention de la Conférence des directeurs des finances à l'échelle de la Suisse occidentale pour développer une stratégie de communication coordonnée dans la problématique du financement des caisses de pension publiques. Il s'agit de prendre position au sujet des décisions du Conseil fédéral, notamment en réponse à l'initiative Beck. Actuellement il est prévu une recapitalisation à 100% des caisses de pension publiques dans un délai de 40 ans ;
- du suivi des dossiers relatifs aux infrastructures de transports, tant ferroviaires que routiers, à la demande du chef du Département des infrastructures. Ainsi l'OAE prend part aux séances de négociations et d'informations avec les offices fédéraux concernés, avec le chef du DETEC ou encore avec les CFF. Il suit également les travaux des autorités cantonales et communales relatifs aux projets d'agglomération. De ce fait, l'OAE est parfaitement en mesure d'informer les parlementaires fédéraux et, dans la mesure du possible de veiller à une coordination entre les actions menées par le gouvernement vaudois et celles entreprises par les députés vaudois aux chambres fédérales.

L'OAE a contribué à la réalisation du Schéma de cohérence lémanique des transports. Il a également coordonné la réalisation d'une enquête photographique sur le terrain sur le fait frontalier et les flux de pendulaires dans le Bassin lémanique. Cet aspect du déplacement des pendulaires est repris dans le rapport au chapitre du SCRIS.

Chancellerie

Par décision de la Commission de gestion, le dossier de la Chancellerie a été attribué au Bureau de la COGES.

Groupe Impact

Le groupe Impact a pour mission de prévenir et de gérer les conflits et d'établir les faits dans les situations de harcèlement psychologique ou sexuel. Dans le cadre de sa mission, il peut organiser des séances d'information et de formation. Il peut aussi proposer des médiations, du coaching individuel ou d'équipe. Lorsqu'il y a suspicion de harcèlement, il peut mener une investigation afin d'établir les

faits.

A la demande et selon les possibilités d'engagement, le groupe Impact peut accepter des mandats externes. Le groupe Impact est une entité indépendante, rattachée administrativement à la Chancellerie d'Etat.

Le nombre de nouveaux cas a augmenté de 15% et le nombre d'entretiens de 53%, en raison, notamment, des interventions d'équipe.

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre d'entretiens	339	350	261	278	359	304	295	302	463
Nouveaux cas	92	70	54	80	81	83	92	93	107
Médiations	8	16	7	19	25	23	32	32	35
Investigations	10	5	6	8	3	9	7	9	8
Coachings									4
Interventions d'équipe									13
Mandats externes									5

Source : Rapport annuel de gestion 2008 – DFIRE – Groupe Impact

Il faut relever que le règlement relatif à la gestion des conflits au travail et à la lutte contre le harcèlement (RCTH-172.31.7) mérite quelques améliorations. En effet, lors du dépôt de plaintes qui semblent cohérentes à la lecture, mais dont les faits s'avèrent très éloignés de la réalité, il est nécessaire, dans la procédure actuelle, de passer par toutes les étapes : audition de tous les témoins, consultation du dossier, rédaction de rapports etc. La direction du groupe Impact souhaite apporter une modification réglementaire qui permettrait de conduire une « instruction préliminaire » pour classer les cas qui ne méritent pas de suite. La sous-commission constate aussi qu'il serait utile de ne pas surcharger des entretiens et rédiger un dossier très complet inutilement.

Registre foncier (RF)

A l'instar d'autres entités de l'administration cantonale, le Registre foncier s'adapte au découpage constitutionnel. La nouvelle organisation territoriale des registres fonciers se met progressivement en place. L'exercice sous revue mentionne les premiers regroupements et le tableau ci-dessous présente la stratégie adoptée par le Conseil d'Etat.

Dans les années 90, le Conseil d'Etat avait anticipé le nouveau découpage territorial en regroupant les offices de Grandson avec Yverdon, Cossonay avec Echallens, Payerne avec Avenches et Oron avec Moudon. En 2003, l'office de Rolle rejoignait Aubonne, et en 2006, le gouvernement décidait de regrouper Payerne-Avenches sur Moudon-Oron.

La mise en œuvre du découpage constitutionnel impliquait de poursuivre cette réorganisation du Registre foncier en se calquant sur les nouveaux districts, à l'exception de l'Ouest lausannois qui reste rattaché à l'office de Lausanne. Plusieurs opérations de nature technique ou administrative s'imposent préalablement, ce qui explique une réalisation échelonnée du dispositif comme suit :

1. Jura-Nord Vaudois à Yverdon-les-Bains :
courant 2008 : regroupement d'Orbe sur Yverdon-les-Bains ;
courant 2009 : regroupement de La Vallée sur Yverdon-les-Bains.
2. Lavaux-Oron à Cully, Broye-Vully à Moudon et Gros-de-Vaud à Echallens :
courant 2010 : détachement de 17 communes d'Oron sur Cully, et de 15 communes d'Oron-Moudon -Yverdon sur Echallens.
3. Lausanne et Ouest lausannois à Lausanne :
courant 2011 : détachements de 5 communes de Morges sur Lausanne, et de 3 communes de Lausanne sur Cully.
4. Nyon et Morges :
courant 2011 : regroupement de Aubonne-Rolle sur Nyon (15 communes), et sur Morges (15 communes) ;
détachement de 22 communes de Cossonay sur Morges.
5. Riviera-Pays-d'Enhaut et Aigle
bureau détaché de Vevey à Château-d'Oex. Aigle inchangé.

En 2012 au plus tard, le canton comptera ainsi neuf offices, Aigle, Nyon, Morges, Yverdon-les-Bains, Moudon, Echallens, Lausanne, Cully, Vevey et son bureau détaché de Château-d'Oex.

Les futurs regroupements permettront de simplifier la structure administrative du Registre foncier et de diminuer les dépenses de fonctionnement. Comme l'avait demandé la Commission de gestion à plusieurs reprises, un effort supplémentaire d'enregistrement et de sécurisation des données a été entrepris. Ceci a tout de même nécessité de déposer deux fois une observation, puis de terminer par le dépôt d'un postulat par la Commission de gestion afin d'obtenir satisfaction. L'administration a parfois l'art de compliquer la tâche, alors qu'il eut été plus simple de donner directement satisfaction par une réponse adéquate à la première observation.

Par ailleurs, il faut souligner qu'il n'est pas prévu de licenciement au sein du personnel ; toutefois, les postes vacants, suite aux départs à la retraite ou départs naturels, ne seront pas pourvus.

Le secrétariat de la Commission foncière II, qui est chargé de l'application de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes étrangères, est assumé par l'Inspectorat du Registre foncier. Le traitement des dossiers est devenu plus complexe étant donné les assouplissements de la loi qui requièrent un examen plus délicat ou complet de certaines demandes d'autorisation. Dès le 1^{er} décembre 2007, le contingent d'autorisation pour l'acquisition de logements de vacances a passé de 160 à 175 unités pour le canton de Vaud. La Confédération peut attribuer aux cantons qui ne bénéficient pas d'un contingent suffisant des unités non utilisées par d'autres cantons (contingent fédéral de 1'500 unités). En 2008, le canton de Vaud en a obtenu 49. Il a ainsi pu autoriser l'acquisition de 224 logements de vacances (175 + 49).

Les données informatisées font de plus en plus l'objet de saisies par internet. Elles rendent de précieux services pour l'administration. Par ailleurs les utilisateurs réguliers peuvent souscrire un abonnement. Le récapitulatif ci-dessous démontre l'évolution constante à la hausse des interrogations par ce canal informatique.

2002	2004	2006	2007	2008
284'002	668'037	1'172'440	1'234'410	1'278'040

1^{re} observation

Système de répartition de l'acquisition des immeubles par des étrangers

Plusieurs régions vaudoises se sont étonnées des importantes modifications apportées à la clé de répartition pour l'attribution des autorisations d'acquisition de logement de vacances par des étrangers dans le canton. Selon les informations orales données à plusieurs reprises, il semble qu'une nouvelle formule soit en voie d'élaboration.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur la méthode qu'il entend utiliser pour le futur, ainsi que ses effets par rapport aux attributions passées.*

Administration cantonale des impôts (ACI)

Taxation - perception

Depuis plusieurs mois, l'ACI s'est lancée avec succès dans plusieurs opérations de modernisation liées, d'une part aux modifications de lois et règlements, et d'autre part au développement d'outils informatiques utiles tant à l'administration qu'aux contribuables. Pour ce faire, de nombreux et importants crédits ont été accordés par le Grand Conseil, et la sous-commission de gestion DFIRE s'est entretenue à plusieurs reprises avec les responsables de l'ACI.

Il faut rappeler que depuis plusieurs années, le contrôle des comptes de l'Etat de Vaud ne donnait pas entière satisfaction et, en date du 31 décembre 2007, dans le cadre de son rapport sur la révision des comptes annuels, le CCF stipulait que : « *Le logiciel de perception des personnes physiques (IT) ne permet pas d'assurer certains prérequis indispensables à la régularité des comptes. La traçabilité n'est pas assurée (possibilité de reconstituer la relation entre les faits économiques à l'origine de la comptabilisation et la présentation finale des comptes de l'ACI). Il y a lieu également de relever que des incertitudes demeurent quant à la répartition de la créance entre les différentes collectivités* ». Afin de sortir définitivement de cette situation, le projet SIPF (Système d'information perception et finances) a été lancé par l'ACI en prenant garde de s'entourer des personnes compétentes pour mener à bien les opérations.

La reprise des données de IT (Application informatique impôt) était une opération-clé pour la réussite du projet. Cette phase concernait :

- Les données actuelles de perception ainsi que l'historique depuis 1992.
- Près de 450 millions d'enregistrements.
- Non seulement SIPF, mais également le Registre fiscal qui, lui, doit satisfaire à terme à la loi sur l'harmonisation des registres (LHR)

L'opération de transfert s'est déroulée durant trois semaines et s'est terminée avec succès le 17 novembre 2008. Ainsi, 773'607 contribuables inscrits dans la base de données, factures et paiements confondus, dépassent la somme faramineuse de 100 milliards de francs, le tout transféré dans SIPF.

Toutes les opérations n'ont pas été possibles pour les utilisateurs au lendemain du transfert. Il fallait encore améliorer la puissance de SIPF, travail indispensable pour les informaticiens. En fin d'année, le résultat présente une légère amélioration, mais il subsiste toujours des inquiétudes lorsqu'il s'agit de lancer de grosses applications qui engorgent complètement le réseau de traitement. Cette situation va certainement encore perdurer, au grand dam des utilisateurs qui doivent travailler en dehors des heures normales d'activité de l'administration.

Afin de bien souligner l'ampleur de la tâche, le Comité de pilotage (COFIL), mis en place pour suivre les opérations prévues, ne décelait, le 15 août 2007, aucun développement dans une situation qui rendait impossible la tenue des échéances fixées (31 décembre 2007). Cependant, le 28 septembre 2007, le COFIL décidait de reporter la mise en production au 1^{er} juillet 2008, mais c'est bien en novembre 2008 que les responsables ont pu constater, avec un très grand soulagement, la mise à disposition du nouvel outil de travail. Gageons qu'il donnera satisfaction au plus grand nombre des

utilisateurs, malgré le risque de quelques maladies de jeunesse.

Registre fiscal

La constitution du fichier central de la population a donné et donne encore bien du fil à retordre aux responsables de son application. Les mutations transmises par les communes ne sont pas exemptes de défauts, et tant l'Etat que les communes concernées pestent contre ce manque de fiabilité. L'ACI, service pilote désigné pour conduire les opérations d'enregistrement, s'emploie activement à éliminer les erreurs, notamment par la future mise à disposition de logiciels agréés par l'ACI. Actuellement, 7 fournisseurs ont des logiciels qui peuvent satisfaire à une exploitation conforme aux besoins. Par ailleurs, le Grand Conseil sera prochainement saisi d'un nouveau projet de loi sur le contrôle des habitants. Ce dernier délimitera probablement de façon claire et précise les directives respectant la loi sur la protection des données. Qui peut accéder à quoi ?

2^e observation

Application de la nouvelle loi sur l'harmonisation des registres

Le projet fédéral d'harmonisation des registres et sa mise en œuvre cantonale imposent des délais qui ne laissent plus beaucoup de temps pour satisfaire aux conditions fédérales imposées. A titre d'information, il s'agit :

- *de l'harmonisation des registres et l'inscription du numéro AVS pour le 1^{er} janvier 2010 ;*
- *de l'indicateur de bâtiments (EGID) qui sera géré dans tous les registres communaux des habitants au plus tard le 15 janvier 2010, ainsi que le numéro de ménage cas échéant ;*
- *de l'identificateur des logements (EWID) qui sera géré dans les registres communaux des habitants au plus tard le 31 décembre 2012.*
- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les méthodes et les moyens qu'il entend mettre en place pour permettre aux communes vaudoises l'application et les mesures de coordination indispensables pour respecter les délais fixés par la Confédération.*

Il y a lieu de ne pas perdre de temps, car en 2010, le prochain recensement fédéral de la population s'effectuera sur la seule base des fichiers informatiques. Le Conseil d'Etat, par son courrier du 1^{er} octobre 2008 à l'attention de M. le conseiller fédéral, chef du Département de l'intérieur, s'est très clairement prononcé sur les nombreux problèmes soulevés par la rédaction de l'ordonnance d'application de la loi sur le recensement fédéral de la population. (*Voir rapport SCRIS ci-après*).

Eléments financiers

Depuis l'introduction de la perception des impôts par :

- des acomptes mensuels (en général),
- une amélioration de la cadence des taxations,
- la prochaine mise en compte sur le SIPF des opérations comptables,

chaque contribuable aura la possibilité de suivre régulièrement sa situation fiscale.

Au niveau de la gestion de l'important contentieux, l'ACI s'est tout d'abord prémunie des délais de prescription ou de péremption. L'examen de la gestion du contentieux des personnes physiques par le CCF sur la base d'un échantillon de 60 dossiers confirme cette mesure.

Par contre, les plans de recouvrement qui ont pour objectif d'éviter, dans la mesure du possible, une procédure de mise en poursuites des contribuables et d'assainir à terme leur situation financière sont plus compliqués.

A plusieurs reprises, des députés sont intervenus pour connaître le montant des créances d'impôt et

plus particulièrement des actes de défaut de biens (ADB).

Chiffres du compte 1013 – Débiteurs impôts

Au 31 décembre 2007 Fr. 1'227'640'270.20

Au 31 décembre 2008 Fr. 1'259'726'376.67

Nombre d'ADB et montants

Au 31 décembre 2008 221'243 ADB Fr. 667'845'342.—

(Les valeurs au 31 décembre 2008 ne sont pas encore auditées).

Il faut constater que l'accélération des procédures de taxation va probablement conduire à des demandes d'étalement du paiement des impôts, ceci d'autant plus rapidement si le chômage augmente. Toutefois, afin que les collaborateurs de la perception puissent intervenir de manière plus efficace, il est nécessaire d'effectuer une mise à jour des directives et également vérifier les effets de la mise en œuvre de SIPF.

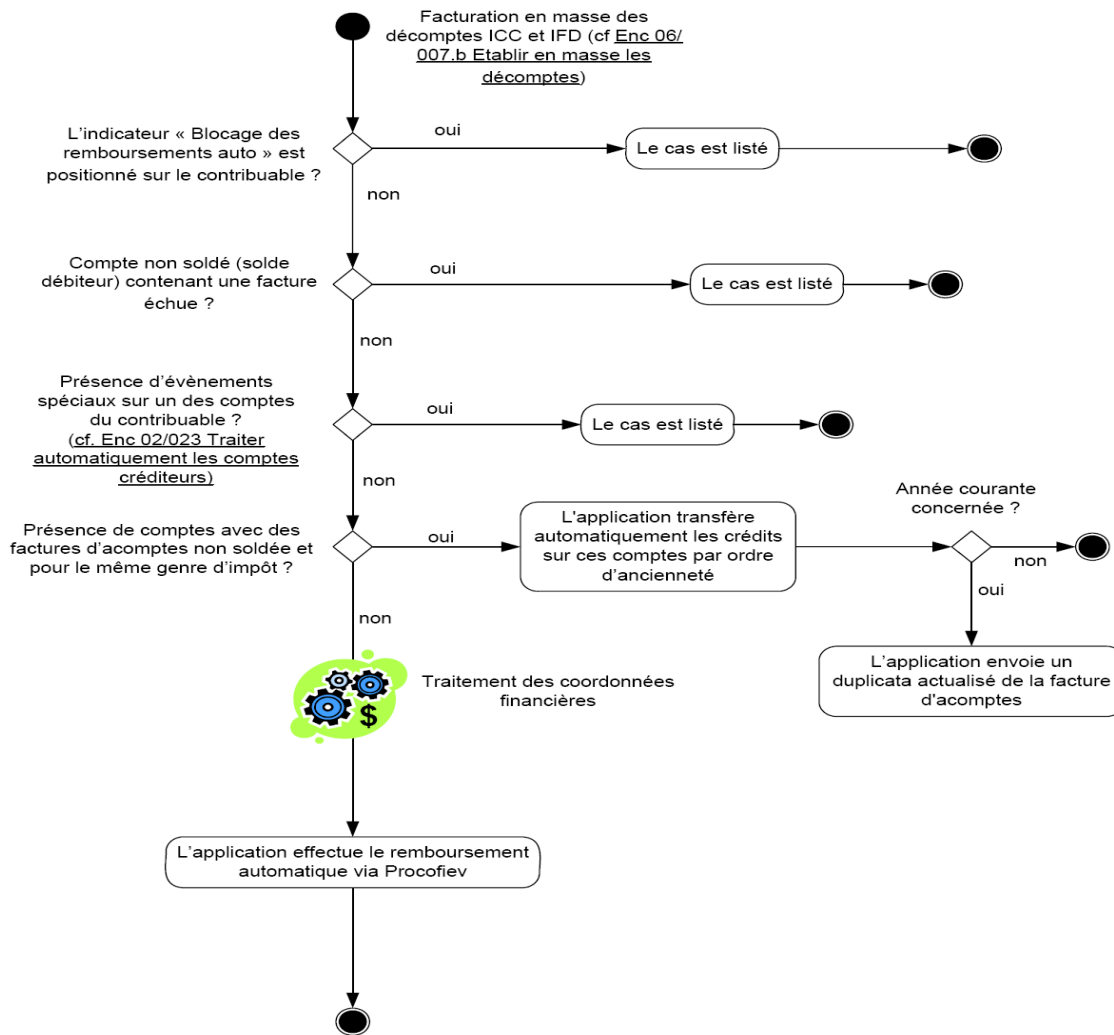
Gestion du contentieux et planning

Depuis fort longtemps, plusieurs « spécialistes » des finances et de tous les milieux économiques se penchent sur le montant des actes de défaut de biens (ADB) que l'Etat de Vaud possède dans ses tiroirs. Le récapitulatif ci-dessus renseigne à ce sujet. L'administration en général se trouve confrontée, dans plusieurs départements, à de « mauvais payeurs » qui ne sont pas toujours entièrement responsables de leur situation. Des difficultés économiques de leur entreprise, des problèmes de santé pour des salariés et tant d'autres problèmes peuvent conduire à l'impossibilité de s'acquitter normalement de ses dettes. Il en résulte généralement en fin de compte la délivrance d'un ADB qui est alors enregistré dans le dossier tenu par l'ACI.

Au fil du temps, l'administration s'est mise à gérer les ADB et récupère auprès des débiteurs les montants disponibles tant que faire se peut. Il n'est pas inutile de rappeler que la gestion des ADB ne consiste pas à provoquer une pression permanente sur le débiteur et le maintenir en constante difficultés financières. L'ACI va, avec les moyens informatiques nouvellement mis en place, procéder plus régulièrement à l'analyse des dossiers constitués à ce titre. Le diagramme présenté ci-après renseigne sur le processus général mis en place.

8 DIAGRAMME D'ACTIVITE DU TRAITEMENT AUTOMATIQUE DES COMPTES CREDITEURS

8.1 Processus général



- 1 Nous avons la possibilité de pouvoir bloquer le remboursement automatique afin de traiter le cas manuellement.
- 2 Si une facture échue est impayée, ceci quelque soit l'impôt, le processus de remboursement s'arrête et le cas est traité manuellement.
- 3 Si le contribuable a des ADB, le processus de remboursement s'arrête et le cas est traité manuellement.
- 4 Pour la dernière étape, on va contrôler le paiement des acomptes de l'année courante et attribuer le montant en faveur du contribuable sur les acomptes non payés, échus ou pas.

Enfin, s'il reste un disponible, le remboursement peut s'effectuer automatiquement sur le compte indiqué par le contribuable sur sa déclaration d'impôt.

Domaine de la taxation – volet de production

La mise en service reportée de SIPF a provoqué plusieurs retards qui sont imputables à l'engagement très important de nombreux collaborateurs pour aboutir aux objectifs de base. Sans entrer dans les détails, il faut, une fois encore, relever les difficultés informatiques rencontrées de toutes parts. Il y a lieu de souligner le cas de la mauvaise édition des formules de « *certificats de salaires* » qui ne contenait pas ou de manière incorrecte les codes à barres. Les fournisseurs de logiciels ne sont pas toujours très sérieux et cela créé des problèmes considérables lorsqu'il s'agit de l'édition de milliers de documents.

L'avancement des activités de taxation a été suivi de manière régulière, mais il a bien fallu constater que le report des problèmes informatiques se faisait ressentir à tous les échelons. Néanmoins, le constat général fait ressortir qu'il y a fort peu d'incidences sur les finances en général, puisque les acomptes demandés aux contribuables sont basés sur l'année précédente.

Il n'en demeure pas moins que l'ACI tient à jour la progression de ses activités de taxation et réclame ou fait réclamer par les mandataires les données manquantes dans certains dossiers pour les traiter définitivement.

Au moment de la publication de notre rapport, le suivi de l'activité de taxation des périodes fiscales est, à titre indicatif, le suivant :

	<i>Dossiers à traiter</i>	<i>Dossiers taxés</i>	<i>Solde</i>
<i>Période fiscale 2003</i> (Valeur au 27 février 2009)	382'410	382'128	282
<i>Période fiscale 2004</i> (Valeur au 31 janvier 2009)	386'149	385'405	744
<i>Période fiscale 2005</i> (Valeur au 27 février 2009)	390'587	388'163	2'424
<i>Période fiscale 2006</i> (Valeur au 27 février 2009)	396'391	387'863	8'528
<i>Période fiscale 2007</i> (Valeur au 27 février 2009)	401'681	303'237	98'444
<i>Période fiscale 2008</i> (Valeur au 27 février 2009)	405'560	<i>(en cours env. 1825/jour)</i>	

Comme il est possible de le constater, la période fiscale de 2007 a été passablement bousculée par les événements décrits précédemment, notamment la mise en service de SIPF et des aléas liés aux certificats de salaires. Toutefois, la progression et le rattrapage des taxations vont bon train et l'édition des documents plus complets à l'intention des contribuables résorbera rapidement les problèmes en suspens.

Il faut encore un peu de temps pour pouvoir oublier les importantes modifications apportées au système fiscal vaudois ces dernières années. Par contre, il est très important que l'ACI prenne le temps de stabiliser l'ensemble de cette gestion très complexe avant de se lancer dans d'autres opérations d'envergure. La Commission du système d'information (CTSI) traitera probablement du dossier Bedag et informatique cantonale en général. La transversalité de l'informatique conditionne l'ensemble des fonctions de l'Etat de Vaud.

Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

Certains l'ont peut-être déjà oublié, mais le temps n'est pas très loin, (2002 et 2003), où la situation

financière particulièrement difficile poussait le canton à financer la quasi-totalité de l'augmentation du capital de la BCV. Ainsi, durant le premier semestre 2003, il fallut trouver un montant de Fr. 1'250 milliard de francs sur le marché des capitaux pour la souscription des bons de participations, émis par l'établissement bancaire cantonal.

Malgré certaines réticences, le parlement vaudois donna son accord à cette opération indispensable au sauvetage de la Banque cantonale vaudoise. L'affaire s'est soldée par un résultat bénéfique pour notre canton.

Mandaté par le Conseil d'Etat et le Département des finances, le Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI) s'était résolument engagé à mettre en place les mesures utiles à la diminution de la dette et de ses charges d'intérêts. Certes, le marché de l'argent à des taux bas et les rentrées fiscales très favorables de ces derniers mois ont facilité les mesures de désendettement. Il faut relever que le remboursement des bons de participation BCV et la part de la BNS sur l'or vendu y ont largement contribué.

A titre informel, la diminution de la dette totale et des intérêts passifs sont démontrés par le tableau suivant :

	2002	2004	2006	2008	2009
Dette totale	6'859 mios	8'649 mios	5'879 mios	3'040 mios	2'840 mios
Int. passifs	264 mios	246 mios	192 mios	119 mios	101 mios

Pour 2008, il s'agit bien évidemment de l'exercice sous revue (non audité) et pour 2009, des prévisions budgétaires.

Dans ce contexte, il faut souligner l'engagement précieux et actif dont a fait preuve le SAGEFI pour mener à bien l'ensemble de ces opérations. La stratégie principale appliquée étant :

- un contrôle très rigoureux de la croissance des charges,
- un frein aux demandes de crédits supplémentaires,
- un suivi financier permanent,
- un service de contrôle interne en collaboration avec le CCF.

et la préparation et mise en œuvre de projets stratégiques selon le programme présenté ci-dessous.

Projets stratégiques	
<i>Subventions (mise en œuvre LSubv) - Analyse, consolidation & rapport</i>	2008 – 2009
<i>Système d'information financier (SIF) - Cahier des charges - Appel d'offres + EMPD - Projet proprement dit</i>	2008 2008 – 2009 2009 – 2011
<i>Modèle comptable harmonisé - Pour les cantons et les communes (MCH 2) - Analyse et version finale - Mise en œuvre</i>	2008 2009 – 2010
<i>Système de contrôle interne (SCI) - Analyse des besoins - Détermination, méthodologie - Sites pilotes (selon thématiques du SCI)</i>	2008 – 2009 début 2009 2009 et suivantes

La sous-commission s'était inquiétée de l'état d'obsolescence de l'outil Procofiév et une observation avait été déposée lors de l'établissement du rapport de gestion 2007. Avec satisfaction, il faut constater que le programme annoncé ci-dessus va dans le bon sens.

Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV)

Depuis de nombreux mois, le SPEV s'est engagé sur le chemin très ardu de la modification de la loi sur le personnel.

Suite du départ du chef du Service du personnel de l'Etat de Vaud en 2005, le nouveau chef du SPEV, qui dirige depuis juin 2005 cette importante unité de l'Etat, a passablement de projets à mener à terme, notamment :

- la définition et classification des fonctions (DECFO),
- le nouveau système de rémunération (SYSREM),
- l'avenir de la caisse de pension de l'Etat (CPEV),
- le projet Ré-AGIR.

Les effets transversaux des décisions concernant DECFO-SYSREM, de même que les futures conditions de la caisse de pension de l'Etat (CPEV), doivent sans aucun doute faire partie d'une analyse particulière. Il y a encore, malgré de nombreuses négociations, plusieurs adaptations et/ou corrections qui devront être apportées à certains dossiers.

Par ailleurs, la mise sur pied d'une commission de recours n'est pas encore effective. Entreprendre une analyse sérieuse d'un tel dossier est pour le moins prématuré étant donné les constantes modifications apportées au fur et à mesure des négociations entre le Conseil d'Etat et les syndicats.

La volonté du Conseil d'Etat de conduire à terme le projet DECFO-SYSREM est certes louable. Il en va de même pour l'avenir de la CPEV. Les réticences, bien compréhensibles le moment venu, devront faire place à un vaste programme d'information et de simulations pour présenter, avec précision et transparence, les conséquences d'un tel projet.

Pour l'instant, il faut souligner que le projet DECFO-SYSREM est resté très opaque pour la majorité des collaborateurs de l'Etat. Il n'a même pas fait l'objet d'un grand intérêt chez plusieurs bénéficiaires, au point de sombrer dans l'indifférence lors des séances d'information chez certains chefs de service.

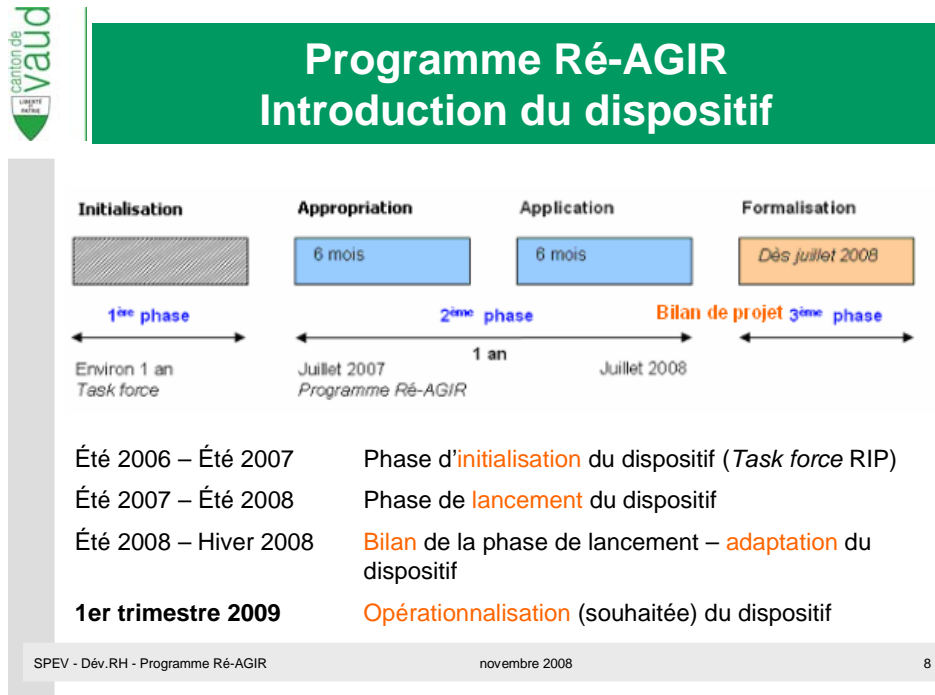
Le report, à plusieurs reprises, de l'achèvement des travaux de planification et de recensement du personnel a ainsi, très certainement, contribué à une mauvaise information. Même si la volonté de bien faire aurait dû conduire au succès de l'opération, c'est l'inverse qui s'est produit. Il faut pourtant reconnaître que les bénéficiaires ne se sont pas empressés de soutenir le processus. Encore fallait-il être correctement et suffisamment renseigné.

La COGES constatant la transversalité du projet (environ 26'000 collaborateurs) a décidé de présenter un rapport plus complet dans le cadre du rapport général après avoir rencontré M. le conseiller d'Etat et les membres de la cellule chargée du programme DECFO, lors d'une séance réunissant l'ensemble des commissaires.

Le programme Ré-AGIR s'appuie sur la loi sur le personnel de l'Etat de Vaud (LPers art. 5 & 8) et RLPers art. 9 à 17. Le Service du personnel observe les conditions de travail et aide les collaborateurs qui rencontrent des difficultés momentanées par la *mise à disposition d'une structure d'encadrement*.

Il s'agit ainsi, principalement, de définir et tester un modèle d'actions interinstitutionnelles, visant à une prise en charge rapide du collaborateur lors de problèmes de santé au travail (notamment) en vue d'une réinsertion professionnelle.

Le tableau ci-après définit le dispositif adopté.



Les expériences se révélant concluantes, le Conseil d'administration de la CPEV a décidé de renouveler son soutien financier pour l'année 2008-2009. Le médecin-conseil de la CPEV aura une participation active dans l'étude des diverses situations soumises au programme. Une première projection concernant un échantillon de 23 situations réelles et les effets financiers est représentée dans le tableau ci-dessous.



Programme Ré-AGIR Impact pour la Caisse de pensions (2)

Échantillon de 23 situations réelles (prises en charge clôturées par le SPEV)

➔ Économies immédiates (hypothèses)

Maintien en emploi, total ou partiel, durant une période d'absence de 12 mois

Coûts des mesures (en CHF)	Rentes versées (en CHF)	Rentes versées à 100% (en CHF)
51'573.85	449'539.20	753'883.80

Économies réalisées sur 12 mois (en CHF) = **304'344.60**

Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS)

Le SCRIS a pour mission de rassembler, d'analyser et diffuser l'information statistique concernant le canton de Vaud. Il joue le rôle de serveur de l'information statistique publique. Parmi les domaines traités par le SCRIS, on peut citer la population, l'économie et les finances publiques, etc.

Le SCRIS est en priorité au service de l'administration et des autorités, mais il est également ouvert au secteur privé et aux particuliers. Il est aussi un relais de l'Office fédéral de la statistique. Il est notamment chargé de l'organisation sur le territoire vaudois de plusieurs enquêtes fédérales, parmi lesquelles les recensements.

Il y a lieu de rappeler le transfert, en janvier 2003, du Bureau lausannois de statistique (Bulstat) au SCRIS dans une nouvelle section intitulée « Statistiques Lausanne ». Le transfert de la majeure partie des activités statistiques de la commune de Lausanne à L'Etat de Vaud permet d'exploiter des synergies ville/canton et de réaliser des économies en matière de logistique et d'investissements informatiques.

Les publications importantes sont le NUMERUS, courrier statistique qui paraît sept fois l'an et l'Annuaire statistique du canton de Vaud, une fois par année. Ces données sont accessibles sur internet avec des compléments. A la demande, le SCRIS peut aussi satisfaire des demandes d'enquête particulière.

Recensement 2010

Comme mentionné plus avant, le Département fédéral de l'intérieur a mis en consultation, en date du 31 juillet 2008, le projet d'Ordonnance d'application de la loi sur le recensement fédéral de la population : les résultats de l'audition montre que la réponse du Conseil d'Etat du 1^{er} octobre 2008 ne manque pas de surprendre par « le catalogue » des observations négatives de l'Exécutif vaudois, même si le caractère moderne du système retenu semble positif.

La sous-commission relève que plusieurs chapitres, tel que le souligne le Conseil d'Etat, doivent faire l'objet d'une rédaction plus précise. Toutefois, il y a lieu de s'interroger sur la problématique suivante :

La réalisation d'enquêtes par sondage a pour effet de diminuer drastiquement l'information disponible à l'échelle des découpages spatiaux infracantonaux (régions, communes, quartiers). Le nouveau système d'enquête entraînera une perte de données riches, détaillées et exhaustives jusqu'aux échelles spatiales les plus fines, ce qui est très dommageable pour la conduite des politiques publiques relatives au territoire. En particulier, la perte d'information sur les mouvements pendulaires sera préjudiciable pour la mise en œuvre des politiques de transports publics.

3^e observation

Recensement fédéral 2010

Dans le contexte ci-dessus, la Confédération, une fois de plus, a une vision centralisatrice et coupe sans réflexion dans des domaines qui font bien la particularité du développement territorial. Le soutien dans la politique de développement régional se doit de tenir compte très largement des spécificités locales et régionales. Dès lors, il ne sert plus à rien d'engager des fonds publics dans le cadre de la politique régionale, si les moyens pour les analyses sectorielles sont purement et simplement abandonnés. Les transports publics et privés sont des maillons indispensables à la vie économique. Encore faut-il pouvoir les quantifier !

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur la suite donnée par le Conseil fédéral au courrier du Conseil d'Etat du 1^{er} octobre 2008 et de l'informer sur les mesures administratives et financières qu'il entend mettre en œuvre, selon le programme retenu pour le recensement fédéral de 2010.*

Ordre judiciaire vaudois (OJV) – Tribunal cantonal (TC)

Le Tribunal cantonal a poursuivi la mise en œuvre des réformes judiciaires Codex 2010 avec l'intégration de la nouvelle Cour des assurances sociales dont les juges ont été élus en août 2008 et sont entrés en fonction au 1^{er} janvier 2009. L'idée des constituants d'avoir un Tribunal unique permettant à un juge de passer d'une Cour à une autre reste entravée par la localisation sur deux sites. La question d'un éventuel agrandissement du bâtiment de l'Hermitage reste ouverte.

Les arrondissements judiciaires et les justices de paix ont été réorganisés en fonction du nouveau découpage territorial avec notamment la mise en place d'un nouveau site de justice de paix à Cully pour le district de Lavaux. Avec la suppression d'offices et l'éloignement des nouveaux sites centralisés (Yverdon pour le Jura-Nord Vaudois et le Gros-de-vaud), on arrive aux limites d'un service de proximité et quelques plaintes ont été enregistrées. Il reste encore à procéder à l'adaptation pour les offices des poursuites et faillites.

La préparation de la mise en œuvre des nouveaux codes de procédure a requis un investissement en temps assez important pour la magistrature.

Les problèmes liés à la réorganisation de l'informatique avec le transfert de compétences et de chefs de projet de l'OJV à la DSI ne sont pas encore complètement résolus. Certains projets sont encore bloqués (statistique judiciaire) ; une perte de maîtrise des affaires spécifiques est déplorée. On espère que la mise en place de la nouvelle direction permettra de résoudre ces difficultés.

Le principal problème est celui du blocage du système de conversion des amendes en peines privatives de liberté, dont la gestion a été confiée à « l'Office du juge d'application des peines ». Cet office a été créé le 1^{er} janvier 2007 suite à l'entrée en vigueur du nouveau code pénal suisse. Ce dernier prévoit que la notification des conversions, qui était préalablement du ressort de l'Autorité qui avait infligé la

sentence (Municipalité, préfet) doit désormais être confiée à une autorité judiciaire. L'estimation du nombre de dossiers à traiter s'est malheureusement faite sur des bases incomplètes et la mise en route, en 2007, s'est effectuée avec un personnel réduit en raison du changement de système. Les craintes de surcharge avaient déjà été relevées et font l'objet d'une observation dans le rapport de gestion 2007. Le Conseil d'Etat en a tenu compte ; il a attribué quatre nouveaux postes, dont deux administratifs pour 2009. Cependant, l'analyse des chiffres montre que ce ne sera vraisemblablement pas suffisant, car près de 11'000 dossiers étaient en attente d'ouverture au 1^{er} janvier 2009 (contre 2'300 une année plus tôt). La moitié provient des préfectures, alors que l'autre moitié est constituée par les sentences municipales, dont plus de la moitié en provenance de Lausanne. Mais, au moment de la rédaction de ce rapport, on attendait encore les premières saisines de la Préfecture de Lausanne (concernant 2007), qui sont estimées entre 12'000 et 15'000. Sachant que le délai de prescription est de 3 ans, le risque final d'impunité est très important. Et, même si toutes les conversions pouvaient être prononcées à temps, on se trouverait dans l'impossibilité de faire exécuter les sentences, faute de places dans les établissements d'exécution.

Autre difficulté : avec Codex 2011, il est prévu de revenir à l'ancien système et de redonner la compétence de notifier la conversion aux préfectures et municipalités. Nous nous trouvons donc dans une situation de blocage administratif temporaire, mais le problème reste entier pour le volet de l'exécution.

4^e observation

Dotation de l'Office du juge d'application des peines

Malgré les renforts attribués pour 2009, la dotation de l'Office du juge d'application des peines reste manifestement insuffisante au vu du nombre de dossiers à traiter. Pour de très nombreux cas, on risque un dépassement du délai de prescription conduisant à une impunité de fait en raison, d'une part du retard dans le traitement des dossiers de conversion et, d'autre part, du manque de places pour l'exécution des peines.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour remédier à cette situation et comment il entend assurer la transition avec l'entrée en vigueur de Codex 2011.*

Contrôle cantonal des finances (CCF)

Il y a maintenant plus de trois ans que le Contrôle cantonal des finances fonctionne avec une direction complète qui s'est renforcée en améliorant ses connaissances professionnelles et en obtenant, auprès de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR), son agrément à fin 2007 déjà. Une des conditions de l'agrément, soit l'inscription au Registre du commerce, est remplie correctement.

Le programme de travail pour la période du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009 fait état de plus de 60 mandats répartis selon les demandes formulées (Conseil d'Etat - COFIN - COGES et CCF). Certains mandats s'étalent sur plusieurs exercices comptables.

A l'issue du contrôle, un rapport est établi et remis en consultation auprès de l'instance ayant fait l'objet de la vérification. Selon les résultats et compte tenu du niveau d'importance des recommandations du CCF, ces dernières font l'objet d'un suivi et sont régulièrement rappelées à leur destinataire.

Comme le rapport de la sous-commission l'a souligné depuis plusieurs mois, l'équipement informatique, spécialement les logiciels, qui supporte les programmes de l'ACI (SIPF) et du SAGEFI (Procofiév) est en phase de remplacement à des degrés divers. Il est urgent de terminer ces opérations qui soulageront, au niveau des responsabilités, les utilisateurs et les responsables des contrôles à tous les échelons.

Le Grand Conseil a donné son appui à toutes les demandes d'investissement pour l'équipement informatique de l'ACI. Le nouveau système SIPF doit encore faire ses preuves. Au SAGEFI, le programme proposé doit suivre le même chemin de modernisation. Les collaborateurs de l'Etat sont enthousiastes et souhaitent voir sans tarder fonctionner la nouvelle technologie informatique et comptable.

Dans ce contexte, il faut aussi souligner la chance de ne pas avoir subi des graves dommages en perdant des précieuses données indispensables au fonctionnement de l'Etat en général.

Comme l'a voulu le parlement, la Cour des comptes s'est constituée au début de l'année 2008. Elle a eu quelques contacts avec le CCF, notamment pour éviter des doublons dans l'exercice de leurs fonctions respectives. Il est prévu que deux entrevues aient lieu chaque année pour des échanges informels. Le rapport de la COGES sur la Cour des comptes a été confié à la présidence de la COGES.

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département des finances et des relations extérieures pour 2008.

RAPPORT DE LA COMMISSION THÉMATIQUE DU SYSTÈME D'INFORMATION (CTSI)

Mme Anne Décaillet, présidente de la CTSI, rapportrice, partie générale : — Dans le cadre de la gestion 2008 et suite au rapport CTSI sur la gestion informatique 2007, la Commission de gestion du Grand Conseil a décidé, en juin 2008, de reconduire le mandat confié à la CTSI en février 2008 en nous demandant de poursuivre notre travail sur les deux thèmes suivants :

1. Examiner les différents problèmes rencontrés par les utilisateurs internes de l'Etat, Conseil d'Etat et Grand Conseil, avec la DSI
2. Répondre aux questions qui restent en suspens concernant le SIEF (Système d'information des établissements de formation) au DFJC

La CTSI a suivi ces dossiers tout au long de l'année. Il faut relever que l'année 2008 a été riche en événements et la CTSI s'est surtout penchée sur les réorganisations de la DSI qui répondront, nous l'espérons, aux divers problèmes rencontrés par les utilisateurs. Les différents thèmes ont principalement été abordés en séance plénière vu leur importance. Toutefois, les dernières séances ont été organisées en quatre sous-commissions. La première traitant des points généraux, une seconde de la sécurité informatique, une troisième des projets ACI et la dernière du thème spécifique SIEF. Ce rapport transcrit les travaux de la CTSI jusqu'à mi-mars 2009.

Examen des différents problèmes rencontrés par les utilisateurs internes de l'Etat, Conseil d'Etat et Grand Conseil, avec la DSI

Mme Anne Décaillet, présidente de la CTSI, rapportrice, M. Laurent Ballif, vice-président de la CTSI, rapporteur, et Rémy Pache, rapporteur.

1.1 Evénements marquants

Comme relevé en préambule, l'année 2008 a été riche en événements, à savoir :

- Le départ du chef de la DSI à fin juin 2008, qui a également déposé une plainte pénale contre inconnu pour dénigrement et calomnie (blog).
- La publication du 19 novembre 2008 des orientations stratégiques du Conseil d'Etat en matière de systèmes d'information 2008-2012.
- La désignation du nouveau chef de l'informatique cantonale, diplômé en informatique de gestion, annonce faite le 28 novembre 2008.
- La réinternalisation des prestations informatiques de l'Etat, décision du Conseil d'Etat du 28 novembre 2008 de ne pas renouveler le contrat avec Bedag Informatique SA à son échéance, le 31 juillet 2009.
- La publication, le 11 décembre, du rapport de la Cour des comptes relatif à la mission de contrôle sur la gestion de la sous-traitance par l'Etat de Vaud de prestations dans le domaine informatique à la société Bedag Informatique.
- Le règlement relatif à l'informatique cantonale du 21 janvier 2009.

1.2 Suivi des recommandations 2007

Si nous nous référons aux observations de la CTSI émises dans le rapport de gestion 2007, les orientations stratégiques du Conseil d'Etat y répondent en grande partie. Ces orientations, au nombre

de 15, ont été regroupées en 5 axes de développement des SI pour la législature, qui sont résumés ci-après :

- Un renforcement de la gouvernance des SI.
- Des solutions métiers et transversales contribuant à la modernisation du service public.
- Un déploiement progressif de la cyberadministration, en bonne coordination avec les communes et la Confédération.
- Une consolidation et un développement progressif et anticipé du socle du SI cantonal à des fins de simplification.
- Un renforcement de la fonction informatique, en terme d'organisation, de maîtrise des processus et de développement des compétences.

Ces lignes directrices étaient attendues par la CTSI. Cependant, les résultats ne pourront se révéler que lors des prochaines années (la réorganisation et les bénéfices attendus, la méthodologie standardisée de gestion de projets ainsi que le choix d'un outil informatique). La CTSI prend acte de ces orientations stratégiques et attend avec impatience leurs effets.

Quant à la formation des collaborateurs, la CTSI a constaté, lors de l'examen du budget 2009, qu'il n'y a pas de véritable volonté dans ce domaine en 2009. En effet, l'enveloppe accordée aux formations DSI reste stable à Fr. 300'000.— (pour environ 180 collaborateurs).

Enfin, la CTSI constate que, dans le règlement relatif à l'informatique cantonale, le Conseil d'Etat n'a toujours pas pris position quant au rattachement de l'informatique administrative du DFJC et de la sécurité informatique. Ces deux points avaient déjà été relevés au printemps 2008 et à ce jour, la CTSI attend toujours la position du Conseil d'Etat, position qui devrait être prise avant la fin de l'année 2009.

Globalement, et dans le contexte actuel, la CTSI prend note avec satisfaction que les points qu'elle a soulevés au printemps ont contribué à l'amélioration de la situation de la DSI.

1.3 Bedag

Le Conseil d'Etat a décidé de reprendre les prestations informatiques assurées par Bedag à l'échéance du contrat (31.7.09). Toutefois, la CTSI n'est pas encore au clair quant à la décision de recourir à un établissement de droit public entièrement contrôlé par l'Etat (CCE.vd). Elle attend impatiemment les réponses aux questions de l'interpellation de M. Ballif du 2 décembre 2008, ainsi que le rapport de la direction de projet.

Rappelons également que la Cour des comptes s'est penchée sur la gestion de la sous-traitance par l'Etat de Vaud de prestations dans le domaine informatique à la société Bedag. Nous ne reviendrons pas sur ce sujet, mais espérons que les points relevés seront pris en compte dans la nouvelle structure qui sera mise en place, qu'elle soit totalement internalisée ou qu'elle soit intégrée dans un établissement de droit public entièrement contrôlé par l'Etat.

En novembre 2008, le chef du DINF a indiqué à la CTSI que les collaborateurs informaticiens autant internes que rattachés à Bedag ont été très enthousiastes suite à la décision prise sur la réinternalisation de l'informatique.

En février 2009, le message du Conseil d'Etat est quelque peu différent :

« Dans le cadre du projet de réinternalisation des prestations informatiques de l'Etat, le gouvernement confirme sa volonté de reprendre les collaborateurs qui travaillent pour l'Etat de Vaud au sein de Bedag Informatique SA ».

Cette décision a cependant provoqué un certain nombre d'inquiétudes chez les collaborateurs de Bedag et des précisions ont été apportées par le Conseil d'Etat :

- Le personnel qui travaille actuellement pour l'Etat de Vaud auprès de la société Bedag se verra proposer un poste équivalent au sein du périmètre de l'ACV

- Le personnel transféré ne subira aucune baisse de salaire nominal du fait de l'opération de réintégration de l'informatique d'exploitation au sein du périmètre de l'ACV
- Il ne sera procédé à aucune suppression de poste ; les collaborateurs occuperont des postes équivalents à ceux qu'ils ont actuellement au sein de Bedag. Sont réservées les évolutions futures résultant des changements de technologies ou des mutations organisationnelles propres à la vie de toute entreprise »

Les informations transmises à la CTSI sont donc contradictoires.

1.4 Informations, communications

La CTSI avait également relevé en début 2008, un manque indéniable de communications, informations entre les collaborateurs de la DSI, ainsi qu'entre la DSI et l'ACV.

La CTSI constate qu'elle subit le même sort que le personnel de l'Etat. En effet, un certain nombre d'événements n'ont pas été annoncés à la CTSI durant l'année 2008, si ce n'est par voie de presse. Elle regrette de ne pas être mise au courant en amont, ceci tout en sachant qu'elle est soumise au secret de fonction.

1.5 Nomination du chef de la DSI

La nomination du nouveau responsable de la DSI a été annoncée fin novembre 2008. Avec sa venue, la CTSI espère que la DSI se développera de manière professionnelle et que la gestion de projet deviendra très performante.

Il ne sera pas facile d'assumer un service dont l'organisation va être entièrement modifiée.

1.6 Sécurité informatique

Une sous-commission de la CTSI s'est penchée sur le sujet de la sécurité informatique. A cet effet, et à ce jour, elle a entendu M. le Conseiller d'Etat, chef du DINF, le chef de l'OSIC et le chef de la DSI.

En l'état, la situation se résume de la manière suivante : le 17 décembre 2008, le Conseil d'Etat a décidé de l'intégration des tâches et ressources de l'OSIC dans la DSI, à l'exception de tâches et ressources d'audit. Or, selon le chef de l'OSIC, l'activité principale de l'office aujourd'hui est l'audit. Face à cet apparent paradoxe, la sous-commission a pu mettre en évidence une situation de divergence importante entre le chef de l'OSIC et les autres services impliqués quant au catalogue des tâches relevant effectivement de l'audit et celles relevant de la sécurité opérationnelle. La CTSI doit aller plus loin dans son investigation ; dans un avenir proche, elle prendra connaissance de deux rapports établis sur le sujet, un émanant de l'UCA, l'autre d'une société experte externe. Elle entendra également l'auteur du rapport UCA et le responsable de la sécurité au sein de la DSI. Par ailleurs, partageant l'avis des personnes entendues, la sous-commission constate le besoin de compétences additionnelles en matière de sécurité informatique opérationnelle à la DSI.

Enfin, la sous-commission a fait remarquer que dans l'industrie, la fonction de sécurité est en général complètement externe aux unités fonctionnelles, agissant de manière indépendante et rapportant à la direction générale, voire au directeur général. Par comparaison, il apparaît dès lors peu judicieux de maintenir l'OSIC au sein du DSE. A ce sujet, le Chef du DINF indique que la vision du Conseil d'Etat et du Chancelier est maintenant de rattacher l'OSIC au CCF, au préposé à la protection des données ou à la Chancellerie, ce qui répond à la remarque de la sous-commission.

1.7 Administration cantonale des impôts

La fin de l'année 2008 a vu la mise en œuvre d'un projet ambitieux s'inscrivant dans le long processus de rénovation et d'automatisation de la chaîne fiscale: le programme SIPF (Système d'information perception et finances).

Il s'agit d'un des trois piliers informatiques de l'Administration cantonale des impôts (ACI), les deux autres étant le Registre des contribuables et la Taxation assistée par ordinateur (TAO).

1.7.1 SIPF

Contenu du projet SIPF

SIPF est un logiciel intégré qui comprend les fonctions suivantes :

1. Édition des factures pour les clients.
2. Perception du montant dû.
3. Enregistrement du montant et intégration de la somme dans la comptabilité de l'Etat.
4. Répartition du montant entre la comptabilité du canton de Vaud et d'autres entités.

Ce logiciel a été mis en œuvre d'abord dans le canton de Fribourg, qui a en quelque sorte «essuyé les plâtres» et fourni un socle opérationnel pour la transposition au canton de Vaud. Mais cela n'a pas empêché l'apparition de difficultés, générées par certains aspects spécifiques de la législation vaudoise.

Ces difficultés ont été de trois ordres :

1. **Erreurs du fournisseur ou du service** : il s'agit de problèmes d'importance minimale qui ont été décelés très rapidement et ont pu être corrigés sans retard. Même si cela a nécessité un effort supplémentaire, il n'y a pas eu de conséquence sur le respect du budget.
2. **Capacité de calcul** : d'emblée, les informaticiens de la DSI avaient annoncé qu'il était nécessaire de prévoir une capacité de disque et de calcul supplémentaire, mais le Conseil d'Etat a refusé d'augmenter la dotation pour cette opération. La mise en œuvre de SIPF et le transfert des données n'ont pu se faire que grâce à la bonne volonté de Bedag, qui a mis à disposition des prestations machine supplémentaires dans le cadre de l'enveloppe de base lorsque cela était vraiment nécessaire. Mais la volonté d'économie du Conseil d'Etat en la matière a été une cause de ralentissement des opérations, tout en relevant que, fort heureusement, le manque de capacité de calcul n'a pas mis en péril le transfert des données lui-même.
3. **Collaboration entre systèmes** : en raison de son caractère intégrateur, SIPF doit interagir avec trois systèmes différents, le Registre des contribuables, la Taxation et la Perception. Lorsqu'un bug est constaté, il est difficile d'en découvrir immédiatement tous les effets dans les trois systèmes, répartis sur plusieurs sites et contrôlés par environ 300 personnes de plusieurs entités (DSI, ACI, Bedag).

Mise en œuvre entre octobre et décembre 2008

Le grand défi était l'envoi des acomptes 2009 aux contribuables avant la fin de l'année, et il a été relevé avec succès. Même si les journaux ont glosé sur un certain nombre de bordereaux erronés, ils représentent une infime partie du travail réalisé, et leur correction a pu se faire sans difficulté.

Il faut toutefois se rendre compte qu'il s'agissait là de la partie visible de l'opération, alors que le transfert des données de l'ancien système dans le nouveau était tout aussi essentiel mais totalement insoupçonné du public. Entre octobre et décembre, l'ACI a dû transférer 80 millions de données correspondant à 158 milliards de francs. Au final, le succès s'est mesuré à la faiblesse de l'écart enregistré: 36'000 francs pour 285 contribuables, les corrections pouvant être faites immédiatement.

Cette opération de transfert a pu être réalisée en quinze jours (et nuits !) environ, avec une centaine de personnes mobilisées jusqu'au 17 novembre. La suite a consisté à imprimer les acomptes, ce qui a parfois été compliqué, soit par des insuffisances de capacité de traitement, comme évoqué plus haut, soit pour des raisons exogènes ponctuelles (problèmes d'imprimantes, temps d'attente trop longs entraînant des déconnexions).

Ces différents problèmes ont provoqué quelques retards, qui ne devaient cependant en aucun cas empêcher l'envoi des acomptes avant le 31 décembre. Pour garantir que tous les contribuables reçoivent leur envoi avant cette date, il a été nécessaire d'envoyer les 100'000 derniers bordereaux en courrier A, ce qui a entraîné un surcoût.

Bilan

Malgré les problèmes évoqués ci-dessus et qui ont tous pu être réglés, le bilan du passage à SIPF peut être considéré comme positif, même si la situation n'est pas encore entièrement stabilisée. Les trois étapes principales sont aujourd'hui derrière nous (envoi des acomptes en novembre/décembre, de la déclaration d'impôt en début d'année et de l'IFD en février), mais quelques difficultés demeurent. Le logiciel répond aux attentes des collaborateurs et assure la transparence, dont ce genre de transaction a besoin.

Il reste quelques soucis avec le contentieux, mais l'ACI assure que tout devrait être aplani d'ici l'automne 2009.

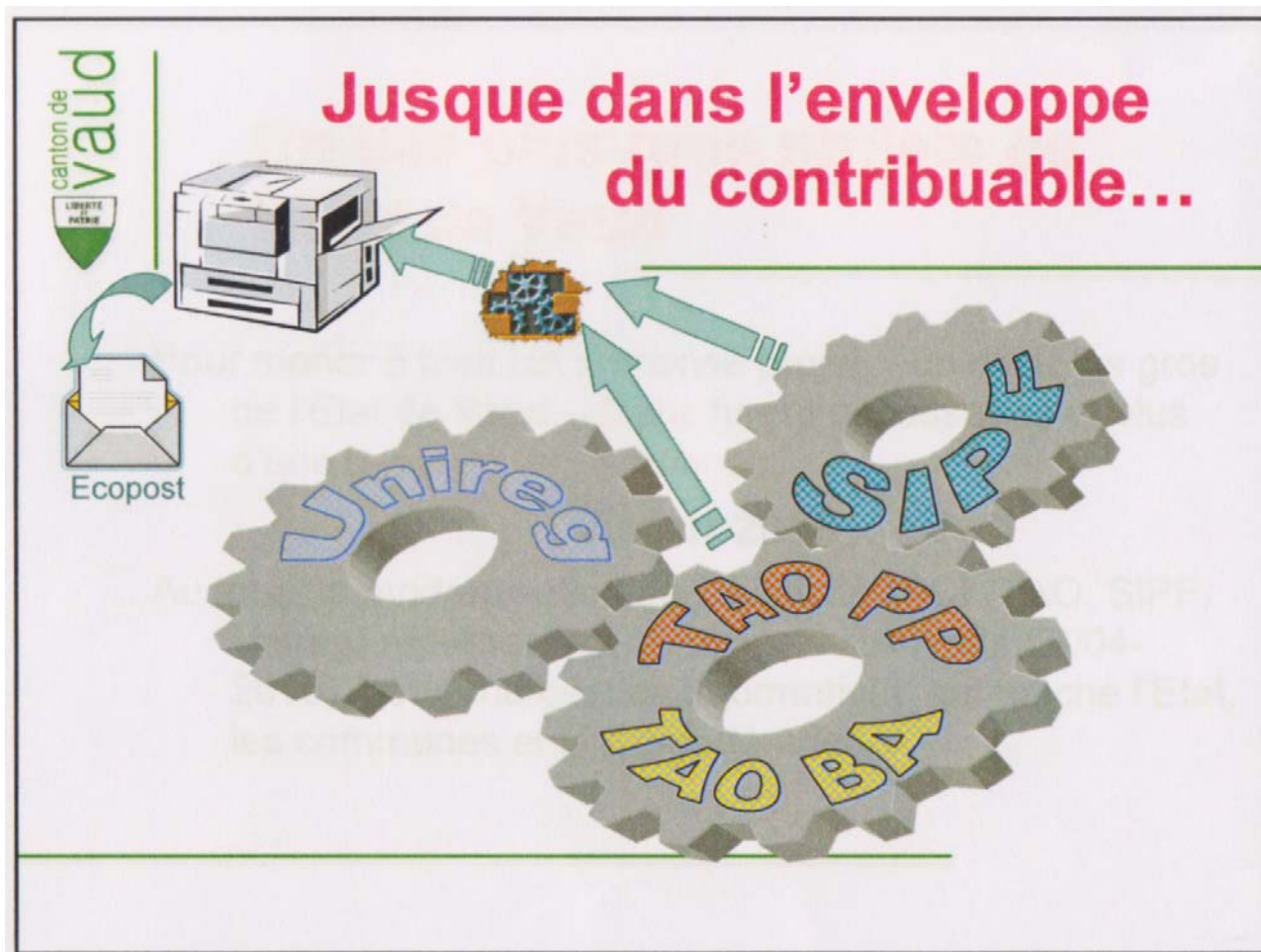
Sur le plan financier, l'opération s'est déroulée dans le cadre de l'enveloppe initialement accordée. Un crédit complémentaire de 3 millions a toutefois été nécessaire, fin 2008, pour intégrer le processus déjà en cours d'implantation pour l'impôt à la source. L'ACI et le fournisseur du logiciel reconnaissent avoir fait une erreur d'appréciation quant à la charge de travail que cela représentait.

Un problème supplémentaire, qui n'était pas du tout envisagé au moment de la planification, s'est greffé sur cette opération complexe. Il s'agit des remous à la direction de la DSI, avec le départ du chef du service et la mobilisation pour assurer son intérim de la personne qui, précisément, assurait la direction «métier» du projet. Ceci n'a pas facilité la coordination entre les trois partenaires que sont la DSI, l'ACI et Bedag.

1.7.2 Taxation assistée par ordinateur (TAO)

Si l'implantation de SIPF peut être considérée comme un succès, les inquiétudes n'ont pas disparu pour l'étape de la taxation. Les machines utilisées au CEDI (Centre d'enregistrement des déclarations d'impôt) à Yverdon connaissent une charge lourde et continue. Les déclarations d'impôt arrivant de manière massive à des périodes bien précises, l'habitude est de «lisser» leur traitement pour éviter d'avoir à surdimensionner le système pour un pic d'utilisation. Mais ce mode de faire laisse peu de marge pour l'entretien du matériel ou pour le rattrapage d'un éventuel retard.

C'est ce qui est constaté actuellement, à savoir que la taxation des déclarations a pris du retard et que les responsables ont des craintes pour la fiabilité des machines. Selon les estimations, ces différents problèmes ne pourront pas être résolus avant 2010.



1.7.3 Registre des contribuables

La DSI caresse le projet, depuis plusieurs années, de la constitution d'un fichier unique des habitants du canton. Dans le cadre de la Loi fédérale sur l'harmonisation des données (LHR), elle annonce d'ailleurs un EMPD destiné à financer cette nouvelle étape, qui s'appuiera sur le registre des contribuables établi par l'ACI en 2008.

Travaux préparatoires pour la LHR

Selon les informations transmises par la DSI, et qui corroborent celles qu'avait obtenues la Commission de gestion au moment de son rapport 2007, l'échange des données entre le fichier de l'ACI et les Offices communaux de la population a été stabilisé et optimisé durant l'année 2008.

L'objectif est maintenant de regrouper les deux fichiers, celui de l'ACI et celui du SPOP, le premier ayant été adapté afin de contenir toutes les données nécessaires au Service de la population.

Les difficultés apparues dans le courant de l'étude de l'EMPD destiné à financer ce projet sont de trois ordres.

1. **Capacité machine** : avant d'imaginer un tel regroupement, il est nécessaire de passer à une nouvelle génération de machines. Le constat a été fait qu'un développement sur l'IBM host est impossible et qu'il faudra passer à une machine UNIX.
2. **Intégration des logiciels** : le fichier de l'ACI a été conçu pour répondre aux exigences de tous les services de l'Etat, alors que ce n'est pas le cas des logiciels utilisés dans les communes pour la gestion de la population. Ces logiciels ont été formatés prioritairement pour correspondre aux exigences du SPOP, et leur diversité est un facteur d'incertitude. Certains apparaissent comme

trop «permissifs» (le format des données n'est pas impératif, on peut y entrer des chiffres ou des lettres, par exemple), et des champs sont facultatifs.

Les échanges établis durant l'année 2008 entre l'ACI et les Offices communaux de la population ont enregistré 50'000 anomalies, ce qui peut être considéré comme acceptable. Il faut en effet savoir qu'on appelle anomalie toute divergence concernant une fiche individuelle, et même la non-communication d'une information. De plus, on a souvent trois anomalies pour une seule communication, une chez chacun des partenaires (commune partante, commune entrante, ACI).

Si l'on veut avoir une idée statistique de l'importance de ces anomalies, il faut tenir compte du fait qu'elles concernent environ 25'000 contribuables sur 400'000, dans un canton comptant 650'000 habitants. Les erreurs concernent souvent des mêmes personnes, dont la fiche doit être corrigée à plusieurs reprises. Les villes sont particulièrement concernées, mais elles génèrent de très nombreux mouvements (600'000 mouvements par an pour la seule région Lausanne et Lausanne-Ouest).

- 3. Unification des procédures :** alors que l'échange entre l'ACI et les offices communaux a été standardisé et informatisé, on constate avec stupeur que ce n'est pas le cas pour les transactions des communes avec le SPOP. Aujourd'hui encore, les communications des mutations, qui sont tout aussi essentielles pour le Service de la population que pour celui des impôts, se font encore de manière manuscrite, avec aux deux bouts la saisie manuelle des données individuelles.

Au terme d'un rapide contrôle, on se rend compte que cette procédure archaïque, certes exigée par l'obligation légale de recourir à la signature manuscrite, est une source renouvelée d'erreurs, qui finissent par se retrouver dans le fichier de l'ACI et par générer de nouvelles anomalies !

Travaux nécessaires

Le nom de baptême de ce futur fichier unique, voulu par la Confédération, est UNIREG. Il conditionne la mise en œuvre de nombre d'applications et permettra, à l'échelon national, de régler le problème de la signature électronique. Une première étape dans le sens de la reconnaissance de tous les habitants du pays a été l'introduction du nouveau numéro AVS, qui sera une composante de cette identité numérique individuelle.

L'EMPD accepté par le Grand Conseil fin 2008 fournissait déjà des moyens pour commencer l'étude de ce futur fichier unique. Mais il fera l'objet d'un EMPD à déposer dans la seconde moitié de 2009.

Dans le courant de l'année 2008, un recensement a été opéré auprès de toutes les communes afin d'identifier le logiciel qu'elles utilisaient pour la gestion des habitants. Il en est ressorti que douze fournisseurs sont concernés au total. Certains domaines spécifiques ont déjà pu être coordonnés, notamment le registre des immeubles et celui des habitations, pour lesquels les communes sont actuellement en train de recueillir les données.

Les douze logiciels évoqués ci-dessus ont été étudiés en détail ; une procédure de validation est en cours pour six d'entre eux. Les communes utilisant des outils non validés seront donc amenées à se procurer un des logiciels validés, à moins que leur fournisseur accepte d'adapter son produit pour répondre aux exigences.

Les nouvelles versions des logiciels agréés seront installées dans toutes les communes dans le courant 2009, et permettront, selon les projections, une diminution d'un tiers des anomalies. Cette conversion est également une étape indispensable pour inclure les transactions du SPOP dans le processus.

1.7.4 Cyberadministration

L'Administration cantonale des impôts étant le service leader en matière de cyberadministration en raison de sa maîtrise du fichier des contribuables destiné à devenir le fichier unique de tous les habitants du canton, nous traitons de ce point dans la rubrique ACI-Informatique.

En réalité, les travaux en la matière sont demeurés au stade préparatoire, ainsi qu'on peut le comprendre en lisant le chapitre traitant du registre unique. Les projets ne manquent pourtant pas,

même simplement à l'ACI : possibilité pour chaque contribuable de consulter son « compte d'impôt », coordination avec d'autres collectivités publiques concernées par la perception des contribuables vaudois, etc.

Il faut donc bien reconnaître que la lourdeur de l'implantation de SIPF durant l'année 2008 a mobilisé toute l'énergie du service leader. A cela, s'est ajoutée une volonté surprenante de la part du Conseil d'Etat de « mégoter » sur les investissements en capacité machine, ce qui a mis en péril la simple mise en œuvre du projet SIPF.

La Commission du système d'information salue avec enthousiasme l'annonce selon laquelle l'EMPD concernant le registre unique est en cours de rédaction. Elle souhaite que le Conseil d'Etat, mettant en œuvre l'attitude volontariste qu'il a enfin affichée dans son message PACE, lui accorde l'importance qu'il mérite et accélère au maximum son traitement. Il ne s'agit pas simplement de se mettre en conformité avec une loi fédérale, mais d'offrir enfin aux collaborateurs de l'ACV et aux habitants de ce canton les outils dont bénéficient déjà bon nombre de citoyens de par le monde.

1^{re} observation
Capacités machine

Durant l'année 2008, la CTSI a constaté que le Conseil d'Etat a minimisé les besoins en capacité machine, ce qui aurait pu mettre en péril principalement le projet SIPF.

- *Le Conseil d'Etat est prié d'informer le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre afin que les capacités machine puissent absorber tous les projets informatiques qu'il désire réaliser*

**Répondre aux questions qui restent en suspens concernant le SIEF
(Système d'information des établissements de formation) au DFJC**

Mme Fabienne Despot, présidente de la sous-commission, rapportrice : — La sous-commission, chargée par la Commission de gestion de poursuivre les investigations concernant le SIEF (Système d'information des établissements de formation) qu'elle avait entamées en mars 2008, était composée de MM. Alexis Bally, Jean-François Cachin, Lucas Girardet, Philippe Randin et de Mme Fabienne Despot, présidente.

La sous-commission a rencontré le 21 janvier 2009, le secrétaire général du DFJC et son adjoint qui est aussi président du Comité de coordination du projet SIEF, le directeur général de l'enseignement postobligatoire et son adjoint, le coordinateur du déploiement de e*SA (logiciel du projet SIEF) dans l'enseignement postobligatoire, le directeur de l'EPSIC (Ecole professionnelle société industrielle et commerciale de Lausanne) et la responsable du Centre de compétence SIEF.

Le 26 janvier 2009, la sous-commission a visité l'Ecole professionnelle du Chablais (EPC), à Aigle, et l'Ecole professionnelle de Montreux (EPM), à Clarens.

2.1 Organisation

L'organisation du projet SIEF a été profondément modifiée depuis mars 2008. Les deux chefs de projet d'alors ont quitté le Comité de pilotage ; le projet repose dorénavant sur les épaules du secrétaire général, qui s'est entouré de deux personnes nouvellement nommées. Les échéances ont été revues, les dates des nouvelles versions modifiées (douze versions prévues depuis l'automne 2008). Seule la confiance en la gestion du projet semble rester inébranlable.

2.2 Premier constat

Il ressort en premier lieu que tous, utilisateurs comme DFJC, s'accordent pour considérer le projet comme vital pour l'administration des établissements de formation, ce d'autant plus qu'il n'existe plus d'autres outils mis à jour.

2.3 Problème de méthodologie

Le chef de la DGEP et le coordinateur du déploiement du logiciel du projet SIEF offrent un regard neuf sur le projet. Ils mettent en évidence un problème essentiel, illustratif du manque de méthodologie, dont souffre le développement du système informatique : la gestion des parcours de formation, nommés *template*. Ces *template* caractérisent les 300 chemins-métiers existants en terre vaudoise ; ils auraient dû être élaborés en accord avec les utilisateurs-clefs, de manière bien plus anticipée que ce ne fut, puis fixés. Ils peuvent aujourd'hui être modifiés par un utilisateur-clef dans un établissement donné, et les modifications ainsi apportées se répercutent dans les autres établissements assurant la même filière. Ces changements transversaux ne devraient être, et les éléments structurels tels que les *template* ne devraient pouvoir être modifiés que de manière centralisée. De plus, ils sont adaptés à des formations à plein temps (par ex. à l'École des métiers), alors que les formations « duales » (patron/école) sont fréquentes.

Le coordinateur du déploiement du logiciel du projet SIEF assure le lien entre les écoles et le centre de compétence. Poste clef, il permet de corriger des problèmes liés à un défaut d'utilisation. Il observe un manque de systématique chez les utilisateurs, une concentration de travail sur les secrétariats et des changements de personnes fréquents impliquant des pertes de compétences.

Le projet n'est pas considéré comme suffisamment fiable pour être transféré ou même présenté à d'autres groupes d'utilisateurs. Ainsi une présentation à l'académie de police n'est pas encore à l'ordre du jour.

2.4 Problème d'autorité, d'entente DFJC - établissements

Le chef de la DGEP constate que les critiques devraient parvenir au centre de compétence avant les échéances importantes.

Il observe des motivations inégales dans les établissements devant appliquer e*SA. Certains utilisateurs-clefs n'ont jamais testé l'application. Il est à l'évidence difficile mais pourtant nécessaire d'imposer un produit dont les nombreuses erreurs de jeunesse désécurisent les utilisateurs. Le développement du programme s'est heurté à une grande diversité non seulement des filières, mais également à une grande diversité des règles de gestion et des procédures, chaque école ayant ses propres habitudes. La nécessité d'harmoniser les chemins de formation n'est pas forcément perçue comme nécessaire dans les établissements. L'on met ici le doigt sur un problème de communication important.

2.5 Difficultés avec le fournisseur

Les contacts avec HP sont présentés comme plus sereins que l'an passé. Le fait que HP sous-traite le mandat à une entreprise germanophone ralentit les processus de correction. L'effectif de ladite entreprise devrait être contrôlé, car il pourrait être suffisamment faible pour mettre l'ensemble du projet en péril.

HP a accepté que certaines modifications soient couvertes par la garantie.

2.6 Difficultés liées aux ordonnances

La complexification des ordonnances a ralenti le projet, confrontée également aux demandes additionnelles des établissements. Le rythme de développement du produit n'est pas suffisamment rapide pour suivre les demandes et modifications nécessaires, et les bulletins délivrés, garants de la bonne communication entre élèves, parents et maîtres d'apprentissage, ne sont toujours pas établis de manière sûre.

2.7 Réactivité face aux critiques des utilisateurs

Un centre de compétence est mis en place, assurant un traitement centralisé et plus rapide des problèmes repérés par les utilisateurs. Un ensemble de tests automatiques y est développé, assurant une systématique pour chaque nouvelle version et permettant d'éviter ou de repérer les éléments régressifs (nouvelles erreurs introduites suite à des corrections). Les utilisateurs semblent apprécier ce nouveau contact plus direct et plus rapide.

2.8 Critique des utilisateurs

EPSIC Lausanne

Le directeur estime avoir tiré la sonnette d'alarme suffisamment tôt. Il cite des erreurs de base posant des problèmes importants lors de l'impression des bulletins scolaires, tels que des moyennes fausses, des adresses de formateurs obsolètes, un usage bloquant et chronophage, une inadaptation aux parcours atypiques (redoublages, formations par plusieurs modules simultanés). Les défauts relevés par les étudiants, formateurs et parents conduisent à une tension importante au sein du personnel administratif des écoles. L'établissement de bulletins fiables est pourtant le garant d'une bonne communication entre écoles, formateurs et parents.

EPC, Aigle

Le logiciel est utilisé et plutôt bien perçu. Il est relevé que les filières traitées à Aigle sont des parcours typiques et que les problèmes surgissent dès que l'on sort de la normalité (exemple souvent cité : les redoublants).

L'arrivée d'une nouvelle version effraie, ce qui met en exergue une insécurité quant au bon fonctionnement des fonctionnalités premières actuelles et le risque d'introduire de nouvelles erreurs.

EPM, Clarens

Le logiciel SIEF y est accepté avec plus de réticences qu'à Aigle et les critiques y sont plus sévères, tant dans l'organisation de la mise en œuvre du projet que dans l'application des *template*. On relèvera encore et toujours des problèmes de moyenne, également des problèmes d'impression des bulletins, auxquels s'ajoutent les demandes spécifiques qui en principe devraient être traitées hors logiciel, comme l'inscription d'une note de discipline.

Les observations sont finalement similaires au sein des deux écoles visitées, alors qu'elles étaient proposées à la commission comme des exemples de cas qui fonctionne (Aigle) ou non (Clarens). Seuls les *a priori* et la manière d'apprécier les difficultés divergent. Des fonctions de base (et non des demandes qui pourraient être considérées comme « exagérées ») ne sont pas assurées, ou les processus sont d'une lenteur telle que l'outil en devient inutilisable.

2.9 Echéances annoncées

Une prochaine version prévue entre mars et avril 2009 devrait tenir compte des parcours atypiques (plans d'études individualisés multiples PEIM) et mieux gérer les absences.

2.10 Budget

Selon le Secrétariat général du DFJC, le contrat HP s'élève à 5,2 millions de francs et les deux tiers ont été utilisés en janvier 2009. Le DFJC estime que le solde, complété par des prélèvements sur le budget de maintenance, suffira à couvrir les frais de développement. Rappelons que 3,1 millions de francs sont budgétés en maintenance du projet SIEF sur 2009. Cette estimation des coûts ne prend probablement pas en compte une grande part d'heures supplémentaires que la mise en place du projet nécessite. Le seul Centre de compétence compte huit personnes à temps plein.

2.11 En conclusion

Il est malaisé pour la commission de distinguer entre besoins exagérés trop spécifiques et besoins nécessaires qui devraient impérativement être couverts de manière fiable, entre erreurs de manipulation dues à une mauvaise compréhension des procédures à suivre (erreur utilisateur) et erreurs de programmation ou de gestion mal conçue. Quoi qu'il en soit, il découle des diverses observations

- que des erreurs touchant les fonctions de base ne sont manifestement pas réglées ;
- si les besoins nécessaires étaient assurés avec fiabilité, l'on pourrait plus aisément refuser le traitement des besoins exagérés.

Si elle relève un réel effort entrepris au DFJC afin de trouver des solutions consensuelles avec le fournisseur et de mettre en place un service d'aide rapide, la sous-commission en charge d'analyser le projet SIEF ressent un malaise certain dans l'organisation de ce projet, tenant à un défaut de communication entre la tête du projet et la tête du DFJC, entre la tête du projet et les utilisateurs. Son constat au premier abord positif est terni par l'impression que le chef de projet cherche plus à présenter les avancées du projet sous leur meilleur jour, en faisant également pression sur les gens pouvant être en contact avec notre commission, qu'à faire réellement avancer le projet, et que le secrétaire général ne peut suffisamment s'impliquer dans le projet pour en assurer une certaine maîtrise.

Le projet SIEF se doit de fonctionner ; un échec serait durablement bloquant pour l'administration des écoles. Le rôle que prendra le chef de la DGEP à la tête du projet est déterminant pour assurer une bonne coordination entre le mandataire, le centre de compétence et les utilisateurs, et pour imposer le logiciel dans toutes les écoles concernées.

Devant la nécessité d'assurer une mise en œuvre efficace du projet SIEF, et devant les inquiétudes soulevées lors de ses diverses visites, la sous-commission va demander qu'un audit externe soit effectué afin de vérifier les points suivants :

- l'ampleur et la validité des modifications d'affectation de montants entre maintenance et développement et les ponctions éventuelles sur d'autres budgets de maintenance ;
- la facturation des prestations HP ;
- la solidité de l'entreprise autrichienne seule détentrice des clefs du développement du projet, et l'éventuelle nécessité de lui assurer une assistance DSI ;
- les problèmes de communication et de contact entre le chef de projet, ses subordonnés et ses supérieurs, les utilisateurs-clefs et les directeurs d'école ;
- la manière dont le projet est aujourd'hui géré, la méthode de sélection du chef de projet et sa capacité à porter le projet.

2^e observation **Projet SIEF**

Après avoir pris connaissance des démarches entreprises par le DFJC, la CTSI confirme que le projet SIEF doit aboutir. Toutefois, plusieurs inquiétudes ont été relevées par la CTSI sur le suivi du projet. Comme relevé ci-dessus, la CTSI va demander un mandat d'expertise externe. En parallèle, elle formule la demande suivante :

- *le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur :*
 - *les moyens qu'il désire mettre en œuvre afin que le projet SIEF arrive à terme dans les meilleures conditions ;*

- *la manière dont le projet est aujourd'hui géré, la méthode de sélection du chef de projet et sa capacité à porter le projet ;*
- *les solutions qu'il désire mettre en œuvre pour pallier les problèmes de communication et de contact entre le chef de projet, ses subordonnées et ses supérieurs, les utilisateurs-clefs et les directeurs d'école.*

Conclusion de la CTSI

La CTSI, après bientôt deux ans, n'a pas encore pu vérifier une méthodologie de suivi de projets, n'a pas encore reçu de réponses quant au futur rattachement de l'informatique administrative du DFJC et de l'OSIC, ne connaît pas encore le futur de l'entité informatique qui sera effective début août 2009, n'a pas encore constaté une cyberadministration ouverte à tous. Elle relève que des jalons ont été mis en place durant l'année, jalons qui permettent d'aller vers une efficacité et une modernisation de l'administration ainsi que vers une simplification des systèmes d'information.

Les observations formulées dans ce rapport ont été élaborées et commentées par l'ensemble de la CTSI. Elles ont été acceptées à l'unanimité de la commission.

Bien que soumis à la commission et commentés par celle-ci en séance plénière, les rapports des sous-commissions sont rédigés sous la responsabilité de leurs auteurs.

Nos remerciements s'adressent au Conseil d'Etat, au chef de la DSI, ainsi qu'au personnel de l'administration cantonale qui ont facilité nos visites et permis notre information. Nous remercions également chaleureusement M. Richard Pfister et Mme Juliette Müller, secrétaires de notre commission, qui ont rempli leurs tâches avec compétence et bienveillance attentive.